MADAGASCAR REVUE DU PRESSE NOVEMBRE 2012 (+ 30 et 31 octobre)

SOMMAIRE

LA CRISE POLITIQUE	
Mise en œuvre de la feuille de route, préparatifs électoraux, amnistie	1
Préparatifs électoraux : financement, recensement, hypothétique accord politique	
Pré-campagne électorale, candidatures	
Mise en œuvre de l'amnistie - Conseil de Réconciliation Malagasy (CRM), Commission spéciale	
Médiation de la SADC	
Médiation malgacho-malgache, position des Eglises	
Diplomatie, coopération	
P Diplomatie, cooperation	1 1
DROITE LILIMAINE COLIVERNANCE	4.4
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	14
Les suites de l'inculpation de Marc Ravalomanana en Afrique du Sud	14
« Prisonniers politiques »	15
Expatriations	
OMD, enfance, éducation, santé, droits des femmes, handicapés	16
Médias, liberté de la presse, poursuites de journalistes	
Phénomène dahalo, insécurité	
Opération Tandroka et droits de l'homme, réactions au communiqué d'Amnesty international,	
Autres manifestations de l'insécurité	
Gouvernance, justice, police, prisons	28
Affaires Ramaroson, Zakariasy et Rehavana	30
ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT	21
ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT	
Conflits sociaux, agitation universitaire	31
Ressources minières et pétrolières, EITI	
Trafics de bois précieux	
Environnement, questions foncières, monde des affaires, divers	

LA CRISE POLITIQUE

▶ Mise en œuvre de la feuille de route, préparatifs électoraux, amnistie

Préparatifs électoraux : financement, recensement, hypothétique accord politique

05/11 - Le gouvernement ayant manifesté son intention de participer à un niveau satisfaisant au financement des élections, la Banque mondiale fait part de sa satisfaction. Elle met cependant l'accent sur la nécessité de trouver un accord politique en vue d'instaurer un climat d'apaisement, préalable incontournable. *«La Banque mondiale exclut toute considération politique ou partisane dans l'exercice de ses activités. Par conséquent (...) elle ne peut contribuer au financement des élections»*, déclare-t-elle dans un communiqué destiné à démentir certaines rumeurs propagées dans la presse.

06/11 - Le gouvernement indien et les pays riverains de l'océan Indien vont appuyer financièrement le gouvernement dans l'organisation des élections. L'annonce a été faite en marge du 12ème conseil des ministres de l'IOR-ARC (Indian Ocean Rim-Association for Regional Cooperation). [L'IOR-ARC est une organisation de coopération qui réunit 20 pays riverains de l'Océan Indien issus de l'Afrique, l'Asie et de l'Océanie, qui représentent près de deux tiers de la population mondiale. Depuis l'année dernière, c'est l'Inde qui assure la présidence tournante de cette organisation].

10/11 - Report de la cérémonie de signature de la convention avec la communauté internationale portant sur le financement des élections. La CENIT tient à rassurer que cela ne peut en rien affecter le calendrier électo-

ral. Pour les observateurs, ce report est certainement lié aux questions relatives à l'apaisement et au respect de la feuille de route que nombre de représentations diplomatiques n'ont pas manqué de soulever. La diffusion de séquences de l'opération Tandroka et les dernières injonctions aux responsables de certains médias ne seraient pas étrangers à ce contretemps. D'après *Tribune*, une partie de la classe politique souhaite cheminer vers des élections qui ne seraient pas acceptées par tous, ni par l'ensemble de la communauté internationale ni par une partie des formations politiques. Certains responsables et des membres du gouvernement se plaisent à dire qu'il suffit à la communauté internationale de se limiter à envoyer 18.000 observateurs électoraux car le pays peut se passer de leur financement. D'autres analystes supposent que les élections qui sont en train de se profiler dans les esprits ne seraient pas les présidentielles mais les législatives. Un choix qui mettrait la communauté internationale et les forces politiques récalcitrantes dans une situation embarrassante. Le report des présidentielles laisserait du temps pour régler le problème de la candidature des deux principaux protagonistes, source du blocage actuel. La signature de la convention pourrait finalement intervenir le 19 novembre.

20/11 - Les partenaires financiers de Madagascar - l'UE, la Suisse, la Norvège et le Pnud - ont procédé à la signature du PACEM. (Conventions de financement relatives au projet d'appui au cycle électoral à Madagascar). Seront ainsi débloqués les financements annoncés par ces bailleurs de fonds. L'UE s'est engagée pour 15 millions d'euros, la Suisse pour 130.000 de francs Suisse et la Norvège pour 750.000 d'euros. A 6 mois des échéances électorales, seuls 25 millions de dollars ont été réunis alors que le budget pour la préparation des futures élections est estimé à 71 millions de dollars (65,7 millions pour 2012/2013), a indiqué Fatma Samoura, représentante du Pnud. Le gouvernement malgache a déjà annoncé une contribution de 25,5 millions de dollars, qui est inscrite dans le projet de loi de finances 2013. Si toutes les promesses de contribution sont débloquées, il faudrait encore mobiliser 13 millions de dollars pour 2013 et 5,3 millions de dollars pour 2014. « *Je tiens à lancer un appel solennel à l'endroit de tous les membres de la communauté internationale n'ayant pas encore donné leur contribution dans le « basket fund » surtout pour la révision systématique de la liste électorale », a indiqué Fatma Samoura. Le Comité du FED a accepté d'étudier la demande de Madagascar portant sur l'acquisition d'une enveloppe de 15 millions d'euros destinée à financer les élections.*

20/11 - Les partenaires techniques et financiers lancent un nouvel appel pressant au compromis politique. La cérémonie de signature de la convention de financement des élections leur a fourni l'occasion de placer les politiciens devant leurs responsabilités. Ils lancent un appel solennel à toutes les parties pour qu'elles trouvent un compromis. Norbert Ratsirahonana, conseiller spécial d'Andry Rajoelina, reconnaît que « l'application de la feuille de route n'est pas parfaite » Il se tourne vers le bloc économique régional car « tout ne dépend pas de nous, il y a des choses que nous pouvons faire, mais il y a d'autres aspects du dossier qui nécessitent la collaboration de la SADC », souligne-t-il.

05/11 - Le KMF/CNOE estime que la sensibilisation des électeurs aurait dû précéder l'opération proprement dite de recensement, ce qui n'a pas été le cas, explique son SG, Solonirabenty. Un membre du TGV fait remarquer la « difficile coopération entre l'État et la CENIT, surtout dans les régions retranchées du pays ». Une constatation issue, d'après ce rapporteur de la commission Suivi des élections du Congrès, de l'« insuffisance de vulgarisation du protocole d'accord signé entre la CENIT et le ministère de l'Intérieur ». Certains partis se demandent si le retard pris par des agents recenseurs pourra être rattrapé, alors que d'autres soulèvent la nécessité d'un accord politique préalable avant d'entrer dans les « détails techniques ». La clôture de l'opération de recensement approche et des difficultés commencent à remonter du terrain. Sans pour autant être de nature à remettre en question de calendrier électoral. Le FFKM observe le processus mais ne souhaite toujours pas s'impliquer.

07/11 - La CENIT déplore un manque de moyens pour mener à bien les opérations de recensement. A un peu plus d'un mois du début de l'opération, certains districts ont pris du retard faute d'avoir reçu leur « pack de recensement ». La majorité des carnets de recensement remplis restent bloqués au niveau des fokontany en raison de la non-disponibilité des fonds prévus pour leur centralisation.

21/11- La CENIT utiliserait un logiciel perméable aux fraudes. *Ma-Laza* rapporte qu'un analyste en systèmes d'information et en logiciels, ainsi qu'un candidat aux présidentielles, Patrick Rafalimanana, remettent en cause le logiciel SIGEM, qui favoriserait les fraudes électorales. Il permettrait la multiplication des doublons et ce, à partir de la liste électorale elle-même, comme ce fut le cas lors du référendum du 17 novembre 2010. Le spécialiste pointe également certaines pratiques douteuses, entre autres, le recours aux bureaux de vote fantômes, tels que les « *bureaux de vote case* » ou « *d'abris* », qui sont la porte ouverte au bourrage d'urnes. Il propose une solution technique plus fiable, à travers le logiciel «*e-fidy* » qu'il a mis au point. Ce logiciel aurait été proposé aux candidats potentiels, aux partis politiques ainsi qu'à la communauté internationale.

Pré-campagne électorale, candidatures

20/11 - . L'ambassadeur de l'UE « ne veut pas entrer dans les discussions de ce qui est une précampagne ou pas » mais il se réfère à l'une des dispositions de la feuille de route. « Celle-ci prévoit que les chefs d'institution et les

institutions doivent montrer leur neutralité», rappelle-t-il. Selon certaines indiscrétions, l'UE aurait évoqué le sujet lors du « Dialogue politique » avec le gouvernement le 6 novembre et aurait demandé l'arrêt de la campagne électorale avant la lettre.

- **03/11 Délégation parlementaire européenne : pour un «** *ni... ni* **» élargi.** Lors de sa rencontre avec le président de la Transition, ce dernier a proposé à nouveau de renoncer à sa candidature si l'ancien président retire la sienne, selon les dires de membres de la délégation conduite par Philippe Boulland, arrivée à Madagascar le 29 octobre. La délégation considère que le renoncement des deux protagonistes pourrait constituer un notable facteur d'apaisement et que l'élargissement du « *ni... ni* » à d'autres personnalités impliquées dans les évènements pourrait faciliter le renouvellement de la classe politique. L'apparition d'une nouvelle crise dont les conséquences seront encore plus dévastatrices est à craindre si la situation n'est pas résolue rapidement, estiment-ils.
- **05/11 Marc Ravalomanana confirme son intention de se porter candidat**. « On ne peut pas m'interdire de me présenter aux présidentielles » a-t-il déclaré dans une intervention téléphonique à l'adresse de ses supporters. « Personne ne peut m'empêcher d'y aller malgré ces fausses nouvelles », a-t-il ajouté, faisant référence à la déclaration de Me David Erleigh, avocat de l'association AV7, proche d'Andry Rajoelina. Marc Ravalomanana s'insurge contre la demande de versement de dommages et intérêts réclamés par l'avocat. « On recourt à toutes les démarches peu recommandables (...) pour intimider et pour démoraliser », dénonce-t-il, démentant l'existence d'une décision judiciaire destinée à saisir les avoirs du groupe Tiko dont il est le principal actionnaire. Il souligne l'absence de lien direct entre le groupe Tiko et lui.
- 13/11 Marc Ravalomanana s'en remet à une décision politique pour valider sa candidature à la présidentielle. Il rejette toute option juridique. « La feuille de route ainsi que la concrétisation de tous ses articles restent la seule voie de sortie de crise. Même la communauté internationale admet que la période de six mois de résidence au pays ne tient plus car il s'agit désormais d'une décision politique à partir d'un accord. Il a été décidé à Maputo que la SADC reste la seule à décider », a-t-il déclaré. « La date des prochaines élections n'est pas définitive, surtout que la communauté internationale a spécifié la nécessité d'un apaisement et d'une solution de sortie de crise avant les élections », argumente Guy Rivo Randrianarisoa, porte-parole de la mouvance. Cette stratégie se heurte cependant à l'argumentation d'une juriste. Sahondra Rabenarivo, qui met en avant la primauté de la Constitution. « Il est stipulé par la loi qu'un candidat doit être inscrit dans la liste électorale. Un accord politique ne pourra pas supplanter la Constitution, sauf à travers un nouveau référendum. Ainsi, l'ancien président de la République ne pourra pas se présenter, sauf si les élections soient reportées », analyse cette membre du SeFaFi. Or Béatrice Atallah, présidente de la CENIT a déjà affirmé que « la date des élections ne changera pas ». Une position que ne semble pas partager la communauté internationale, qui continue à parler de la nécessité d'un accord politique entre les deux protagonistes.
- **06/11 Contre la caution de 50 millions Ar exigée des candidats à la présidentielle.** Stephan Narison, directeur de recherche au CNRS de Montpellier, futur candidat à la présidentielle, est hostile à cette disposition. « *Cette caution favorise plutôt la capacité financière que le programme de société des candidats* », souligne-t-il. Le président de l'association Gasy Miara-Mandroso (AGMM) s'oppose à la candidature de ceux qui ont commis, outre des crimes politiques, des détournements de fonds et des trafics de richesses naturelles.
- **21/11 Le premier ministre se déclare opposé à la candidature d'Andry Rajoelina, ce dont s'offusque** *La Gazette.* Omer Beriziky a affirmé publiquement : « *A mon idée, je ne devrais pas me porter candidat à la prochaine présidentielle de même pour Andry Rajoelina, Marc Ravalomanana, Didier Ratsiraka et Albert Zafy ». Et de poursuivre que c'est la garantie d'une sortie de crise qui respecte les principes de la feuille de route, laquelle stipule que tout responsable du régime transitoire souhaitant se porter candidat doit démissionner deux mois avant la date de l'élection. Le quotidien <i>Les Nouvelles* s'interroge sur la stratégie du chef de gouvernement, qui consiste à écarter le président de la Transition de la course à la présidentielle tout en feignant de jouer la neutralité. Un représentant du groupe parlementaire TGV a qualifié « *d'atteintes aux droits de l'homme* », le fait que premier ministre veuille priver Andry Rajoelina de son droit à se porter candidat. Il qualifie cette déclaration d'acte de déstabilisation.
- **07/11 Omer Beriziky confirme son** « *ni...ni* ». **Une prise de position qui risque de d'envenimer ses relations avec la présidence**. « *Je suis un citoyen malgache qui a le droit d'avoir des opinions sur les affaires nationales* », a déclaré le chef du gouvernement devant le Congrès. « *Il s'agit d'une opinion partagée par beaucoup de gens qui n'osent pas l'exprimer* », avoue-t-il. Le premier ministre fait référence à la résolution du Sommet de la SADC à Maputo les 17 et 18 août, qui avait constaté les faveurs d'une partie des entités signataires de la feuille de route pour un « *ni...ni* » aux présidentielles. Or Marc Ravalomanana répète à cor et à cri son intention de participer à la compétition, tandis que le président de la Transition refuse de clarifier sa position et entretient le suspense.
- 10/11 Présidentielle 2013 : Pierrot Botozaza et Mamy Rakotoarivelo souhaiteraient remplacer Marc Ravalomanana. La lutte intestine commence au sein de la mouvance Ravalomanana, écrit *La Nation*. Si l'élection se déroule effectivement le 8 mai 2013, Marc Ravalomanana est en effet éliminé d'office puisqu'il devait être présent

sur le territoire national au plus tard le 7 novembre. On est déjà persuadé autour du tombeur de Marc Ravalomanana que ce dernier ne pourra pas se présenter à la présidentielle. Andry Rajoelina n'est pas le seul à s'en réjouir : au sein de la mouvance Ravalomanana aussi, certains sont aux anges. En pôle position pour remplacer le chef de file empêché : Pierrot Botozaza, vice-premier ministre, et Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès.

17/11 - Relance du débat sur la précampagne. Une série d'inaugurations de réalisations du régime de Transition est programmée. Andry Rajoelina reprend son bâton de pèlerin. Il prévoit l'inauguration de plusieurs infrastructures construites durant la Transition, à 6 mois des présidentielles et à 8 mois des législatives. Il devrait notamment inaugurer un hôpital à Antsiranana, un « temple du rugby » dans les bas quartiers de la capitale et un gigantesque théâtre et centre d'exposition à Antsonjombe. Compte-tenu du nombre de chantiers lancé ces dernières années, le programme pourra se poursuivre durant plusieurs semaines. Andry Rajoelina compte associer à ces manifestations pré-électorales les formations politiques qui lui sont restées fidèles et qui n'ont pas encore fait le choix de leur candidat. Il ne s'est pas encore prononcé sur sa candidature aux présidentielles mais son programme, au même titre que les initiatives similaires des autres partis au pouvoir, soulève des critiques. L'UE a fait part de ses réserves mais le rapporteur général de la CENIT évoque l'absence de texte réglementant la précampagne. « Nous avons débattu de ce sujet avec des experts juridiques. Mais les textes qui régissent les consultations populaires restent muets sur cette période et le terme de précampagne ne constitue même pas une notion juridique», soutient-il, avant de s'en remettre « au sens éthique des hommes politiques » et à l'«application du code d'éthique et de la bonne conduite ». Ernest Razafindrabe, président du CNOE, confirme le vide juridique sur le sujet. « Mais toutes les initiatives qui pourront avoir des impacts sur les résultats des élections, devraient cesser pour préserver la notion d'égalité des chances des candidats », lance-t-il. « Une telle décision devra contribuer au respect des résultats des élections et éviter les contestations », ajoute-t-il. Il en appelle au sens des responsabilités des partis. « Nous exhortons les formations politiques à retoucher les textes dans le but de renforcer les dispositions préservant l'égalité des chances des candidats. Nous sommes en pleine session parlementaire. Il existe une majorité qui pourrait faire passer ces retouches si l'on veut vraiment changer. Ce n'est pas encore trop tard », insiste-t-il. Le parti TGV réfute l'idée de précampagne derrière l'agenda présidentiel. « Chacun peut avoir une opinion sur le sujet, mais en tant que chef d'État, il est normal qu'il fasse quelques réalisations pour le pays. Il ne faut pas oublier qu'il se trouve à la tête du pays depuis quelque quatre ans. Qu'on ne vienne pas par la suite le critiquer et le dénoncer de n'avoir rien fait », argumente-t-il. Il rappelle l'absence de disposition légale qui interdise la pratique. « Rappelons que l'initiative de faire démissionner, deux mois avant les élections, les dignitaires du pays qui veulent s'y présenter, revient au président Rajoelina », argumente-t-il. Dans sa stratégie, la mouvance Ravalomanana réclame des amendements dans la répartition des dépenses du projet de loi des finances 2013. Elle exige entre autres la suppression du programme d'investissements pour les infrastructures et son report sur des actions sociales à court et moyen terme.

19/11 - Le camp Rajoelina relance l'opération « vary mora ». Le programme de vente de riz bon marché est réactivé. 1.600 tonnes sont prévues pour les 192 fokontany de la capitale. Le programme sera étendu d'ici la fin de l'année aux 22 régions, avec une attention particulière pour 14 régions « vulnérables ». Au total, 16.000 tonnes seront distribuées. « Il n'est pas question de mouvance dans le projet. Tous les Malgaches pourront manger de ce riz », soutient le parti TGV, affirmant le « rôle de Raiamandreny » d'Andry Rajoelina, président de la Transition. « La reprise de l'opération n'est pas de la propagande avant la lettre mais une initiative destinée à aider les plus pauvres », déclare le coordinateur général de la présidence, Nirhy Lanto Andriamahazo. Certains distributeurs de riz dénoncent le système de distribution de ce vary mora. En effet, un seul opérateur détient le monopole pour dispatcher ce produit auprès des revendeurs des Fokontany. Aucun appel d'offres n'a été lancé.

22/11 - Norbert Lala Ratsirahonana, conseiller spécial du président de la Transition, dénonce la campagne électorale avant l'heure des 10 candidats qui se sont déjà prononcés pour la course à la magistrature suprême.

23/11 - Huit hôpitaux « 5 étoiles » seront inaugurés en cette fin d'année. Le « hasard » a fait qu'ils sont terminés à 6 mois des présidentielles¹. Ironie du sort, les médecins de l'hôpital Joseph Raseta de Befelatanana lancent un SOS pour sauver les services et les malades. Un appel pathétique aux sponsors pour pallier la défaillance de l'État incapable d'attribuer un budget suffisant pour le fonctionnement des établissements publics. « On espère que des âmes charitables, des richissimes opérateurs, des pasteurs milliardaires, des trafiquants d'or ou de bois de rose vont se manifester rien que pour se faire une bonne image et surtout bonne conscience. (...) Il n'est d'ailleurs pas exclu que le président de la Transition se manifeste », écrit L'Express. Tous les services se trouvent dans un état lamentable dans les hôpitaux publics. « L'accès aux soins reste un rêve interdit à ceux qui ne dorment pas sur un matelas rembourré de billets de banque, le serment d'Hippocrate est juste une formalité face au dénuement des services d'urgence. Les hôpitaux publics sont devenus, depuis les années socialistes, de véritables mouroirs cinq étoiles. (...) Les médecins, dont il faut saluer le courage et l'abnégation, malgré des conditions maté-

_

¹ Cf. Blog Justmad - http://p8.storage.canalblog.com/86/20/448497/81323522.pdf

rielles déplorables de travail, ne sont pas les fonctionnaires les plus enviables. (...) On croise les doigts pour que ces nouveaux hôpitaux ne partagent pas le même sort que leurs homologues du public. Sinon, on craint fort qu'ils deviennent les nouveaux éléphants blancs. À moins de faire venir du personnel du Liban, du Koweït, du Qatar, des Seychelles... pour les faire fonctionner. Réciprocité oblige ».

- **24/11 Les installations sportives interdites aux politiques.** Le MTS de Roland Ratsiraka s'est vu refuser l'usage du palais des sports de Mahamasina, dans la capitale, site où il avait annoncé l'organisation d'une fête. Le ministère des Sports a décidé de faire annuler toutes les autorisations et réservations de manifestations dans les infrastructures sportives de toute l'île. La raison invoquée est le nombre pléthorique de formations politiques susceptibles de réserver ces lieux au détriment des calendriers culturels et des compétitions sportives. Le ministère ajoute qu'il n'y a pas de discrimination car le TGV lui aussi avait déjà demandé d'utiliser le palais des sports mais n'a pas obtenu d'autorisation. *Tribune* constate ainsi que le président de la Transition tient à conserver le monopole des réunions publiques de pré-campagne. Il refuse de fait aux politiciens rivaux ou concurrents d'expliquer leur point de vue ou de mobiliser leurs partisans. Andry Rajoelina continue pendant ce temps à marquer sa présence sur le terrain, dans les quartiers populaires.
- 26/11 « Des investigations doivent être menées sur les sources des financements des projets présidentiels », écrit Midi. L'absence d'une loi sur le financement des campagnes électorales et des pré-campagnes inquiète nombre d'observateurs. Andry Rajoelina occupe le terrain de la bataille pré-électorale. Où a-t-il trouvé de l'argent pour financer tous ses « projets présidentiels » ? A Toamasina, ce sont les caisses du Port (SPAT) qui supportent les charges de tous les travaux de rénovation s'inscrivant dans le cadre de ces projets, alors que chaque fois qu'Andry Rajoelina annonce un projet, il dit toujours : « Je vous donne ceci, je vous offre cela ». La présidence aurait puisé des milliers de milliards dans les caisses du Port Autonome pour réhabiliter l'hôtel de ville et les grandes artères de la capitale économique. De plus, la passation des marchés de ces grands travaux dans la capitale Betsimisaraka manquerait de transparence, donnant l'exclusivité à un jeune opérateur proche de la présidence.
- 30/11 « Election présidentielle : deux mois à risques pour Andry Rajoelina », titre Midi. Le président de la Transition est tenu de démissionner de ses fonctions 2 mois avant la date d'ouverture du dépôt de candidature. Si le 1er tour de la présidentielle se tient le 8 mai 2013 et si la date d'ouverture du dépôt de candidature est fixée à un mois avant, il ne pourra plus occuper ses fonctions à partir de début février. D'après les textes, ce sont le premier ministre Omer Beriziky, les présidents du Congrès Mamy Rakotoarivelo et du CST Dolin Rasolosoa qui dirigeront collégialement la transition jusqu'à la proclamation officielle du résultat définitif du scrutin. Le quotidien écrit : « La question qui se pose et qui nourrit déjà les débats dans les coulisses est la suivante : Qu'est-ce qui se passerait pendant ces deux mois et plus d'absence de Andry Rajoelina aux commandes du pays ? Le fonctionnement de cette collégialité reste cependant à fixer. (...) Andry Rajoelina ne pourra faire autrement que d'accepter ce triumvirat formé de trois personnalités issues de trois différents horizons politiques », avec tous les risques que comporte rait cette situation.

Mise en œuvre de l'amnistie - Conseil de Réconciliation Malagasy (CRM), Commission spéciale

- **05/11 Le processus devant déboucher sur l'amnistie accuse un retard préoccupant. La pression s'accentue sur la société civile.** La mise en place du CRM est toujours suspendue à la révision du mode de désignation de ses membres. Une réunion entre les trois entités concernées de la société civile est prévue afin de débattre de l'application des recommandations formulées par le Comité de suivi et de contrôle de l'application de la feuille de route (CSC). Les leaders de la société civile considèrent cependant que le retard de 2 à 3 semaines pourra être comblé. Le temps semble plus que jamais compté pour le CRM, qui aura à sa saisir de l'épineux dossier de l'amnistie. « *Il est clair que les élections ne se passeront pas avant le traitement de l'amnistie et de la réconciliation nationale*», a rappelé le ministre chargé des Relations avec les institutions.
- **07/11 Les nouvelles modalités de sélection des membres du CRM se précisent**. Le conseil de gouvernement s'est saisi du dossier et travaille sur un projet de décret. La procédure retenue soulève néanmoins une difficulté juridique puisque c'est une loi qui avait défini les modalités initiales de désignation des 44 membres du CRM sélectionnés par leurs pairs.
- **08/11 Le gouvernement annule la 1**ère **sélection des membres du CRM.** Le CSC devrait prendre les rênes de la nouvelle désignation. « *Le gouvernement n'a pas accepté la première sélection. Il y a eu beaucoup trop d'irrégularités, aussi bien parmi le comité préparatoire que le comité de sélection. Elle sera à refaire pour sauvegarder la crédibilité du processus», explique un ministre. Le décret en préparation prévoit l'élargissement des entités de la société civile concernées par l'introduction des « <i>ordres* », dont « *ceux des avocats, des ingénieurs, des médecins ou encore des journalistes* ». D'autres sources avancent que les entités morales et traditionnelles seront également concernées par l'élargissement du champ de sélection.

12/11 - Les trois entités de la société civile concernées par la mise en place du CRM n'entendent pas se soumettre à la décision du conseil de gouvernement. Elles répliquent en érigeant un comité d'évaluation sensé faire la vérification du processus d'édification de ce Conseil. Lalao Randriamampionona, co-présidente de la CNOSC, explique que « ces trois entités de la société civile ont mis en place ce comité d'évaluation pour poursuivre la procédure qui est en vigueur. Ce comité devrait faire des propositions sur la suite du processus, et émettre des propositions concrètes pour le CSC ». Les trois entités veulent garder la main sur le processus de réconciliation, « parallèlement à ce qui est stipulé dans la feuille de route où nous sommes soulignés nommément », d'après un membre du Finona. Lalao Randriampionona de son côté, affirme « ne pas avoir été saisie officiellement par le gouvernement sur ce projet de décret ». Un bras de de fer semble ainsi engagé entre le pouvoir et la société civile.

14/11 - L'élargissement du CRM refusé par le conseil de gouvernement. Le projet de décret est abandonné. Les trois entités de la société civile se voient ainsi partiellement réconfortées. Le gouvernement mentionne la nécessité d'un dialogue avec elles pour mettre en œuvre le processus d'apaisement. Cette décision laisse momentanément le CSC garder la main dans le dossier. « Le décret a été rejeté. Le processus actuel continue sous l'égide du CSC», confirme Lalao Randriamampionona, co-présidente de la CNOSC. Une décision devrait être prise rapidement car le flou entoure encore cet éventuel dialogue.

13/11 - Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice : « La commission ad hoc au sein de la Cour suprême est déjà à pied d'œuvre ». « Des dossiers commencent à arriver à son siège », a-t-elle poursuivi. La commission ad hoc, composée de magistrats, est compétente pour traiter l'amnistie large. L'amnistie sur requête relève du CRM, dont la nomination des membres devra être revue.

07/11 - Impunité, amnistie et réconciliation : les propositions du SeFaFi². L'Observatoire de la vie publique a organisé des ateliers sur ce thème, en collaboration avec l'ambassade d'Allemagne, dans plusieurs villes de Madagascar entre juillet et octobre 2012. Animés et ouverts, les débats ont abouti à des convergences fortes qui sont synthétisées dans un document qui se conclut par des propositions. Trois idées forces sont apparues : un refus net et sans appel de toute impunité pour la classe politique, la nécessité d'une amnistie sélective et la publication des noms des bénéficiaires ainsi que des infractions amnistiées. La classe politique ne doit pas être autorisée à s'amnistier elle-même et l'ensemble des citovens doit être informé des amnisties accordées. Enfin, il v a urgence à repenser la composition et les attributions du CRM, afin de lui donner la crédibilité indispensable à l'accomplissement de sa mission. Pour y répondre, le SeFaFi propose de modifier les conditions de mise en œuvre de l'amnistie. La loi portant amnistie énumère les faits qui en sont exclus mais rien n'est dit par exemple sur le détournement d'argent public, qui, ne constituant pas des « infractions liées aux événements politiques », ne sont pas amnistiables. Pourtant certaines personnes condamnées pour ce motif estiment que les jugements rendus ont été entachés de partialité, obéissant à une « justice de vainqueurs ». Ces jugements contestés pourront faire l'objet d'une demande d'« amnistie sur requête » mais la loi reste silencieuse sur les modalités d'application de l'amnistie de plein droit et sur requête. Il serait souhaitable que les entités ou personnes concernées fassent la démarche d'écrire au CRM pour demander l'amnistie sur des infractions politiques nommément spécifiées. Il importe en effet que soit reconnus par leurs auteurs les actes délictueux qu'ils ont commis. Il est illogique de faire examiner les cas d'abord par une pléthore de personnalités civiles (CRM) et de laisser le dernier mot à des techniciens (la Commission spéciale de la Cour Suprême). Le bon sens exigerait que les cas soient soumis à un groupe restreint de citoyens reconnus pour leur autorité morale, appuyé par un comité d'experts. L'amnistie est un processus à court terme qui doit permettre la tenue des élections en 2013. La réconciliation, par contre, est un processus à long terme, de toute autre nature, qui ne peut être que du ressort d'une assemblée issue d'élections.

17/11 - Des partis politiques remettent en cause la crédibilité de la présidentielle de mai 2013 si les mesures nécessaires pour l'apaisement ne sont pas mises en place. « Avant l'élection, il faut appliquer la feuille de route, mettre en place un climat d'apaisement, sortir tout les détenus politiques, faire la réconciliation nationale ainsi que l'amnistie » déclare Victor Manantsoa du HPM. Outre le HPM, le parti TEZA estime qu'il n'y aura pas d'élection crédible si l'exclusion et le calcul politique persistent. « L'élection est une source de tension potentielle, afin d'éviter les crises répétitives, l'exclusion est à éviter » déclare-t-il.

Gestion de la Transition, classe politique, opposition

12/11 - « Ny Rado Rafalimanana, nouvelle coqueluche de la Transition ? », titre Madagate. Le site pro-régime dénonce les « personnages ambigus, au passé douteux - par rapport à la lutte populaire -, qui gravitent autour d'Andry Rajoelina », lequel « semble avaler toutes les couleuvres servies par des courtisans qui vivent à ses côté ». Il en serait ainsi de Ny Rado Rafalimanana, établi à Dubaï, qui aurait « séduit littéralement le président Ra-

_

² Cf. blog Justmad - http://p4.storage.canalblog.com/48/09/448497/80828063.pdf

joelina ». Ce jeune homme d'affaires a créé en 2003 une société de technologie, devenue par la suite le groupe Axius Holding Madagascar, spécialisé dans les activités de négoce international, d'import-export et de représentation internationale. Par la suite, le groupe a procédé à une diversification tous azimuts. En avril 2009, après la chute de Marc Ravalomanana, Ny Rado Rafalimanana a lancé le journal en ligne *The Times of Madagascar*. Vint ensuite *Madatime*, journal papier. Ces titres ont disparu du paysage médiatique. Arguments de la Transition : « *Ils disaient trop de mal d'Andry Rajoelina* ». A Dubaï, en tout cas, lors du récent Forum mondial de l'Energie, l'homme d'affaires se serait conduit comme en pays conquis. Il a pu mettre à la disposition d'Andry Rajoelina un jet privé pour son retour précipité lié à un deuil familial. Un geste qui entraîne, pour *Madagate*, une dette morale. « *La question qui se pose est : qui, d'Andry Rajoelina et de Ny Rado Rafalimanana, à l'heure actuelle, le plus besoin de l'autre ? Certains courtisans ne jurent que par lui »*, déplore le site, qui redoute que le personnage constitue un cheval de Troie qui finisse par semer la zizanie au sein du pouvoir.

- 13/11 Mairie d'Antananarivo : vers un face-à-face entre Edgard Razafindravahy et Tojo Ravalomanana. A l'occasion des élections municipales qui devraient être organisées en octobre 2013, après avoir été différées, Marc Ravalomanana compterait récupérer le contrôle de la capitale après avoir été contraint de l'abandonner à Andry Rajoelina en 2008. L'ancien chef de l'Etat dispose des personnalités de poids prêtes à en découdre, en la personne de son fils Tojo et des deux anciens PDS Guy Rivo Randrianarisoa et Patrick Ramiaramanana. L'un de ces trois hommes pourrait rencontrer sur sa route Edgard Razafindravahy, actuel PDS, désigné par Andry Rajoelina. Or Antananarivo est une ville stratégique qui est un tremplin pour l'accession à la présidence de la République. Ce scrutin revêtira donc une haute importance.
- 13/11 Le père Pedro de l'association Akamasoa juge sévèrement l'opposition. D'après lui, elle est responsable de faire s'éterniser la Transition. « Elle veut la faire couler. La politique politicienne n'a jamais servi un pays. Cette politique politicienne est en train de faire couler davantage son propre peuple. Personne n'est élu aujourd'hui à Madagascar », soutient-il.
- 15/11 Les partis politiques délaissent la régularisation de leur situation administrative. À 6 mois des présidentielles et à 8 mois des législatives, peu de partis ont entamé la démarche de régularisation de leur situation auprès du ministère de l'Intérieur. 70 dossiers de demande de régularisation ou de nouvelles demandes sont arrivés, alors que le pays comptait près de 350 partis avant l'adoption de la loi sur les partis politiques. Seuls 3 dossiers sont considérés comme complets et feront bientôt l'objet d'arrêté. Le régime de transition avait élaboré une loi sur les partis pour la « professionnalisation de la politique (...), de façon à réserver l'exercice d'activités politiques aux seuls partis politiques légalement constitués ». Les partis non-enregistrés ne pourront pas présenter de candidat aux prochaines élections. Leurs représentants n'auraient plus que deux options : se présenter en tant qu'indépendants ou transformer leur parti en association, à moins d'une décision d'allongement du délai transitoire de 12 mois, qui expire le 9 janvier. La plupart des partis semblent attendre l'évolution de la situation politique avant de se prononcer. Certains partis, en proie aux dissensions internes, comme le TIM, ne sont pas en mesure de se déclarer.
- 16/11 La mouvance Ravalomanana dénonce une discrimination dans la teneur de la loi de finances 2013. La vice-présidente du CST, Hanitra Razafimanantsoa, soutient que « le budget alloué aux ministères qui ont à leur tête des personnalités issues de l'opposition a été considérablement revu à la baisse et qu'au contraire, celui des départements dirigés par des proches du pouvoir a été augmenté ». Elle annonce que les membres de la mouvance Ravalomanana siégeant au parlement n'adopteront le texte qu'avec amendements.
- **16/11 Transition :** « *la consensualité et l'inclusivité risquent de voler en éclats* », titre *Les Nouvelles*. Les protagonistes de la crise sont de nouveau dans l'escalade verbale. A 6 mois de la présidentielle, la tension monte entre les parties prenantes de la feuille de route. Le chef du gouvernement, censé symboliser la consensualité et l'inclusivité, est mis à l'index par les deux camps. Sa récente prise de position en faveur du « *ni...ni* » a braqué les protagonistes. Il est reproché au premier ministre de ne pas assumer ses responsabilités en différant le remaniement ministériel que tous attendent. Réagissant à l'interpellation des journalistes, Hanitra Razafimanantsoa dénonce le non-respect de la feuille de route. Ce à quoi le TGV réplique que la liberté d'expression ne signifie pas le non-respect des lois. L'article 17 de la feuille de route stipule en effet que : «*Le président, le gouvernement de la Transition, l'ensemble de l'administration de la Transition ainsi que toutes les institutions doivent s'engager à protéger et promouvoir les droits de l'homme à Madagascar et à respecter les libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression, d'opinion, d'association et de manifestation, ainsi que la liberté de la presse. L'exercice de ces droits doit être fait en respectant les lois du pays».*
- 17/11 Alain Ramaroson, président de la commission Défense et Sécurité du CST, insiste sur la nécessité de créer des commissions d'enquête parlementaires. L'initiative, qui vise à mettre le régime en difficulté, accentue les divergences qui l'opposent au pouvoir. Le chef du parti Masters a arraché les quelques signatures nécessaires pour déclencher la procédure. Ces commissions auraient à traiter, entre autres, du dossier bois de rose, de l'insécurité dans le Sud et du décès de sa nièce, Nadine Ramaroson, ancienne ministre de la Population. Pour

qu'elles voient le jour, il faudra encore l'aval de la commission juridique du CST. Le projet devra ensuite être examiné par la conférence des présidents, puis adopté en séance plénière. L'expérience de ces dernières années montre que l'initiative est semée d'embuches mais Alain Ramaroson semble bien décidé à vouloir marquer le coup dans son bras de fer avec le régime. Sa démarche peut également lui permettre de tenter un regroupement des forces politiques issues du mouvement de 2009 et qui sont en voie de dissidence.

19/11 - L'avenir du pays ne doit pas se limiter à l'avenir de deux personnes, déclare le Leader Fanilo. Le parti se prononce pour que les deux grands protagonistes de la crise renoncent à se porter candidats aux présidentielles. Il en appelle à un ferme soutien de la communauté internationale en faveur de cette option. Le débat politique est réduit au problème de candidature de deux personnes qui prennent, de ce fait, en otage le pays tout entier, déplore-t-il. Les deux camps s'accusent mutuellement de non-respect de la feuille de route, qui est pourtant une loi, pour entretenir des inquiétudes/incertitudes et un climat d'insécurité qui ne dit pas son nom, tout en manœuvrant souvent de manière à ce que les échéances dans le cheminement vers la sortie de crise prennent du retard.

20/11 - Le professeur André Rasolo, membre de la CNOSC, s'inquiète de l'enlisement de la crise. « L'atmosphère politique est dangereusement polluée, généralisation de l'insécurité, conséquence d'un appauvrissement croissant, risques d'explosion sociale, expression d'une cassure entre la société et le pouvoir. Divisé à l'intérieur, contesté de l'extérieur, le pouvoir de Transition n'arrive pas à appliquer la feuille de route sans pouvoir proposer un autre accord consensuel en faveur d'un climat d'apaisement. Fortement remise en cause par les citoyens, toute la classe politique a le devoir de relever le défi et ramener le pays vers le chemin des élections », déclare t-il à L'Express. Il ajoute : « Comment la CENIT peut-elle mener des recensements techniquement fiables dans des zones secouées par l'insécurité C'est impossible. (...) Sans paix sociale, ni l'élaboration d'un fichier électoral crédible, ni le déroulement équitable des propagandes, ni la sécurité le jour du scrutin ne peuvent être garantis sur tout le territoire national». Au sujet des réticences de la communauté internationale à financer les élections, il explique : « Les élections que la communauté internationale veut financer sont des élections qui mèneront au retour à l'ordre constitutionnel et non pas à une nouvelle crise postélectorale ». André Rasolo se montre critique par rapport à l'attitude de la classe politique vis-à-vis du corps électoral : « Aujourd'hui, l'électorat malgache est marqué plus par son origine ethnique et sa religion que par son appartenance politique ou sa conviction idéologique. Il est déplorable de constater l'exploitation du faible niveau d'instruction de la majorité des électeurs par des candidats ».

28/11 - Omer Beriziky et ses 50 conseillers. Le quotidien Les Nouvelles écrit : « 50 conseillers à Mahazoarivo alors que le mot d'ordre de cette transition est de se serrer la ceinture, croyez-vous que c'est raisonnable pour expédier les affaires courantes, et rien de plus ? Que nenni, mais le premier ministre n'est pas assez fou pour sortir de l'ornière de la Transition dont la règle d'or est de caser les copains, les cousins, les coquins, les parrains... Monsieur siège au CST, madame au Congrès, le beau-frère premier conseiller d'ambassade dans un Etat influent de l'UE, etc. S'il était même possible d'engager son pitbull comme garde du corps au frais de la princesse, cela aurait fait l'objet de nominations. Alors, quid de l'apaisement que tous les politiques admettent comme préalable aux élections ? Omer Beriziky et ses 50 conseillers trouveront-ils la parade pour faire avancer la Transition conformément aux dispositions de la feuille de route ? »

29/11 - Roland Ratsiraka, président du MTS investi officiellement candidat à la présidentielle. Il dresse le profil du nouveau président qui doit respecter la démocratie, l'État de droit et les droits fondamentaux, les droits de l'homme, une personne n'ayant aucun esprit de vengeance et de haine envers ses adversaires, possédant la stature de raiamandreny de tous les Malgaches et sachant ainsi réconcilier toutes les couches de la population. «Roland Ratsiraka changera votre vie en 100 jours » a été défini comme slogan du candidat.

▶ Médiation de la SADC

30/10 - Le ministre des Affaires étrangères s'impatiente de la valse-hésitation de la SADC. Il relaie le sentiment de la communauté internationale. Pierrot Rajaonarivelo déclare : « Chacun s'impatiente, mais ne peut rien faire en attendant l'initiative de la SADC », en raison du principe de subsidiarité qui confie la gestion d'un dossier à l'organisation régionale. Les partenaires techniques et financiers rongent leurs freins, alors que le calendrier électoral ne laisse plus une grande marge de manœuvre. La décision tant attendue de la Troïka a encore été différée et nul de sait dans quels délais elle sera arrêtée. Marc Ravalomanana, en revanche, affiche sa bienveillance à l'égard de la SADC « qui respecte le calendrier » concernant l'envoi des missions d'évaluation. Il espère encore un « accord politique » qui devrait porter sur son retour et sa candidature, tout comme celle d'Andry Rajoelina. Dolin Rasolosoa, président du CST fait part de son irritation : « Combien de capitales africaines devons-nous encore visiter [avant la résolution de la crise] ? », affirmant que les malgaches sont encore capables de résoudre la crise qui perdure en mettant en avant leurs « valeurs ». Le Pr Raymond Ranjeva avait déjà suggéré une « solution locale », sans la feuille de route. L'ancien vice-président de la CIJ, initiateur du programme « Vonjy Aina », avait évoqué lui aussi la possibilité de dépasser le principe de subsidiarité.

31/10 - Après Jacob Zuma, Kikwete en médiateur. Un nouveau face-à-face envisagé. La Tanzanie, qui préside l'organe de défense et de sécurité de la SADC, met tout en œuvre pour jouer le rôle de médiateur en lieu et place de l'Afrique du Sud. Jacob Zuma étant accaparé par la campagne pour le renouvellement de la direction de l'ANC, en décembre, la Tanzanie, qui préside depuis le mois d'août l'organe de défense et de sécurité, entend désormais prendre en mains le dossier malgache. C'est sans doute l'une des raisons des fréquents séjours à Paris (trois depuis le mois d'avril) de Bernard Membe, ministre des Affaires étrangères tanzanien. Lors de la dernière rencontre de ce dernier avec Laurent Fabius, le 24 octobre, les deux hommes auraient convenu de tenter de recevoir ensemble les protagonistes de la crise. D'après Jeune Afrique, un nouveau face-à-face entre les deux principaux protagonistes serait dans l'air. Il s'agirait donc, pour autant que ce soit bel et bien le cas, à proprement parler, du 4ème face-à-face entre les deux hommes après les deux qui ont eu lieu aux Seychelles et le 3ème lors de la réunion de la Troïka de la SADC à Maputo. Mais aucune de ces rencontres n'a jusqu'ici fait avancer le processus de sortie de crise de manière significative...

06/11 - Joaquim Chissano a reçu en toute discrétion Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana, le premier à Maurice, le second en Afrique du Sud. L'on ne sait pas si, dans sa démarche, le médiateur de la SADC a apporté de nouvelles propositions ou s'il s'est contenté de recueillir la position de ses interlocuteurs. L'on ne sait pas non plus si l'initiative est coordonnée avec la rencontre entre Bernard Kamillius Membe, ministre tanzanien des Affaires étrangères, dont le pays assure la présidence de la Troïka, et son homologue français Laurent Fabius, le 24 octobre à Paris. La rencontre est intervenue alors que se font attendre les recommandations d'une SADC hésitante concernant le processus de sortie de crise. La double rencontre marque le retour en première ligne du médiateur après l'échec du Sommet d'Addis-Abeba entre les quatre chefs de file en novembre 2010 et la tentative de rapprocher Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana à Maputo en avril 2011.

07/11 - Les deux anciens chefs d'État, Didier Ratsiraka et Zafy Albert, auraient refusé l'invitation de Joaquim Chissano à rejoindre Maputo afin de recueillir leurs propositions sur le déblocage de la feuille de route. Albert Zafy refuse de régler la situation de Madagascar en dehors du territoire national. Quant à l'Amiral, il souhaite qu'une conférence élargie se tienne à Madagascar.

10/11 - La SADC affiche une discrétion totale sur le processus de médiation. « Nous avons envoyé des émissaires auprès du bureau de liaison de la SADC pour s'enquérir des nouvelles sur les tenants et aboutissants du processus de médiation. Mais nous n'avons reçu aucune information », indique Lanto Rakotomavo, vice-présidente du CST et secrétaire nationale du TGV. « Deux délégations, l'une politique et l'autre militaire, sont venues à Madagascar au mois d'octobre. Elles avaient demandé notre avis sur le processus de sortie de crise. Or, nous n'avons reçu aucun écho de ces deux consultations », déplore-t-elle, un mois après les faits. Même son de cloche du côté de la mouvance Ravalomanana. Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation et président du Congrès, indique ne pas disposer d'informations sur la suite du processus. Aucun écho non plus des consultations séparées menées par Joaquim Chissano auprès d'Andry Rajoelina à Maurice et de l'ancien président en Afrique du Sud.

22/11 - La SADC travaille sur les modalités politiques des prochaines élections, selon Jean-Christophe Belliard, ambassadeur de France. L'organisation régionale recommandera une solution politique qu'elle remettra à la partie malgache. Sa mise en œuvre appartiendra à cette dernière. « Nous espérons que la SADC va se prononcer rapidement. En attendant, la France est encore en phase d'observation », indique-t-il. Cette impatience est également partagée par les autres représentations étrangères comme l'UE et les Nations Unies. Sans un accord politique entre les deux belligérants pour garantir la stabilité pendant les élections, la sortie de crise est compromise. Face à l'inertie de la médiation régionale, Joaquim Chissano étant en difficulté dans la recherche d'une voie acceptable par tous, la communauté internationale est dans l'expectative, écrit La Gazette.

23/11 - Le Président tanzanien chez François Hollande. Jakaya Kikwete, président tanzanien et président de la Troïka, fera d'ici peu un déplacement en France pour discuter du cas de Madagascar, a rapporté Pierrot Rajaonarivelo, ministre des Affaires étrangères.

24/11 - Rappel à l'ordre de la SADC. Après une longue période de léthargie, un communiqué³ émanant de son bureau de liaison à Madagascar lance un appel pour que « *les mesures de confiance et la réconciliation nationale, comme indiquées dans la feuille de route, soient appliquées et respectées* ». Il soulève les dispositions de ce document concernant le « *rôle critique des institutions de la Transition et la neutralité qu'on attend d'elles, spécialement dans le processus et en période électorales* ». Il réclame un « *accès égal pour toutes les parties et mouvances aux médias publics* » en parallèle aux libertés fondamentales d'expression, d'opinion, d'association et de manifestation. La SADC fait également part de sa « *préoccupation* » concernant la gestion de l'insécurité dans le

_

³ Cf. blog Justmad - http://p2.storage.canalblog.com/22/83/448497/81407546.pdf

Sud. Elle appelle les autorités civiles et militaires « à la retenue » en adoptant une conduite « mesurée proportionnellement avec [leur] responsabilité constitutionnelle de protéger le pays et ses citoyens ». Elle prévient du risque sur la question qui, en cas d'échec de gestion avec respect des droits humains qui « aurait des conséquences négatives pour tout le processus électoral ».

28/11 - Omer Beriziky épingle la SADC. Le premier ministre accuse le bloc économique régional de maladresse dans la conduite de sa médiation. « À mon avis, l'entité à qui la communauté internationale accorde sa confiance et un mandat pour résoudre la crise semble hésitante. Beaucoup d'occasions ont été manquées pour prendre une décision », déclare-t-il. « Il ne reste plus que 7, voire 6 mois avant les scrutins, alors que toutes les conditions exigées par la feuille de route ne sont pas encore réunies pour des consultations populaires apaisées et acceptées par tous », soutient-il, lançant un appel du pied aux Raiamandreny incarnés par le FFKM. « Il vaut mieux qu'elle s'exprime car elle est trop discrète », avance-t-il. Des membres du CST critiquent Omer Beriziky sur sa façon de conduire les affaires nationales et lui reprochent de ne pas avoir encore mis en œuvre des mesures d'apaisement, comme le retour des exilés, y compris de Marc Ravalomanana, tout comme la mise sur pied du CRM. Le chemin n'est pas sans embuches pour le chef du gouvernement, obligé de composer avec Andry Rajoelina dans une cohabitation forcée, note L'Express.

29/11 - Troïka de la SADC : réunion en décembre. A l'ordre du jour de cette réunion figurera notamment le rapport des deux missions d'évaluation envoyées à Madagascar. La délégation militaire devrait spécifiquement expliquer les risques éventuels qu'encourt le pays au cas où l'ancien chef de l'Etat retournerait à Madagascar et serait autorisé à se présenter à la présidentielle. Prévue il y a plusieurs semaines, cette réunion n'a pas encore eu lieu.

▶ Médiation malgacho-malgache, position des Eglises

05/11 - Didier Ratsiraka annonce un nouveau retour. Il s'engouffre dans la brèche ouverte par le blocage de la mise en œuvre de la feuille de route pour relancer son projet de conférence au sommet élargie. « Nous avons hypothéqué notre maison à Paris [la villa Madrid] pour obtenir un prêt, pour rentrer au pays », a-t-il déclaré au cours d'une intervention téléphonique. L'objectif de l'opération est de « pouvoir discuter avec vous, dans le but de rechercher une solution à la crise qui fait parler les muets », a-t-il poursuivi à l'occasion de la célébration de son 76ème anniversaire. Didier Ratsiraka et les membres de sa famille en exil avec lui à Paris avaient fait un bref passage dans la Grande lle en novembre 2011. L'ancien président avait jeté les jalons de son projet de conférence au sommet élargie. Cette fois-ci, il laisse entendre que son séjour sera plus long, bien que, selon lui, la « promesse faite par certains en 2009 » de lui fournir une résidence n'ait pas encore été honorée. Ange Andrianarisoa, chef de délégation de la mouvance, réaffirme que « la conférence au sommet élargie aux chefs de parti ayant leur poids, à la société civile, aux syndicats et aux militaires, constitue l'unique voie de sortie de crise (...), avec comme facilitateur le FFKM ». Il considère que persister à vouloir organiser des élections tant que les problèmes ne sont pas résolus ne ferait qu'envenimer les choses. Le camp de l'ancien président, qui n'a pas signé la feuille de route, enclenche ainsi la vitesse supérieure dans la concrétisation de son initiative, au moment où la SADC s'embourbe dans la conduite du processus de crise. « Les élections ne constituent pas une fin en soi. Il ne faut pas se précipiter d'y aller. Dialoguons d'abord », exhorte Ange Andrianarisoa. Dolin Rasolosoa, président du Congrès, tout comme Raymond Ranjeva, insiste sur la mise en œuvre d'un « dialoque malgacho-malgache ». De son côté, le FFKM poursuit sa réflexion depuis 8 mois sur le rôle qu'il pourrait tenir dans le processus. Les partisans d'Andry Rajoelina continuent de rejeter l'initiative : « Il faut aller aux élections car la population souffre trop à cause de la crise. Si certains veulent organiser quelque chose, qu'ils le fassent, mais le calendrier des scrutins ne doit plus être retouché », rétorque un cadre du TGV.

17/11: Eglise catholique: « deux hommes ne doivent pas tenir le pays en otage ». A travers la conférence des évêques qui s'est tenue du 6 au 16 novembre, elle s'indigne du blocage de la situation⁴. « Ça suffit! La vie des Malgaches ne doit pas être prise en otage par le différend entre Rajoelina et Ravalomanana » déclare Mgr Philippe Ranaivomanana, secrétaire général de la conférence des évêques. L'assemblée souligne que les appels incessants à l'endroit des pays étrangers pour régler les affaires internes ne favorisent que les intérêts d'une poignée de personnes, voire de ces pays étrangers, au détriment des intérêts nationaux. Ils n'ont engendré que des conflits politiques à Madagascar. Elle dénonce l'appui des étrangers aux différents chefs d'États qui se sont succédé à la tête du pays et qui ont été renversés par des mouvements populaires. L'Église catholique fait part de ses regrets face aux exactions perpétrées par les forces de l'ordre. Dans leur communiqué, les évêques évoquent l'existence au sein des forces de l'ordre d'éléments qui usent de leurs armes et prérogatives pour réprimer le peuple. La question de la justice a également été soulevée. « La Justice n'est plus crédible » ont-ils souligné. Elle est devenue la propriété de personnes fortunées, ayant des relations dans les sphères du pouvoir. Gabegie, dilapidation des richesses nationales et corruption, tels ont été les mots prononcés par Mgr Philippe Ranaivomanana pour pointer du

⁴ Cf. Blog Justmad - http://p8.storage.canalblog.com/84/20/448497/81175431.pdf

doigt le pouvoir. « La culture de l'impunité est l'origine de l'absence d'apaisement dans le pays » a-t-il conclu. Pour la première fois, l'Eglise catholique a pris une certaine distance par rapport au régime de la Transition, note La Nation.

21/11 - Le syndicat des magistrats de Madagascar apprécie la déclaration des évêques et reconnait les défaillances de la justice. « L'inégalité des traitements des personnes est une pratique courante au sein de la justice», déclare-t-il. « Les interventions émanant du ministère sur certains dossiers, compromettent l'indépendance de la justice. (...) L'instrumentation de la justice est une pratique courante contre laquelle toutes les initiatives seront les bienvenues», relate l'un de ses membres.

21/11 - Le Groupe Eclaireur de Contact (GEC), qui vient de conclure la « Convention du Louvre » ressemble des exclus par le pouvoir de Transition, analyse Midi. Ce groupe, qui a tenu un séminaire à l'hôtel du Louvre, a pour chefs de file les trois Alain : Ramaroson, Tehindrazanarivelo et Andriamiseza. Le premier fait partie – avec sa défunte nièce Nadine Ramaroson - des « mpitolona » de la première heure, en 2009. 3 ans et demi après, il est dans le collimateur du régime pour lequel il a investi et s'est investi. Il vient d'être convoqué à la brigade de recherche, en pleine session parlementaire. Le second était vice-premier ministre chargé de la Santé du temps du PM Monja Roindefo. Considéré comme proche de Didier Ratsiraka, son objectif était de mettre en place un semblant de gouvernement d'union nationale tel que le recommandait la communauté internationale. La HAT l'a remercié. Quant au troisième, il a été débauché des rangs des « Zanak'i Dada » par la HAT pour devenir ministre de la Pêche. Et ce, toujours dans l'intention de donner un semblant de consensualité et d'inclusivité au gouvernement, où il ne fit pas long feu. Après s'être servi également de Raharinaivo Andrianatoandro dans sa stratégie de débauchage, la HAT l'a sacrifié au lendemain de la signature de la feuille de route. N'ayant pas été retenu, ses ambitions ont été revues à la baisse en intégrant la Chambre ... Haute. Au vu de cette liste de politiciens - qui n'est pas exhaustive -, le GEC s'apparente en fait à un Groupe des ExClus de ces trois dernières années. Ce qui les a amenés à élaborer la Convention du Louvre. Le GEC constate « le blocage des affaires nationales qui entrave la sortie de crise et aggrave ses conséquences sociales et économiques ». Pour cette nouvelle plate-forme, « l'unique solution passe par le dialogue malgacho-malgache ». Elle compte œuvrer dans ce sens.

26/11 - Après 4 jours de conclave, le FFKM a décidé du principe d'un retour sur la scène politique. Il annonce qu'il entamera une nouvelle médiation. Il n'y a pas encore de calendrier pour ces rencontres, les négociations sont en cours mais les Eglises chrétiennes espèrent réunir près de 150 entités. Le pasteur Endor Modeste Rakoto, président du FFKM, déclare : « Notre message est la réconciliation. Cela a toujours été le travail et la vie de l'Eglise. Donc nous allons réconcilier les personnes qui acceptent la volonté de Dieu ». C'est donc la voix malgacho-malgache qui est de nouveau prônée. Une façon aussi de dénoncer la médiation internationale conduite par la SADC. Si les partisans de Marc Ravalomanana adhèrent à la démarche, la mouvance Rajoelina l'a jusqu'ici rejetée. Ainsi, depuis le début de la crise en 2009, les médiations menées par le FFKM ont toujours échoué. Une déclaration des 4 chefs d'Église est attendue pour détailler le processus. Les principaux protagonistes de la crise, ont boudé le culte de clôture. Pour Tribune, cependant, les chefs d'églises du FFKM ont déçu. Aucune résolution concrète sur la médiation, aucune véritable, claire et nette prise de responsabilité pour la réconciliation nationale n'ont été offertes, donnant ainsi raison aux entités politiques qui étaient sceptiques quant à ce retour du FFKM sur la scène de la médiation et de la réconciliation nationale. L'annonce du FFKM se situe 8 mois après la série de consultations des acteurs de la vie nationale organisée par le Sefip. La démarche intervient au moment où la Troïka de la SADC donne l'impression d'être incapable de trouver une issue à sa médiation. De son côté, la classe politique reste partagée sur le rôle que pourrait jouer le FFKM. Les partisans d'Andry Rajoelina sont opposés à toute initiative qui s'écarterait de la feuille de route.

Le FFKM (Sefip) lance un appel à contribution financière pour l'organisation d'un dialogue malgacho-malgache. Le Conseil envisage de tenir une sorte de conférence nationale à laquelle participeront 600 personnes issues des 153 entités qui ont répondu à ses consultations. Il ne compte plus sur la SADC pour financer ses actions.

▶ Diplomatie, coopération

03/11 - Blanchiment d'argent de la piraterie - L'océan Indien menacé. « Les réseaux criminels ont retenu en otage plus de 2.000 marins. La piraterie maritime constitue une menace. Elle a modifié les routes maritimes, elle a augmenté le coût du transport et elle affecte les conditions de vie des populations... La piraterie est un frein à toute tentative d'intégration régionale ». Le chef de la diplomatie seychelloise et président du conseil de la COI, Jean-Paul Adam, rappelle ainsi l'impact de la piraterie qui sévit dans la région depuis 5 ans. « Seul le développement de la coopération anti-blanchiment entre les Etats de la région mettra fin à l'impunité des vrais responsables de la piraterie », déclare-t-il. Le secrétaire général de la COI, Jean-Claude de l'Estrac, renchérit : « La lutte contre le blanchiment de l'argent de la piraterie est un aspect essentiel du combat mené contre ce fléau, au même titre que l'appréhension et le jugement des pirates en mer. Elle permet d'atteindre directement les décideurs de la piraterie pour leurs crimes passés et elle réduit leur motivation à poursuivre leurs actions criminelles ». Le projet d'appui au démarrage du programme régional de sécurité maritime, que la COI pilote avec le soutien de l'UE, intègre les pays

de l'Afrique orientale, australe et de l'océan Indien. Il fait de la lutte contre le blanchiment d'argent de la piraterie une priorité. D'après les estimations de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, plus de 130 millions d'euros ont été versés pour des rançons liées à la piraterie maritime en 2011.

07/11 - Un Dialogue politique UE-Madagascar s'est tenu à la primature pour procéder à une évaluation de la situation politique et dresser un bilan de la coopération. Des défis attendent le régime. La rencontre a porté principalement sur la mise en œuvre de la feuille de route et le respect des engagements des parties, entre autres sur l'engagement de l'UE tel que fixé dans la décision du Conseil de l'UE du 5 décembre 2011, sur le fonctionnement des institutions de transition, les mesures de confiance et d'apaisement, l'Etat de droit, le processus électoral, la stabilité politique à long terme ainsi que la gouvernance et la coopération au développement. Pour l'ambassadeur Leonidas Tezapsidis, la mise en œuvre de la feuille de route nécessite de la part des acteurs malgaches une réelle volonté politique. « La rencontre a permis à l'UE d'exprimer ses appréhensions et au gouvernement de faire part des mesures prises pour y remédier », a confié une source proche de la primature. Dans son communiqué, l'UE constate des « faiblesses et des dysfonctionnements sur l'ensemble des sujets soulevés ». Leonidas Tezapsidis évoque « l'absence de coordination entre la présidence, le gouvernement et le parlement ». Il a rappelé que « la feuille de route n'est pas encore appliquée dans tous ses aspects ». L'UE exprime sa vision sur les divergences au sein de l'exécutif et suggère leur règlement ainsi que la suspension des campagnes électorales avant la lettre qui pourraient compromettre la neutralité de la Transition. Elle demande l'application de l'article 20 de la feuille de route (retour des exilés politiques). Elle insiste aussi sur le maintien du calendrier électoral et propose la recherche de solution au problème de l'insécurité dans le Sud. Rendez-vous a été pris pour un nouveau Dialogue début 2013. Ce Dialogue politique était le premier du genre après la sanction qui a frappé la Grande lle suite au « transfert par la force du pouvoir ». Le 5 décembre 2011, le Conseil de l'UE avait reconduit les sanctions pour 12 mois. La Gazette note que ni Leonidas Tezapsidis, ambassadeur de l'UE, ni le premier ministre n'ont cru bon de citer Andry Rajoelina durant leurs interventions respectives, alors qu'il était pourtant question de l'application de la feuille de route. M. Tezapsidis donne l'impression de vouloir ignorer Andry Rajoelina dans tous les débats européens, voire internationaux. A la grande satisfaction, paraît-il, des ministres de la mouvance Ravalomanana. En bref, une partie de la communauté internationale, conduite par les USA et l'UE, donne le sentiment d'avoir choisi son camp à l'occasion de la présidentielle, conclut le quotidien.

28/11 - ACP-UE : nouvelle mise en garde de Louis Michel. « Des élections libres, crédibles et démocratiques à Madagascar ne seront possibles que si la neutralité de la transition politique, le retour des exilés, et la participation de tous à l'élection présidentielle seront garanties », déclare Louis Michel, co-président de l'assemblée parlementaire partiaire ACP UE. Il exhorte la SADC à « prendre toutes les mesures nécessaires, y compris le recours aux sanctions », pour une application intégrale de la feuille de route.

30/11 - Le président du groupe d'amitié UE-Madagascar pour un «ni...ni... élargi». Les députés européens semblent divisés sur la situation malgache, constate-t-on dans leurs déclarations en marge de la session de l'assemblée parlementaire paritaire ACP-UE. Après Louis Michel, coprésident de l'assemblée, député européen, président du groupe d'amitié UE-Madagascar a émis un avis sur la situation. « Dans l'attente d'un positionnement du groupe d'amitié UE-Madagascar que je préside, je pense que, contrairement à l'intervention du coprésident Louis Michel, la solution de sortie de crise réside bel et bien dans un « ni..ni... élargi », excluant de facto des prochaines présidentielles les deux protagonistes de la crise, Ravalomanana et Rajoelina, ainsi que toutes les personnes concernées par la loi d'amnistie en cours », a-t-il avancé. Philippe Boulland estime qu'une initiative de la sorte apporterait plus de crédit à la justice malgache et étoufferait le sentiment d'impunité permanente qui prévaut. Il appelle la SADC et la communauté internationale à soutenir sa position, qu'il estime être conforme à la feuille de route, et de l'assortir de sanctions éventuelles si nécessaire. Pour Ma-Laza, « il semble qu'au bout du compte on risque de s'acheminer vers une année blanche électorale. La communauté internationale a laissé entendre que la situation dans le Sud pourrait avoir une incidence négative sur les élections. Certaines personnalités issues de l'opposition subodorent des élections de la même veine que le référendum. On se passerait de l'aide et de la caution de la communauté internationale. (...) Après tout, qui empêcherait le régime d'appeler les Malgaches en âge de voter aux urnes ? Jugez-en : l'Etat s'est vanté de disposer d'argent à cet effet, le code électoral a été adopté, de même que les lois sur les présidentielles et les législatives. Quant à l'amnistie, il suffit d'actionner la machine judiciaire existante. Concernant les forces armées, aucun problème, les poches de résistance sont maîtrisées. Cette armée soutient ce régime qui les chouchoute ».

07/11 - « Washington toujours très anti-TGV », constate la LOI. La séance consacrée aux résultats des élections américaines, organisée par l'ambassade des Etats-Unis, a été l'occasion de réaffirmer l'intransigeance de ce pays envers le régime d'Andry Rajoelina. Le discours prononcé par le chargé d'affaires par intérim, Eric Wong, a été sans concession. Les Etats-Unis se refusent toujours à participer au financement des élections, considérant que le pays n'est pas démocratique et qu'il lui faudra beaucoup de temps pour qu'il ne le redevienne. Dans son discours, Eric Wong énumère des éléments concourant à ce « retour de la démocratie ». « Quand les journalistes et les organes de presse qui les emploient ne feront plus l'objet de menaces d'emprisonnement, la démocratie sera revenu au pays (...), quand le système judiciaire œuvrera pour protéger les droits des citoyens et soutiendra les

lois en vigueur sur le territoire et non pour persécuter des opposants politiques, [alors] la démocratie sera revenue au pays », avance-t-il, avant d'évoquer « la liberté des citoyens de se réunir de manière pacifique pour exprimer leurs opinions ». Le travail de retour de la démocratie ne nécessite aucun financement de la communauté internationale, souligne-t-il. Les États-Unis ne veulent pas cautionner un scrutin qui risquerait, comme le référendum constitutionnel de novembre 2010, de ne pas être reconnu par la communauté internationale. Un seul membre du gouvernement était présent : la ministre des Mines, Rajo Daniella Randriafeno, qui est en conflit ouvert avec la présidence et ses partisans. Elle en a profité pour se plaindre du refus gouvernemental de laisser des fonctionnaires de son ministère partir suivre une formation à l'étranger. Ce deuxième mandat de Barack Obama changerat-il quelque chose dans la position des USA vis-à-vis du dossier malgache? Les observateurs estiment que non. C'est notamment le cas du sociologue Paul Rabary, qui rappelle que la position américaine repose sur des questions de principe : le respect de l'Etat de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. Didier Ratsiraka a envoyé une lettre de félicitation à Barack Obama, dans laquelle il demande au président américain d'intervenir pour que Madagascar puisse bénéficier à nouveau du programme de l'AGOA. Lanto Rakotomavo, secrétaire nationale du TGV banalise l'intervention du diplomate. « C'est leur droit de ne pas débloquer de l'argent pour financer nos élections. Mais il existe une limite à ne pas franchir en matière de souveraineté, quel que soit le poids du pays », rétorque la vice-présidente du CST. « Il appartient aux Malgaches de choisir les dirigeants qu'ils veulent. Après, chacun a le droit de reconnaître ou de ne pas reconnaître ceux-ci », conclut-elle. Pour L'Express, la déclaration du diplomate mettant en cause la régularité du référendum de novembre 2010 risque d'avoir des conséquences incalculables. Le régime de Transition tient à cette Constitution, rejetée par l'alliance formée par les mouvances des trois anciens présidents. Or, cette Loi fondamentale sert de référence aux textes votés pour l'organisation des élections et les actes et les décisions pris par l'administration.

Le Courrier s'offusque de ces nouvelles déclarations du chargé d'affaires. Il estime que les Etats-Unis sont très loin d'être un modèle en matière de respect des droits de l'homme. S'agissant de Madagascar, le quotidien rappelle que ce pays a été l'un des plus ardents défenseurs de la politique de Marc Ravalomanana, fermant les yeux sur les nombreuses exactions commises par ce dernier et sur les multiples dénis de démocratie dont il s'est rendu coupable.

- 12/11 Marc Ravalomanana demande à rencontrer Barack Obama lors de sa prochaine visite officielle en Afrique du Sud. Sa « réélection aura des impacts sur la restauration de la démocratie à Madagascar. Madagascar a besoin des Etats-Unis dans le processus de résolution de la crise», a-t-il souligné, ajoutant : « Nous saisirons cette occasion pour lui expliquer les vraies réalités à Madagascar. Les prisonniers politiques doivent être libérés et les stations de radio et de télévision fermées doivent être rouvertes ».
- 13/11 Le départ annoncé de Jean-Christophe Belliard, ambassadeur de France depuis juillet, source de débat au sein de la classe politique malgache. Les opposants au régime avancent l'hypothèse d'une dégradation des relations entre les deux pays. Pour certains, les relations entre la France et Madagascar ont connu un certain recul depuis l'arrivée de François Hollande au pouvoir. Jean-Christophe Belliard vient d'être nommé directeur Afrique et de Océan Indien au ministère des Affaires étrangères. Il assure que la politique de la France à Madagascar ne changera pas. La représentation diplomatique française sera assurée par Jérôme Besson, premier conseiller.
- 23/11 La France poursuit sa coopération. L'AFD a signé avec le ministre des Finances et du Budget un avenant à la convention de financement du programme d'appui conjoint au secteur de la santé (PACSS), permettant le déclenchement de la 2ème tranche du programme qui vise à renforcer le système de santé. Cette subvention est mise en œuvre en deux phases. La première, d'un montant de 14,4 milliards Ar, a été lancée en octobre 2010 et s'est achevée en septembre 2012. Elle a contribué à la préservation du système de santé malgré la crise. Une seconde phase de 20 milliards s'inscrira dans la continuité et permettra d'appuyer de nouvelles activités. Elle démarre ce moi-ci et se poursuivra jusqu'au 1er semestre 2014. L'AFD intervient dans plusieurs secteurs dont la formation et l'éducation, le développement rural et la pêche, l'environnement, le développement urbain et les infrastructures, l'appui au secteur privé.... Depuis 2005, ses engagements à Madagascar s'élèvent à plus de 200 millions d'euros. Un projet important, dénommé « lalan-kely », concerne l'aménagement de la capitale. Il portera sur la construction ou la réhabilitation d'infrastructures de base dans 41 Fokontany des 6 arrondissements et 37 Fokontany des 15 communes périphériques, touchant plus de 660.000 habitants. Une cérémonie officielle et très médiatisée a été organisée sur le terrain pour le lancement, en présence d'Andry Rajoelina. Pour cause notamment de crise dans le pays, la Banque mondiale a suspendu depuis 2009 son implication financière dans la réalisation du PACSS. Or l'AFD et la Banque formaient les deux principaux bailleurs de ce projet, ficelé par le pouvoir de l'époque. La réticence dont fait preuve la Banque mondiale vis-à-vis du financement de ce programme humanitaire, le priverait d'une quarantaine de millions d'euros. Un gap qui sera difficile à combler si le pays veut rattraper son retards dans l'atteinte des OMD d'ici 2015.
- 21/11 PAM : appel d'urgence pour Madagascar. 6,1 millions de dollars. C'est le montant de l'aide d'urgence dont a besoin le Programme dans le cadre de la saison cyclonique. L'organisme onusien a lancé un appel aux bailleurs de fonds dans un avis d'alerte indiquant qu'il n'a pas réussi à stocker des quantités suffisantes de vivres

dans les zones exposées en raison de l'absence de financement. Le PAM doit également trouver 15 millions de dollars au cours des 6 prochains mois pour ses programmes en cours qui fournissent une assistance à 914.000 personnes, dont des enfants des écoles primaires, des personnes âgées, les orphelins et enfants vulnérables, les familles touchées par des catastrophes naturelles ainsi que les personnes souffrant de malnutrition, du VIH et de tuberculose. Le manque de soutien des bailleurs de fonds ces derniers mois entrave la capacité du PAM à atteindre plusieurs centaines de milliers de personnes, y compris les enfants d'âge scolaire, indique le communiqué.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

10/11 - Rencontre Amnesty International - ministre de la Communication. Christian Mukosa, chercheur au programme Afrique d'Amnesty International a rencontré le ministre de la Communication, Harry Laurent Rahajason accompagné du directeur de cabinet, Pierrot Rakotojaona et du directeur général de la Communication, Guy Laurent Ramanakamonjy. La situation dans le Sud et la liberté d'expression et de presse ont été au centre de la rencontre. Concernant la liberté de la presse, le ministère s'est défendu d'interférer dans les affaires judiciaires. Il rappelle que tout un chacun se doit d'observer les textes et lois en vigueur. Concernant la situation dans le Sud, Christian Mukosa a déploré le manque d'informations concernant l'opération « Tandroka ». Le ministre a proposé à son interlocuteur une approche pratique de collecte d'informations sur le terrain afin de ne pas être victime de désinformation. La proposition d'Amnesty International de créer une commission d'enquête indépendante ne lui parait pas devoir s'imposer car le ministère des Forces armées mène déjà ses propres investigations. Le gouvernement malgache se dit soucieux de protéger les droits de l'homme, en dépit des faibles moyens dont il dispose. Christian Mukosa a déjà été reçu par d'autres dirigeants de la Transition dont le premier ministre, la ministre de la Justice, le secrétaire d'Etat à la gendarmerie et le ministre des Forces armées. La Gazette et La Vérité laisse entendre qu'Amnesty International a été induit en erreur sur les sujets pour lesquels l'organisation se dit « préoccupée ». Le quotidien Les Nouvelles rapporte que le chercheur a déclaré : « Nous sommes conscients des difficultés mais nous sommes d'avis que malgré ces difficultés, certaines choses doivent être faites. C'est dans ce sens qu'on continue ce dialogue et on a demandé aux autorités que les différentes recommandations d'Amnesty international sur différents points soient mises en œuvre. C'est important de tenir compte des réalités mais c'est également important de mettre les droits humains au cœur des efforts politiques du gouvernement et surtout pendant cette Transition et l'année prochaine, avant et pendant les élections ». Evoquant les traités internationaux auxquels Madagascar vient de souscrire (abolition de la peine de mort), Christian Mukosa a fait remarquer : « C'est très bien de signer ou d'adhérer aux conventions internationales sur les droits humains, mais il ne suffit pas de les signer. Le plus important est de les mettre en œuvre. Il ne faut jamais négliger les droits humains et toujours faire plus pour leur respect».

Pour Sobika, devenues tentaculaires, certaines ONG de défense des droits de l'homme « en sont arrivées à fonctionner « par procuration » et peuvent se retrouver parfois exposées à une manipulation plus ou moins grossière de la part de ceux qui font appel à leur intervention. (...) Visiblement, que ce soit pour le représentant d'Amnesty international ou pour l'intervenant de RSF, les « investigations sur terrain » se mènent, soit sur la terrasse de café de son hôtel, soit chez soi devant l'écran de son ordinateur ou suspendu à son téléphone. Cela n'empêchera pas de sortir un rapport circonstancié à large diffusion par la suite ».

Les suites de l'inculpation de Marc Ravalomanana en Afrique du Sud

03/11 - « Tuerie du 7 février 2009 : l'étau se resserre autour de Ravalomanana » titre Le Courrier. D'après les déclarations de Me David Erleigh, avocat de l'AV7, de passage pour la 3ème fois dans la Grande IIe, les rumeurs sur la levée de l'interdiction de sortie du territoire sud-africain de l'ancien président sont totalement fausses. «Marc Ravalomanana est toujours soumis à une interdiction de sortie du territoire sud-africain tant que la procédure judiciaire est en cours », affirme-t-il. De ce fait, l'une des principales conditions d'éligibilité d'un candidat, le délai de 6 mois de résidence à Madagascar avant le dépôt de candidature stipulé par le code électoral, disqualifie indubitablement Marc Ravalomanana, estime le quotidien. L'ancien président aurait également à s'acquitter du règlement de dommages et intérêts aux plaignants, victimes et familles. Ceux-ci réclament de la partie malgache qu'elle finance cette indemnisation sur la vente des biens de l'ancien président. Nous tenons à louer l'indépendance et la transparence de la justice malgache. Elle respecte la démocratie, et elle a fourni les détails nécessaires concernant les condamnations et les peines contre Ravalomanana. Par conséquent, nous demandons à la Cour Suprême sud-africaine de confirmer le verdict prononcé par la justice malgache » a poursuivi « cet avocat indépendant, spécialiste des droits de l'homme depuis 20 ans à la Haute Cour d'Afrique du Sud ». Le Courrier rappelle qu'en théorie, selon le Statut de Rome et les différentes lois africaines qui ont entériné ce dernier, si le crime contre l'humanité est avéré et donc répréhensible, la Cour sud-africaine pourra décider d'envoyer l'affaire devant la Cour de La Haye. « La tuerie du 7 février peut être qualifiée de crime d'embuscade. C'est de la même catégorie que le crime contre l'humanité. Le premier responsable de cet événement tragique n'est autre que l'ancien président déchu. C'est un crime commandité et perpétré par une personne. C'est ainsi que la Cour sud-africaine doit ouvrir une enquête sur cette affaire », a précisé Me Erleigh, qui ajoute : « deux des plaignants ont reçu des menaces d'intimidation depuis le début de la procédure. Le premier à l'issue de mon premier passage à Madagascar et le second en date du 2 septembre. Cependant, quand nous en avons parlé à l'avocat de Ravalomanana, ce dernier a nié être au courant de ces menaces », a-t-il indiqué. Copie de la plainte a été transmises à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, à la SADC ainsi qu'à l'ambassade malgache en Afrique du Sud. D'après Midi, de nombreux experts juridiques nationaux et internationaux travailleraient sur le dossier d'inculpation de Marc Ravalomanana. Selon le chef de délégation de la mouvance Ravalomanana, Mamy Rakotoarivelo, l'ancien président n'a pas été tenu au courant de l'existence cette interdiction de sortie du territoire, qui, en fait, n'existe pas. « Qu'en est-il également de l'affaire 26 janvier au cours de laquelle l'usine Tiko a été réduite en cendre mais dont le dossier a été classé sans suite par la justice malgache ? », se demande-t-il, dénonçant un « deux poids deux mesures » de la justice quant aux affaires du 7 février et du 26 janvier 2009.

06/11 - Me Willy Razafinjatovo estime qu'un accord judiciaire entre Madagascar et la RSA est nécessaire pour que la justice de ce pays puisse se saisir du dossier Ravalomanana. « Si cet accord n'existe pas et si l'on part d'un simple principe de droit, sur le plan pénal et civil et territorialement, la justice d'Afrique du Sud n'est pas compétente à trancher sur des faits qui se sont produits à Madagascar ». Critiquant vertement Me David Erleigh, il ajoute : « cet avocat est vraiment comique en annonçant à la presse son projet de demander auprès de la justice sud-africaine une confirmation du verdict proclamé par un tribunal malgache ». Et ce, dans la mesure où l'application de ce verdict est encore en suspens en attendant qu'un arrêt définitif ne soit prononcé, précise Midi. Et le célèbre juriste de se demander : « depuis quand l'application d'un verdict proclamé à Madagascar est conditionnée par une confirmation émanant d'un tribunal d'un pas tiers ? ». En ce qui concerne la requête visant à saisir les biens de l'ancien président, particulièrement les usines du groupe Tiko, Me Willy Razafinjatovo estime que « c'est une procédure difficile, voire impossible car on ne peut pas reprocher la faute pénale d'une personnalité à ses proches. Cette histoire n'engage personne d'autre que Ravalomanana », soutient-il. A propos de la requête pour « crime contre l'humanité » déposée par l'AV7 en Afrique du Sud, l'avocat explique que cela relève de la compétence de la CPI, la justice sud-africaine n'étant pas habilitée à trancher sur ce dossier.

23/11 - Les avocats de Marc Ravalomanana vont saisir la Cour constitutionnelle sud-africaine pour réclamer le passeport de leur client. Le tribunal de Pretoria a confirmé la précédente décision du 7 septembre ordonnant à Marc Ravalomanana de rendre son passeport afin qu'il ne puisse pas quitter l'Afrique du Sud sans le consentement des autorités. Et ce, à la suite de l'enquête lancée par la justice sud-africaine qui instruit depuis plusieurs mois une plainte contre l'ancien président pour crimes contre l'humanité déposée par l'association des Victimes de la tuerie du 7 février 2009 (AV7). Selon les propos du défenseur sud-africain de l'ancien président, Brian Currin, l'enquête prendra sans doute des années et le jugement de Pretoria est une violation des droits humains fondamentaux. En dépit de cette décision, Marc Ravalomanana pourrait circuler librement sur le territoire sud-africain. Il pourrait également quitter le pays pour se rendre à une réunion organisée par la SADC à laquelle il serait invité.

24/11 - L'ancienne sénatrice Éliane Naika (mouvance Ravalomanana), affirme sur son blog que son chef de file « est toujours en possession de son passeport » et que « la Cour constitutionnelle sud-africaine ne lui a jamais retiré ce document de voyage ». La parlementaire évoque de « fausses informations propagées pour discréditer le président Marc Ravalomanana et démotiver ses partisans ». L'information a été catégoriquement démentie par les agences de presse.

26/11 - Le mouvement ecclésiastique HMF se déclare favorable à la mise sur pied de commissions d'enquêtes. Il exige de « *diligenter une enquête internationale concernant le Lundi noir et les événements du 7 février 2009 à Ambohitsorohitra*». S'agissant de l'insécurité dans le Sud, il projette de mettre en place un Comité indépendant qui se rendra sur le terrain pour recueillir des témoignages et dresser un rapport qui sera présenté à la population et à la communauté internationale. Le *JdM* note que le discours de ce mouvement est en tous points celui que tient la mouvance Ravalomanana.

« Prisonniers politiques »

05/11 - Le lieutenant-colonel Charles Andrianasoavina s'apprêterait à livrer de nouvelles confidences sur les évènements de 2009 et l'affaire BANI, selon *Ma-Laza*. Opéré pour la 5ème fois à La Réunion, les frais médicaux n'auraient pas encore été pris en charge par l'État malgache, malgré les assurances données par le ministre des Finances et du Budget qui lui a rendu visite. Des responsables français lui auraient proposé à plusieurs reprises l'asile politique mais il aurait décliné l'offre. Charles Andrianasoavina reste sous la responsabilité du ministère de la Justice, et particulièrement du service pénitencier. La nouvelle intervention chirurgicale lui aurait permis de se rétablir de l'empoisonnement qu'il aurait subi à la maison de force de Tsiafahy, objet de son évacuation à La Réunion. Il connaîtrait l'auteur de son empoisonnement mais ignore le vrai commanditaire de cet acte.

▶ Expatriations

05/11 - Les travailleurs migrants peuvent à nouveau rejoindre Maurice. Cette destination avait été suspendue après le rapatriement de 37 femmes malgaches en septembre. Le consul de Madagascar à Maurice a dressé la

liste des entreprises susceptibles d'accueillir des travailleurs malgaches dans des conditions décentes. Il supervisera l'établissement des contrats de travail. Ce sont surtout les entreprises franches qui recrutent les employés malgaches. **Des migrants tenteraient de rejoindre le Liban via les Comores, par bateau**, selon des indiscrétions au sein du ministère de la Fonction publique, alors que des employées de maison victimes de la traite attendent toujours d'être rapatriées de ce pays.

07/11 - La loi autorisant l'adhésion de Madagascar à la Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles a été adoptée en conseil des ministres.

08/11 - Les agences de placement à l'étranger seront mieux surveillées. Une rencontre les ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et de la Police nationale a permis de mettre le doigt sur les failles dans l'envoi des travailleurs à l'étranger, spécialement en Arabie Saoudite et au Koweït. Il a été décidé qu'un comité spécial sera mis en place pour surveiller de près les activités des agences de placement. Cette décision survient suite à la rencontre du chargé d'affaires de Madagascar au Koweït et en Arabie saoudite avec le ministre de la Fonction publique. Il rapporte que l'ambassade n'est même pas informée de la venue des travailleurs. « *Nous ne prenons connaissance de leur existence qu'au cas où ils rencontrent des problèmes et viennent se plaindre. Le problème devient plus complexe à traiter »*, indique-t-il. L'ambassade demande que les travailleurs soient d'abord accueillis par l'ambassade de Madagascar avant d'être placés. Elle mettra leurs passeports en sécurité pour que les travailleurs en difficulté puissent rentrer au pays. « *La plupart des cas que nous enregistrons concernent la maltraitance. Nous négocions avec leur patron afin de les rapatrier même s'il y a un contrat »*, souligne le chargé d'affaires.

▶ OMD, enfance, éducation, santé, droits des femmes, handicapés

31/10 - OMD : l'heure est au bilan. Madagascar s'était engagé à atteindre les OMD en 2015. A 2 ans de cette échéance, le PNUD lance une enquête nationale afin d'évaluer les acquis et définir de nouvelles stratégies. Les OMD seront-ils atteints pour Madagascar ? La réponse est pour le moment sans ambigüité et elle est négative. Si on se réfère à la dernière mise à jour économique de la Banque mondiale, même les acquis sont menacés en raison principalement de la crise politique. Pour en savoir davantage, une enquête nationale est lancée par le PNUD pour une durée de 9 mois. Les résultats finaux seront connus avant fin 2013. 19.000 ménages seront interrogés. La pauvreté, la situation de l'emploi, l'insécurité alimentaire, l'éducation, la mortalité maternelle et infantile, l'accès à l'eau et à l'assainissement seront les sujets de l'enquête, qui permettra également de collecter des données sur les jeunes, les violences faites aux femmes et le fléau des fistules obstétricales. Après 2015, les objectifs des Nations Unies se focaliseront sur le développement durable. Mais l'Afrique, compte tenu de la situation dans laquelle elle se trouve, plaide pour que l'on garde les mêmes OMD, tout en rappelant aux pays développés qu'ils doivent honorer leurs promesses d'aider les pays pauvres à atteindre ces 8 objectifs.

19/11 - Journée mondiale des toilettes: le manque d'infrastructures d'assainissement adéquates (latrines, toilettes) demeure l'une des principales causes de maladie et de décès chez les enfants. L'UNICEF estime que près de 2 millions d'enfants meurent chaque année dans le monde de pneumonie et de diarrhée, des maladies qui peuvent être largement évitées en améliorant les infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène. A Madagascar, selon le Joint Monitoring Program OMS-Unicef de 2012, le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement adéquates reste parmi les plus faibles au monde: 15%. De plus, 18% des populations partagent les mêmes infrastructures d'assainissement, 30% utilisent des latrines non améliorées et plus d'une personne sur trois défèque à l'air libre. Chaque année, en raison de ce faible accès des ménages à des installations sanitaires adéquates, 518.000 tonnes de matières fécales sont rejetées dans la nature. Ces déchets fécaux constituent une source importante de contamination et de maladies liées à l'eau, dont notamment les maladies diarrhéiques. En 2011, le pays a lancé officiellement la campagne SANDAL 2018. Ce programme vise à réduire de manière considérable la défécation à l'air libre d'ici à 2018. Il s'agit de faire passer à moins de 1% le taux de cette pratique.

07/11 - Une femme sur sept exploitée sexuellement à Madagascar, selon l'AFP et l'agence Fides. En moins de 20 ans, le nombre de prostituées enregistrées à Toamasina, où vivent environ 200.000 habitants, est passé de 17.000 en 1993 à 29.000 en 2012. On estime qu'une femme sur sept est exploitée sexuellement. L'état de pauvreté qui s'accroit et la proximité du port de l'une des mines de nickel et de cobalt les plus grandes du monde, Ambatovy, contribuent à l'aggravation de ce phénomène. La construction de la mine et les récentes améliorations apportées au port ont provoqué l'afflux de milliers de travailleurs étrangers. Le coût de la vie a augmenté et les activités commerciales traditionnelles ont connu un déclin, poussant davantage de femmes vers l'industrie du sexe. Les jeunes filles viennent des campagnes pour travailler en ville comme serveuses. Puis, lorsqu'elles ont un problème avec leur employeur, d'autres jeunes filles, provenant de leur région, les introduisent dans le monde de la prostitution. Le commerce du sexe prospère dans les zones nouvellement désenclavées par la route, comme la ville d'Antsohihy, au Nord-ouest. Bien que le taux de prévalence du SIDA soit apparemment plus bas que dans d'autres pays d'Afrique (0,2% des personnes de 15 à 49 ans), l'incidence des maladies sexuellement transmissibles est bien supérieure à la moyenne régionale. Elles concernent 4% des femmes enceintes et 12% des prostituées.

08/11 - L'oxygène à l'hôpital Befelatanana a été coupé, 4 services seulement continuent d'être alimentés. L'hôpital doit s'organiser pour continuer à fournir des soins de santé aux patients, s'alarme *Midi*. Cette situation résulte du non-paiement d'arriérés au fournisseur, la société Soam. La facture adressée au ministère reste impayée. Seuls les soins intensifs en cardiologie, la pédiatrie, la réanimation et la pneumologie continuent de disposer d'oxygène mais il est rationné.

19/11 - Maîtriser la croissance démographique pour sortir de la pauvreté. C'est une des voies à suivre pour Madagascar, selon un rapport sur la population mondiale que vient de publier le FNUAP, le Fonds des Nations unies pour la population. Malgré ses efforts, la Grande lle peine à maîtriser sa démographie. Près d'une femme sur cinq voudrait espacer ou limiter ses grossesses sans y parvenir. Les femmes ont en moyenne 4 à 5 enfants au cours de leur période de fécondité. Des naissances pas toujours désirées pour 19 % d'entre elles. Au rythme actuel, la population, 22 millions d'habitants, aura doublé d'ici 25 ans. Pour améliorer la planification familiale, il faut élargir les cibles selon la représentante du FNUAP. «Si on est à ce jour à seulement 29 % de taux de prévalence contraceptive à Madagascar, c'est que l'on n'a pas intégré les hommes, les jeunes, les femmes non mariées aux programmes qui existent déjà ». Elle pointe notamment le rôle que doivent jouer les hommes car parfois, les femmes ne peuvent avoir recours à la contraception «parce que simplement le mari ne veut pas». Autre recommandation, augmenter les financements consacrés au planning familial. Ils représentent pour l'instant moins de 1 % du budget de la santé.

26/11 - Projet d'appui à l'éducation des enfants en situation de handicap : l'UE alloue 107.500 euros à l'association française ASMAE, à travers l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme. La problématique du handicap est réelle à Madagascar et touche un nombre significatif d'enfants et de familles démunis. La prévalence globale du handicap est estimée à 7,5 %, soit une population handicapée de 1,5 million. Dans ce domaine particulier, l'État dispose d'un cadre juridique reconnaissant le droit à l'éducation de l'enfant handicapé en milieu ordinaire ou spécialisé. Malgré cela, la prise en charge des personnes handicapées, notamment en matière d'éducation, reste très critique. L'objectif du projet vise à sortir les enfants en situation de handicap de l'exclusion et à renforcer les capacités de 4 associations malgaches accueillant des enfants en situation de handicap. Le projet, d'une durée de 2 ans, devrait toucher directement 300 bénéficiaires composés des professionnels du handicap et des enfants qui verront leur prise en charge améliorée. En outre, le projet cible 15.000 autres bénéficiaires impliquant les familles, les membres des communautés locales et les pouvoirs publics. L'UE a sollicité une implication plus forte de l'État dans ce secteur.

▶ Médias, liberté de la presse, poursuites de journalistes

08/11 - Convocation de directeurs de publications d'opposition à la gendarmerie. Rocco Rasoanaivo, président du syndicat des journalistes et directeur de publication du journal *La Nation*, a été convoqué à la gendarmerie. Le directeur de publication et rédacteur en chef de *Midi* a reçu lui aussi une convocation, ainsi que le directeur de du journal *Gazetiko*, Herivonjy Rajaonah. Ces convocations font suite à la plainte déposée par Mamy Ravatomanga, homme d'affaire proche d'Andry Rajoelina. Les trois journaux ont publié les propos tenus lors de deux conférences de presse du notable Patrick Zakariasy qui a dénoncé des trafics de bois de rose qui impliqueraient la société Mainland et Mamy Ravatomanga. L'homme d'affaire cité dans les révélations de Patrick Zakariasy affirme que celui-ci a utilisé de faux documents pour étayer ses dires. Zakariasy lui-même fait l'objet d'une plainte pour diffusion de fausse nouvelle, il doit être convoqué à la gendarmerie. Les journalistes seront déférés au parquet. Le ministre de la Communication Harry Laurent Rahajason a tenu à préciser que ni son département, et encore moins la Commission Spéciale à la Communication Audiovisuelle, n'a pas porté plainte pénale contre un quelconque journaliste ou un quelconque organe de presse. Le bureau du syndicat des Journalistes Malgache(SJM) soutient les trois journalistes. Il a décidé de saisir les représentants de la communauté internationale à Antananarivo, notamment le bureau de liaison de la SADC, le représentant du Haut Commissariat des Droits de l'Homme des Nations Unies ainsi que l'ambassade d'Afrique du Sud.

Les parlementaires de l'opposition interpellent le ministre de la Communication au sujet des fermetures de stations (80 depuis 2009 selon eux). Les radios et TV supposées proches de l'opposition sont toutes fermées actuellement, d'après *La Nation*. Le ministre évoque les textes en vigueur et la nécessité d'un appel d'offre pour l'acquisition de nouvelles fréquences.

Le ministre de la Communication rappelle les textes en vigueur sur la liberté de la presse. Il déclare notamment : « la feuille de route stipule, d'une manière claire, que «l'exercice des libertés fondamentales doit respecter les lois du pays ». En ce sens que, en ce qui concerne la liberté de presse, la feuille de route impose une limite : à savoir, l'observation des textes en vigueur. (...) La loi 90-031 et l'ordonnance 92-039 édictent que la presse est libre mais elles en imposent des limites, entre autres : observation de la dignité humaine, défense de la vie privée, non propagation de fausses nouvelles, non incitation à la déstabilisation, etc... En ce qui concerne expressément les médias audiovisuels privés, l'octroi d'agrément d'exploitation se fait uniquement par voie d'appels d'offre ou

d'appels à candidature, en fonction des fréquences disponibles et des besoins en programmation de la zone à desservir. Depuis 2009 jusqu'à ce jour, aucun appel d'offre ou appel à candidature en la matière n'a pas encore été lancé. Ce qui veut tout simplement dire que, depuis 2009, toutes les radios et TV privées, ayant émis sur les ondes et ayant diffusé sur les canaux, ont violé les textes en vigueur. Raison majeure qui a amené le conseil des ministres, tenu en juillet 2010, à décider de suspendre leurs activités et à ordonner à la CSCA, unique organe habilité légalement à réguler la presse audiovisuelle, de procéder à l'exécution de cette décision, à titre d'assainissement du paysage audiovisuel du pays. (...) L'exercice de la liberté de presse ne doit, en aucun cas, déboucher vers la violation de l'Etat de droit ».

10/11 - Le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement riposte à la déclaration d'Eric Wong, chargé d'affaires de l'ambassade des Etats-Unis sur les atteintes à la liberté de la presse. « Nous n'acceptons pas toute violation de la loi. Sinon, nous nous dirigeons vers l'anarchie », affirme le porte-parole du gouvernement. « Cela ne fait rien si l'application de la loi est considérée comme étant le signe d'une défaillance de la démocratie. D'ailleurs, les Etats-Unis appliquent également la loi chez eux », poursuivit-il.

11/11 - RSF: « Pressions judiciaires et administratives: la presse malgache à nouveau harcelée ». Dans un communiqué⁵, Reporters sans frontières « s'inquiète des manœuvres mises en place au cours des dernières semaines, parle gouvernement de la Haute Autorité de transition et défendues notamment par le ministère de la Communication, pour fermer une station de radio et intimider journalistes et quotidiens d'opposition ». L'organisation cite les poursuites engagées contre les directeurs de 3 quotidiens (Midi, La Nation et Gazetiko), dont l'un d'entre eux est président du SJM, et d'un journaliste de Gazetiko. RSF mentionne également les poursuites engagées à l'encontre d'un blogueur, Alain Rajaonarivony, installé en France, qui a commenté les propos tenus par Alain Ramaroson mettant en cause le vice-premier ministre chargé du Développement et de l'aménagement du territoire, Hajo Andrianainarivelo, dans le décès accidentel de sa nièce Nadine Ramaroson, qui occupait lors des faits le poste de ministre de la Population. Est enfin évoquée la fermeture fin octobre de la station musicale Taratra FM. Le communiqué n'a pas été apprécié par certains commentateurs qui ne comprennent pas que RSF laisse entendre que la création de stations puisse n'obéir à aucune règle et que les médias puissent diffamer des individus sans avoir besoin d'apporter la preuve de leurs allégations. L'homme d'affaires proche du pouvoir, Mamy Ravatomanga, est suspecté par beaucoup de compromission dans l'exploitation illicite du bois de rose mais la preuve n'a pas encore été apportée.

14/11 - Les journalistes et animateurs de l'émission «Anao ny fitenenana» de Free FM, Lalatiana Rakoton-drazafy et Fidèle Razarapiera, condamnés à 3 mois de prison avec sursis. La plainte à leur encontre, déposée le 18 avril, invoque des «délits de diffamation publique, dénonciation abusive, propagation de fausses nouvelles, injure et incitation à la haine», faits perpétrés de janvier à la date de la requête.

21/11 - Lalatiana Rakotondrazafy déplore ne pas avoir été convoquée à l'audience du 16 octobre qui a conduit à la condamnation des deux animateurs de *Free FM.* Leur avocat n'a pas pu obtenir le renvoi pour qu'ils puissent comparaître. « *Le droit de la défense n'a pas été respecté »*, dénonce-t-elle. L'avocat a décidé de faire un recours en opposition contre le jugement.

17/11 - Les trois directeurs de publications estiment avoir été victimes de mesures discriminatoires. Ils constatent avoir été les seuls organes de presse frappés pour avoir rapporté les déclarations publiques de Patrick Zakariasy. Pourquoi les autres journaux n'ont-ils pas été poursuivis en justice ? s'interrogent-ils. N'est-ce pas une volonté délibérée de nuire aux journaux catalogués comme étant d'opposition ? L'avocat sollicité par le syndicat des journalistes, Me Rakotonirina Ferdinand, rappelle que judiciairement seul l'auteur supposé du faux et de l'usage de faux, en l'occurrence Patrick Zakariasy, peut être incriminé, et non ceux qui ont rapporté ses propos. L'un des directeurs rappelle également qu'une loi de 1990 stipule qu'en cas de publication de fausse nouvelle, « le directeur de publication est tenu d'insérer gratuitement, en tête du prochain numéro du journal ou du périodique, toutes les rectifications », ce qui permet de rétablir la vérité sans avoir à engager de poursuites⁶.

22/11 - Les journalistes attendent leur procès, Patrick Zakariasy reste en prison. L'enquête au fond concernant l'affaire Zakariasy a eu lieu. Les journalistes Zo Rakotoseheno de *Midi* et Rocco Rasoanaivo de *La Nation* ont été entendus par le juge d'instruction. Ils attendent en liberté la date du procès. L'auteur de la conférence de presse, le Tangalamena Patrick Zakariasy, reste en prison. Son enquête a eu lieu discrètement quelques jours avant celle des journalistes. Sa demande de liberté provisoire, déposé le 13 novembre, n'a pas encore été examinée. La défense, appuyée par l'association des notables, avait mis en avant son statut de Tangalamena pour ten-

⁵ Cf. Blog Justmad - http://p7.storage.canalblog.com/70/90/448497/80963502.pdf

⁶ Cf. communiqué du Syndicat des Journalistes Malgaches (SJM) - Blog Justmad - http://p4.storage.canalblog.com/41/89/448497/81187737.pdf

ter d'obtenir cette remise en liberté. Néanmoins Patrick Zakariasy bénéficierait d'un traitement particulier sur son lieu de détention.

▶ Phénomène dahalo, insécurité

Opération Tandroka et droits de l'homme, réactions au communiqué d'Amnesty international,

30/10 - Depuis le début de l'opération militaire dans le Sud, 16 villages ont été incendiés. 5 ont été brûlés par les militaires lors des précédentes opérations mais 11 nouveaux villages ont été anéantis par le feu, selon le témoignage du célèbre chanteur D'Gary, originaire de la région. Selon lui, les castes Zafindravala, Zafindrendriko, Marovola, Tevondro et Zafimarozaha, qui sont issus de l'ethnie Bara, se sentent plus particulièrement visées.

06/11 - Bilan officiel de l'opération *Tandroka*. Depuis le début de l'opération de « *pacification* », 28 armes à feu ont été saisies. Aucun décès n'a été enregistré dans les rangs des forces de l'ordre. 40 bandits ont été tués et un autre blessé. 1.902 bovidés ont été volés, dont 955 ont été récupérés et rendus à leurs propriétaires et 315 placés en fourrière. A noter que du mois de janvier jusqu'au début de cette opération, 23 éléments des forces de l'ordre ont péri et 7 ont été blessés au cours de heurts avec les dahalo, dont 141 sont morts et 16 ont été blessés. Les dahalo ont tué 20 membres des Fokonolona et en ont blessé 16 autres. 3.000 personnes ont quitté leur village en raison des affrontements. Le fameux Remenabila n'a pas encore été capturé malgré la prime de 100 millions Ar mise dans la balance. Les forces de l'ordre poursuivent leur route dans la forêt séparant la région Anosy du Sud-Est, selon les informations émanant du colonel Lylison René. La tactique militaire adoptée fait l'objet de vifs débats au sein de la classe politique. Plusieurs parlementaires ont dénoncé une stratégie allant à l'encontre du respect des droits de l'homme.

02/11 - Situation dans le Sud et droits de l'homme: face aux multiples accusations de violation de droits de l'homme, de bavures et d'exactions dont les forces de l'ordre se seraient rendues coupables, le CICR déclare vou-loir faire preuve de prudence, faute de disposer de représentants dans ces régions reculées. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies reste également discret. Il envisage toutefois d'entamer des démarches pour envoyer sur place une mission d'enquête. Alors que sur les réseaux sociaux, des images insoutenables circulent, le célèbre musicien D'Gary, originaire du Sud, dénonce des exactions commises par les forces de l'ordre, tandis que Me Willy Razafinjatovo a parlé, lors d'une conférence de presse, de bavures qu'il qualifie de génocide, visant à décimer les tribus Bara, Antandroy et Antanosy. Face à ces faits, l'avocat de renom suggère la mise sur pied d'une commission mixte d'enquête, composée de parlementaires et de magistrats, chargée de définir le degré d'implication des acteurs et commanditaires. Les Malgaches de la diaspora, notamment ceux qui sont originaires du Sud, commencent à s'inquiéter de la situation et organisent des rassemblements.

05/11 - Monja Roindefo demande la démission des deux chefs de l'exécutif. Face à la recrudescence de l'insécurité urbaine et rurale et aux pratiques des forces de l'ordre dans le Sud, l'ancien premier ministre demande dans une lettre ouverte la démission d'Andry Rajoelina et d'Omer Beriziky. « Arrêtez le massacre dans le Sud et démissionnez si vous n'êtes pas capables de sortir le pays de la crise », écrit le président du Monima. Il réclame la mise en place d'une commission ad hoc, composé des victimes de l'insécurité. « On sait que l'insécurité sévit un peu partout à Madagascar mais on s'étonne : pourquoi s'acharne-t-on à tuer de nombreux innocents et à détruire des villages, alors qu'ailleurs on n'a jamais utilisé de RPG-7 », écrit Monja Roindefo. Il réitère «l'existence d'exécution sans distinction de villageois, de destruction de nombreux villages avec des RPG-7, faisant plusieurs victimes, parmi celles-ci des femmes, des enfants et des jeunes » L'ancien premier ministre n'est pas le seul à témoigner du comportement des militaires. Selon Madonline, des religieux qui travaillent sur place et des notables en contact avec la population locale dénoncent les injustices perpétrées. Des pasteurs, des juristes et des journalistes commencent à parler de « crime contre l'humanité ».

D'après un quotidien de la capitale, les forces de l'ordre en mission dans le Sud ont incendié 21 villages, ravageant ainsi près de 400 habitats. Plus de 3.000 personnes se trouveraient ainsi sans abris et sinistrées. « *Madagascar Résistance* » parlent notamment de 21 villages incendiés et d'environ 8.000 personnes déplacées.

Marc Ravalomanana considère que les éléments de l'armée et de la gendarmerie ont violé la loi et les normes en vigueur, alors qu'ils sont censés maintenir l'ordre dans le Sud de la Grande lle. C'est « une réalité qui reflète l'inexistence de l'Etat de droit à Madagascar », dénonce l'ancien chef de l'Etat. « Arrêtez les exécutions sommaires dans le Sud », lance-t-il, qualifiant de « génocide » l'opération « Tandroka » [Cornes], menée depuis plusieurs semaines dans les régions Androy, Atsimo Atsinanana et Vatovavy-Fitovinany. « Ce qui se passe actuellement dans le Sud dépasse la crise politique, c'est plutôt une manœuvre visant à détruire le pays et la société malgache en général », déplore Marc Ravalomanana dans une déclaration.

06/11 - La Confédération Nationale des Plates-Formes des Droits de l'Homme (CNPFDH), dont l'ACAT est membre, demande une enquête indépendante sur les incendies de villages et les violences dans le Sud. Il s'agit de vérifier le bien-fondé des rumeurs concernant les exactions commises dans cette zone par les forces de l'ordre dans leur traque de Remenabila. Amnesty International a été sollicité pour conduire cette enquête. L'annonce en a été faite au cours de la session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme (CADHP) qui s'est tenue en Côte d'Ivoire du 4 au 7 octobre. C'est au cours de cette réunion que les représentants de l'ACAT Madagascar ont attiré l'attention de la CADHP et du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation dans le Sud. L'ACAT a également attiré l'attention sur les actes de tortures commis dans le cadre des enquêtes sur les délits.

Miandrivazo : 9 dahalo abattus dans des accrochages. Ils avaient voulu accaparer un troupeau de 200 zébus. Le bétail volé a été remis à son propriétaire mais les éléments des forces de l'ordre poursuivent les recherches en vue de traquer les complices. Cette région du grand Ouest est classé zone rouge.

08/11 - Académie Malgache : journée de réflexion sur la situation dans le Sud. La section des Sciences Morales et Politiques organise une journée de réflexion sur le thème « *A la recherche de la paix et de la sécurité* ». De nombreuses personnalités, issues de divers horizons, doivent intervenir. Les dimensions juridiques seront évoquées par Raymond Ranjeva. Les relations Etat-Paysans en milieu rural seront traitées par Henri Rasamoelina et les retombées de l'insécurité urbaine sur le respect du Fihavanana feront l'objet d'une intervention du Frère Hilaire Raharilalao. D'autres thèmes seront évoqués. Jean-Pierre Domenichini parlera de l'insécurité dans l'histoire de Madagascar⁷. Imbiki Anaclet apportera ses réflexions sur le Dina, considéré comme une institution traditionnelle modernisée au service de la sécurité publique. Solonjatovo Rakotonirina et Jacqueline Raoelina-Andriambololona vont s'intéresser à l'éthique et aux droits de l'homme dans la recherche de la paix. Les intellectuels malgaches se mobilisent ainsi pour attirer l'attention la situation dans le Sud de la Grande Ile. L'Académie Malgache ne veut pas rester les bras croisés. Car même les organisations internationales commencent également à s'inquiéter, observe *La Nation.* A l'occasion de cette journée de réflexion, l'ancien premier ministre de la Ilème République, le général Victor Ramahatra, a condamné l'opération Tandroka. « *Si le but de la mission est d'arrêter Remenabila, on n'incendie pas les villages et on ne tire pas dans le tas à coup de lance-roquette pour le faire sortir* » a-t-il affirmé.

L'ancien directeur de cabinet de la HAT, Zaza Ramandimbiarison, condamne l'opération Tandroka. Il estime que ce n'est pas en menant une opération spéciale de ce genre contre des Malgaches, par l'exécution sans distinction de villageois et la destruction de nombreux villages, que la sécurité va revenir. « En démocratie, si nos gouvernants écoutent le cri de l'opinion, les parlementaires doivent initier une enquête parlementaire pour éclaircir cette opinion publique. Des voix s'élèvent partout pour classer l'opération comme un crime contre l'humanité. (...) Tant que les inégalités entre villes et campagnes se creusent à cause du système, tant que les inégalités entre les dirigeants et les différentes couches sociales du pays s'agrandissent à cause d'une gouvernance défaillante facilitée par le système actuel, tant que les ressources sont allouées inefficacement et inéquitablement sans un minimum de transparence, bref tant qu'on ne s'attaque pas à la vraie cause de la situation - un système qui ne donne pas les mêmes opportunités justes et équitables à tout un chacun - c'est tout simplement une perte nette pour la Nation et un bénéfice nette pour les prédateurs », a-t-il conclu.

Divergences dans le rétablissement de l'ordre public dans le Sud. Le Synad déplore le non-respect des textes. «Nous ne respectons plus les structures, malgré les textes et la hiérarchie prévus en matière d'ordre public et de sécurité. Si ce laxisme et cette désorganisation continuent, nous sommes peu confiants pour le rétablissement de l'ordre », a lâché Thierry Rakotonarivo, président du Syndicat des administrateurs civils. Les chefs de district, représentants de l'État, seraient en effet mis à l'écart dans le rétablissement de l'ordre public. « En tant que représentants de l'État, ils doivent diriger l'Organe mixte de conception (OMC) dans leur circonscription, et il faut respecter cela. Or, ils ne sont même pas au courant de certaines opérations militaires sur leur territoire », fustige-t-il. Le général Lucien Rakotoarimasy, ministre des Forces armées, déplore l'approche des administrateurs. « Ce n'est pas la meilleure façon d'avancer. Il faudrait se concerter pour trouver des solutions et coordonner les efforts, (...) dans le respect de la responsabilité des uns et des autres », rétorque-t-il. Le ministre garantit la légalité des actions menées. Il évoque l'existence d'une autorisation donnée par le premier ministre au niveau de l'OMC/Nat. L'officier général ne souhaite pas s'étaler sur les présumés cas d'indiscipline des éléments sur le terrain dans le cadre de l'opération Tandroka. « Nous avons envoyé des émissaires, composés d'officiers et de gendarmes pour enquêter sur des éventuelles défaillances ou de cas d'indisciplines », soutient-il.

09/11 - Raymond Ranjeva dénonce l'arbitraire. La conférence-débat organisée par l'Académie malgache a permis à plusieurs intervenants de dénoncer les excès ou les dérives des opérations menées dans le sud et leurs conséquences. Selon les explications du Pr. Raymond Ranjeva, évoquer des circonstances exceptionnelles

⁷ Cf. Blog Justmad - http://p9.storage.canalblog.com/97/62/448497/81102025.pdf

n'affranchit pas de l'obligation de respecter le droit et n'ouvre pas la porte à l'arbitraire. Il convient de faire la différence entre, d'une part, les opérations relatives à l'ordre public et d'autre part la guerre, c'est-à-dire l'instauration de rapports de belligérance et d'hostilité. Dans les opérations portant sur l'ordre public, la responsabilité des opérations relève des forces de police, civiles ou militaires, alors que dans l'état de guerre, il revient aux forces armées de réduire les actes d'hostilité. La qualification des adversaires, explique-t-il, est une conséquence des options retenues s'agissant des opérations. Dans les opérations relatives au maintien ou au rétablissement de l'ordre public, les adversaires sont des citoyens en rupture de légalité. Les forces de police doivent les neutraliser en procédant à leur arrestation et à leur déferrement à la police et aux autorités judiciaires. En état de guerre, les forces armées ont le droit de recourir aux armes et, au besoin, de tuer. Alors que dans le premier cas il s'agit de mission de police administrative et de police judiciaire, dans le second on a affaire à de véritables actes de guerre soumis au droit pertinent. Les précédents historiques malgaches sont concluants : l'utilisation de l'armée pour les opérations relatives à l'ordre public a eu des conséquences désastreuses (massacres de populations, pratique de la terre brûlée, etc.). Cette situation trouve une explication : il ne s'agit pas de rejeter sur l'armée la responsabilité des crimes mais d'imputer la responsabilité politique de l'utilisation des forces armées. Raymond Ranjeva ajoute : « la confusion qui singularise la situation actuelle, représente également un facteur d'aggravation de la gestion des opérations ». L'envoi de l'armée dans le Sud à la suite d'une décision du président de la Transition soulève une difficulté juridique, « lorsqu'on sait que la qualité de chef suprême des armées [lui] a été refusée par la juridiction constitutionnelle ». Dans ces conditions, « toute opération armée ne peut être qu'acte de police dont la responsabilité relève du premier responsable de l'administration. Le non-respect des règles d'attribution en matière de compétences ne peut instaurer que la confusion et favorise la dilution des responsabilités ». Il réduit l'efficacité des décisions. En d'autres termes, le non-respect de l'Etat de droit en matière de gestion des évènements illustre l'existence d'une crise politique profonde qui ne peut que détruire la confiance que recherche à tout prix tout politique pour perdurer et réussir. « Depuis le jugement des chefs nazis par le tribunal de Nuremberg, la soumission aux ordres de l'autorité supérieure n'est pas une excuse absolutoire s'agissant des ordres ; la désobéissance aux ordres illégaux est un devoir », a soutenu l'ancien juge de la CIJ, avant de poursuivre : « Après la seconde guerre mondiale, en France, des magistrats ont été condamnés à mort pour avoir accepté de se soumettre à des injonctions illégitimes de l'exécutif. Le traité de Rome sur la CPI a confirmé en droit conventionnel ces dispositions ».

Henri Rasamoelina: « Les relations Etat-paysans se détériorent ». Lors de son intervention au colloque de l'Académie malgache, l'historien a fait remarquer que le phénomène dahalo s'aggrave à chaque fois que les relations entre l'Etat et les paysans se détériorent. Le professeur de sociologie et d'histoire des civilisations à l'université de Fianarantsoa évoque également l'aggravation de la situation dans d'autres régions de Madagascar. « A Fianarantsoa, un dahalo a été décapité par la population en colère », a-t-il affirmé. « Un enfant pris en otage par les dahalo a été amputé de ses mains avant sa libération », précise-t-il, afin de réitérer que le phénomène d'insécurité ne doit pas être cantonné aux événements liés à la traque de Remenabila dans le Sud.

10/11 - Insécurité dans le Sud : « C'est un règlement de compte » déclare Louisette Raharimalala, présidente du parti Vert et ex-députée de Bekily. «Les droits de l'homme ne sont pas respectés. Les forces de l'ordre envoyées sur les lieux pour une mission de sécurisation, sont en train de tuer à petit feu la population vulnérable, comme les femmes et les enfants. Une mère de famille a perdu deux de ses enfants de 8 et de 12 ans. Mais comment pourrait-on imaginer que ces enfants abattus auraient fait partie des dahalo ? C'est inadmissible et scandaleux. L'élimination de la population dans le Sud n'est juste qu'un acte pour éliminer des témoins gênants », déclare-t-elle. Pour les forces de l'ordre, cette personnalité locale a vu ses intérêts contrariés par les opérations de pacification.

12/11 - Le chef de la région Anosy satisfait des résultats de l'opération Tandroka. « Les détracteurs de l'initiative des responsables des forces de sécurité devraient venir effectuer des descentes sur terrain et constater la situation de visu. Le nombre de cas de vols de bœufs a considérablement baissé avec l'intervention des forces spéciales », a-t-il indiqué. Il a cependant obtenu que l'opération, achevée depuis quelques jours, soit prolongée d'un mois afin de capturer les dahalo qui se cachent encore dans des grottes et que 7.000 zébus soient restituées à leurs propriétaires. Seuls 1.000 ont pu être rendus à ce jour. Le chef de région affirme que la situation doit être maîtrisée dans les plus brefs délais car les dahalo ne cessent d'engager de nouvelles recrues. De garçons seraient enrôlés dès l'âge de 8 ans.

Un présumé chef de dahalo abattu à Betroka. « Le chef de guerre de Remenabila, chef des dahalo, qui sévit dans la partie Sud, a été abattu. Nous avons saisi sur lui le pistolet automatique d'un des 11 éléments de la gendarmerie nationale que les dahalo ont abattus au mois de septembre», annonce le colonel René Lylison, commandant des forces spéciales. Ce résultat a été obtenu après la fouille minutieuse de toutes les grottes dans la région Anosy. « Beaucoup de dahalo ont pris la fuite dans d'autres régions depuis le début de l'opération Tandroka. Aussi, il reste encore des efforts à mener pour arrêter Remenabila » ajoute-t-il.

13/11 - Dispersées par les forces spéciales, les hordes de dahalo du Sud ont constitué des escouades armées qui ont attaqué plusieurs villages dans des secteurs quasi impénétrables, en périphérie de la zone

d'intervention militaire. Un vol d'armes a été commis. « Certes des attaques sporadiques, perpétrées par des dahalo opérant en groupe de trois ou cinq sont encore signalées dans certains endroits isolés, toujours est-il qu'on peut constater que les armées de voleurs de bovidés qui ont terrorisé la population ont été démontées », rassure le chef de l'opération Tandroka. Une réorganisation des effectifs est mise en œuvre pour tenir tête à ces petits groupes de malfaiteurs. Un avion léger Tétras et un hélicoptère continuent d'effectuer des repérages sur la base de renseignements. Par ailleurs, trois voleurs de bétail ont été appréhendés par le fokonolona à Port Berger. Deux d'entre eux ont été lynchés à mort.

14/11 - Colonel Lylison René : « Le ranch de Marc Ravalomanana, source des problèmes du Sud ». Argumentation : « Le ranch créé par Marc Ravalomanana en 2008 à Ihorombe [le projet « valabe »] avait besoin d'être approvisionné à l'époque pour l'exportation. Alors il y a eu distribution d'armes et constitution de bande pour trouver et rassembler les zébus. Le projet a été interrompu après que l'ancien président ait été évincé du pouvoir. Mais les vols de zébus ont repris après l'annonce par le ministre de l'Élevage de [la reprise de] l'exportation des zébus malgaches ». Le projet Valabe consistait en la mise en place de domaines communautaires sécurisés pour accueillir les bovidés d'un groupe de villages. D'après Lylison René, ancien commandant de compagnie d'Ihosy, ce projet cachait un programme de vol massif et d'exportation de zébus. Le but était de regrouper les bovidés pour faciliter le vol. Un abattoir frigorifié devait être érigé à Taolagnaro, d'où la viande de zébu devait être exportée. Les armes de guerre prévues pour les vols de bovidés auraient été mises à la disposition du dahalo légendaire de Betroka. « Remenabila et ses éléments sont bien organisés et disciplinés. Ils ont bénéficié d'une certaine formation et recrutent des éléments de soutien dans les villages environnants. Les jeunes hommes qui refusent de se joindre à eux sont abattus », a expliqué le commandant des forces mixtes.

Le général Richard Ravalomanana évoque le rôle joué dans cette recrudescence des vols de zébus par Ihanta Randriamandranto, ministre de l'Elevage de la Transition, proche de Marc Ravalomanana. L'annonce, en juin 2011, de la reprise des exportations des zébus aurait constitué un facteur déterminant de réactivation des réseaux de Remenabila. Les membres du gouvernement de la mouvance Ravalomanana ont tenu à préciser que l'exportation de bovidés a été fermée pendant la présidence de Marc Ravalomanana. « Les exportations ont repris pendant la Transition, durant le gouvernement Vital » ont-ils expliqué, démentant les affirmations des forces mixtes. Elles ont de nouveau été fermées par le gouvernement Beriziky, ont-ils précisé. Ils s'indignent d'avoir été accusés d'être à l'origine de l'insécurité qui prévaut dans le Sud. Le ministre des Forces armées a tenté de minimiser l'incident en expliquant qu'il ne s'agissait que d'une simple hypothèse.

Le commandant de la gendarmerie est monté également au créneau pour regretter un décalage entre la réalité observée sur le terrain et les prises de position internationales qui reposent sur des photos qui circulent sur Internet. Des photos isolées de leur contexte, selon l'officier général, qui vise personnellement Christian Mukosa, chercheur d'Amnesty international. Hasard du calendrier ou simple coïncidence, l'intervention des hauts gradés vient au lendemain d'une réunion organisée par Andry Rajoelina au cours de laquelle il à demandé à ses partisans de riposter face aux attaques dont fait l'objet le régime.

60 jours après le lancement de l'opération Tandroka dans le Sud, l'heure est au bilan pour les forces de l'ordre. Elles ont tout d'abord répondu à l'inquiétude d'Amnesty International concernant le respect des droits de l'homme dans les actions des forces de l'ordre. « Nous n'avons pas tué des civils, mais des voleurs de zébus (dahalo) lors des accrochages. Ce ne sont pas nous qui avons incendié les maisons dans le Sud, mais des villageois qui ont été fâchés contre d'autres villageois, sur l'implication de ces derniers dans le recel des zébus volés », déclare le général Yama Radafy, commandant les forces spéciales. Après 9 accrochages avec les dahalo durant 60 jours, 27 dahalo ont été abattus, 1.000 ha de cultures de cannabis ont été découverts, 69 personnes ont été arrêtées. D'après le colonel Balbine, commandant en second, toutes les stratégies adoptées dans le cadre de la lutte contre les dahalo relèvent de la légitime défense. «Tous les villages brûlés par les militaires (...) ont été bien localisés et sont bel et bien des repaires de dahalo. De plus, ces derniers ont également incendié des villages lors des assauts qui se sont tenus dans ces zones» a-t-il soutenu. «Si de violents affrontements ont eu lieu, c'est qu'il y a eu résistance de la part de la partie adverse» a-t-il ajouté. Le colonel a démenti formellement le ciblage de certaines ethnies. Selon Madonline, ce bilan n'est pas crédible. Des sources locales évoquent plusieurs centaines de morts depuis quelques mois. Un pasteur en poste dans une localité du Sud aurait dénombré au mois d'octobre 80 corps de villageois massacrés lors d'une seule journée d'opérations. Plusieurs politiciens de la région sont été pointés du doigt par l'Emmo/Nat qui les accuse de se faire financer par les dahalo et d'avoir été à l'origine de la propagation de nouvelles alarmistes.

Betroka: Découverte d'ossements. Les forces spéciales en intervention dans le Sud ont retrouvé des crânes et des tombes de villageois disparus. Ces derniers auraient été éliminés, après avoir travaillé pour un cartel de trafiquants de drogue. « C'est une véritable hécatombe que nous avons porté au grand jour, lorsque nous avons passé au peigne fin les plantations de cannabis », a expliqué le colonel Lylison. Enfouie dans les montagnes profondes de Betroka, la réserve naturelle d'Ankalambatritra, repère de dahalo, dissimulerait des milliers d'hectares de plantations de cannabis. «À la lumière des témoignages en notre possession, ces individus massacrés ont été chargés de raser la forêt pour que celle-ci laisse sa place à la culture de chanvre indien. Nos informations indiquent qu'un

zébu a été promis à chacun d'eux ,au bout d'une année de travail, mais les trafiquants se sont ensuite retournés contre eux en les exécutant, afin de préserver leur secret et protéger leur trafic », déclare l'officier supérieur. Les forces spéciales seraient sur la piste de barons de la drogue, basés à La Réunion.

16/11 - Les déclarations du général Ravalomanana et du colonel Lylison provoquent les protestations des ministres et parlementaires de la mouvance Ravalomanana. « Halte aux insinuations et accusations et arrêtez de tout mettre sur le dos de l'ancien président Ravalomanana sans apporter les preuves concrètes ; arrêtez de chercher un bouc émissaire à tous les déboires et autres problèmes insolubles mais assumez vos responsabilités », ont martelé leurs représentants. La mouvance a décidé de déposer plainte contre le général Richard Ravalomanana pour diffamation. Ihanta Randriamandranto a réaffirmé que l'ancien président n'est pour rien dans la recrudescence des vols de zébus car c'est sous Marc Ravalomanana, en 2002, que l'exportation de zébus sur pied a été interdite et c'est le gouvernement Vital, sans aucun ministre de la mouvance Ravalomanana, qui l'a à nouveau autorisée en 2011. C'est un gouvernement avec des ministres de la mouvance Ravalomanana qui a remis en vigueur l'interdiction.

Me Hanitra Razafimanantsoa dénonce un « génocide » dans le Sud. « Quand il y a plus de 100 morts, on peut déjà parler de génocide », affirme-t-elle. Elle parle également de « violation grave des droits de l'homme », étant donné qu'il y a eu, lors de l'opération, violence systématique et répétée sur des citoyens désarmés. Elle évoque plus particulièrement le cas de femmes et d'enfants abattus par les militaires, sans motifs convaincants. Les leaders de la mouvance Ravalomanana parlent ainsi de « mort sans peine », en évoquant les nombreuses exécutions sommaires qui auraient été perpétrées.

17/11 - Vy Vato Rakotovao : « Les dahalo respectent-ils les droits de l'homme ? », interpelle le secrétaire général du TIM Raharinaivo [dissidents du TIM ayant rejoint les pro-Rajoelina]. Il ajoute : « critiquer cette opération équivaut à faire peu de cas de ce qu'a enduré les compatriotes du fait des actes des dahalo dans cette région ». Et lui de s'étonner qu'on puisse faire des reproches aux forces de l'ordre « qui ne font que leur travail ». « Au contraire, ils [les éléments des forces spéciales dépêchées dans le Sud] devraient être notre fierté », affirme-t-il. Le membre du CST rejette particulièrement les allégations selon lesquelles les forces mixtes spéciales se livreraient à des violations des droits de l'homme dans leur mission de restauration de la sécurité : « Ce sont des bandits qui font fi de toute règle de société ». L'intervenant fustige les chefs ou les membres d'institutions qui profèrent ce genre de critiques et notamment ses anciens compagnons de lutte de 2009 [allusion en particulier à Monja Roindefo]. Pour l'UDR-C, « les forces de l'ordre étaient fortement critiquées en restant dans la capitale, pointées du doigt pour ne pas être assez responsables devant la recrudescence de l'insécurité. Maintenant qu'elles agissent pour rétablir l'ordre, elles sont considérées comme gênantes », s'étonne Naivo Raholdina. « Ceux qui défendent les dahalo ont sûrement à y gagner », ajoute Tsiebo Mahaleo, TGV, membre du Congrès. La stratégie de la mouvance Ravalomanana constitue en effet selon lui à provoquer des actes de déstabilisation à l'approche des élections.

L'opération Tandroka se poursuivra dans le Sud pour une période d'un mois. Toutefois, les forces mixtes rencontreraient des difficultés d'ordre financier, qui ont rendu nécessaire une suspension temporaire des actions sur le terrain.

A peine que les forces mixtes ont-elles quitté Betroka que la bande à Remenabila a frappé un CEG. Le directeur a été gravement blessé. Les dahalo ont emporté quelques dizaines de zébus.

20/11 - Amnesty International : « Il faut maîtriser les forces de sécurité malgaches, qui se livrent à des actes de violence aveugle dans le sud du pays. Le communiqué évoque des « exécutions de masse de civils pour des vols de bétail », il dénonce « l'inaction des autorités, qui se sont abstenues de protéger des centaines de personnes de véritables massacres ». Le communiqué fait suite à la mission de Christian Mukosa, chercheur au sein du programme Afrique d'Amnesty International. « Les responsables présumés de ces violations massives, parmi lesquels des membres hauts gradés des forces de sécurité, doivent être traduits en justice », a explique-t-il. « Le gouvernement doit demander à la communauté internationale, en particulier aux Nations unies, d'aider à mener une enquête véritablement indépendante », conclut le communiqué⁸.

21/11 – « Le communiqué d'Amnesty risque d'écorner l'image déjà mal en point, de la Transition », titre L'Express. Le parti TGV réagit. Mahaleo Tsiebo, membre du Congrès, natif du Sud, exprime son « incompréhension » de l'attitude de l'organisation internationale. « Je me demande où était Amnesty international 5 mois plus tôt, alors que Remenabila et sa bande semaient la terreur », s'est-il interrogé avant d'ajouter : «le droit international ne s'occupe-t-il pas du cas des victimes innocentes mais seulement des dahalo ». Le membre de la Chambre basse, issu du parti TGV, fustige la « démarche partisane » d'Amnesty International. « Elle aurait pu traiter le dossier

-

⁸ Cf. Blog Justmad - http://p0.storage.canalblog.com/04/14/448497/81247378.pdf et http://www.amnesty.org/fr/news/madagascar-must-end-mass-killings-and-investigate-security-forces-2012-11-20

avant, pendant et après l'intervention des forces de l'ordre dans le Sud », fulmine-t-il. « J'ai vu l'intervention des lonaky [notables] de Betroka dans les médias publics racontant leur angoisse puis leur soulagement après l'opération Tandroka. Il fallait écouter ces témoins authentiques et effectuer des déplacements sur le terrain au lieu de se contenter des dires d'hommes politiques cloîtrés dans des hôtels de luxe », s'est-il emporté.

22/11 - Le général Rakotoarimasy répond à Amnesty. «Sur quelle base sont formulées les accusations d'Amnesty International ? Les experts d'Amnesty International étaient-ils sur le terrain ou se sont-ils contentés de lire les journaux ? » s'est demandé le ministre des Forces armées, qualifiant de graves ces accusations. « Les chiffres et les faits avancés sont bien au-delà des réalités », s'est-il exclamé. Le ministre indique qu'une enquête administrative a été déclenchée depuis que les rumeurs sur cette affaire ont circulé. Des éléments des forces armées sont descendus sur terrain, notamment à Betroka, Elonty et Esira pour constater de visu les réalités. Leur rapport est attendu prochainement. Tananews prend la défense d'Amnesty : « On sait qu'une organisation d'une telle envergure ne se fierait pas uniquement à des faits rapportés, à défaut de preuves. (...) Des photos prises par des locaux à Betroka ont été envoyées aux instances internationales. Les membres de l'association des victimes de l'opération Tandroka (AVOTA) sont en possession de preuves complémentaires qu'ils enverront à Amnesty International ». Le site ajoute que le général a maladroitement révélé la présence des éléments des forces française des FAZSOI à Betroka pour soutenir l'Emmo/Nat. « L'option d'un soutien matériel français n'est pas à exclure », aurait laissé entendre le ministre. Le JdM titre : « Amnesty International adopte le langage de l'opposition ». L'ONG « se fourvoie totalement », écrit le quotidien, qui lui fait le reproche de s'être alignée sur la position de la mouvance Ravalomanana. Pour L'Express, en l'absence d'une opinion publique structurée, Amnesty International peut bien s'égosiller, son communiqué restera lettre morte. Le pouvoir en place n'en a cure.

23/11 - Pour Richard Ravalomanana, commandant de la gendarmerie, le rapport d'Amnesty n'est tout bonnement pas crédible. « Ce que je n'ai pas compris, c'est que le représentant d'Amnesty ne soit pas descendu sur place », dénonce-t-il. « Le deuxième problème, c'est qu'il devait savoir que ce sont les images, lors de cet affrontement entre la couche saine de la population et les malfaiteurs, qu'on a diffusées par la voie médiatique, pour dire qu'il y avait un génocide dans le Sud de Madagascar ». Il ajoute que si des écarts de conduite ou des abus ont été commis par les forces de l'ordre, il n'y aura pas d'impunité. « Je peux citer le cas, actuellement, d'un lieutenant-colonel qui a (...) son niveau dans l'exécution de l'opération : on est en train de le déférer au parquet », assure Richard Ravalomanana. « Il a fait une extorsion de fonds, des violences illégitimes. (...) On est en train de rechercher les militaires qui ont commis des infractions et nous n'hésitons pas à les déférer au parquet ». Gendarmes et militaires reconnaissent la mort de 40 dahalo et d'un seul villageois. Selon Amnesty International, les victimes seraient bien plus nombreuses.

La Gazette titre: « Amnesty International: un rapport basé sur radio trottoir ». Le quotidien ajoute: « En tout cas, pour un homme qui connaît bien les situations difficiles (conflits armées, génocides, guerres civiles), pour avoir vécu au Congo (ex-Zaïre), l'homme étant un Congolais, devrait savoir qu'il aurait dû descendre sur terrain pour constater de visu l'ambiance et la réalité afin d'émettre un rapport objectif. En émettant un rapport aussi biaisé, le déplacement de Christian Mukosa à Madagascar n'était qu'une perte de temps et d'argents pour l'ONG Amnesty International... ». Pour Newsmada, le communiqué d'Amnesty a jeté de l'huile sur le feu. L'opération Tandroka est devenue un sujet politique dont s'est emparée l'opposition et notamment la mouvance Marc Ravalomanana.

21/11 - Le guitariste de renommée mondiale, D'Gary, s'insurge contre les « exactions » commises par les forces de l'ordre dans le Sud. Il publie sur sa page Facebook des témoignages accablants sur l'intervention des forces mixtes qui ressemblent à une véritable expédition punitive, faite avec une rare cruauté selon certains récits, contre la population et les tribus de cette région.

Gendarmerie et dahalo se sont heurtés de plein fouet à Miandrivazo. 5 suspects et un gendarme ont été tués. L'accrochage meurtrier a éclaté après vol de bovidés. Sitôt alertée, la compagnie de gendarmerie a lancé des poursuites aux côtés du fokonolona. Pistés par leurs poursuivants, les malfaiteurs ont été rattrapés, après avoir parcouru des kilomètres avec le troupeau dérobé. Armés de fusils de chasse, ces derniers auraient tiré à volonté en tombant nez-à-nez avec les forces de l'ordre.

21/11 - « Remenabila est presque hors d'état de nuire », selon La Vérité. Le commandant des forces spéciales engagées à Betroka disposerait d'informations attestant que Remenabila a été touché par balle à la hanche et qu'il est invalide. 3 autres chefs dahalo considérés comme ses proches collaborateurs auraient essuyé eux aussi de sérieux revers. Leur capacité de nuisance serait notablement réduite. Le commandant admet toutefois que la traque du chef des dahalo risque de prendre encore du temps, établissant une comparaison avec les difficultés rencontrés par les américains pour neutraliser Ben Laden, en dépit des moyens sophistiqués employés. L'armée n'admet pas que l'on puisse l'accuser d'avoir utilisé dans sa traque des moyens que certains jugent disproportionnés.

Le président de l'association « Malagasy Iray Tsy Mivaky » (MITM), ancien ministre de la Fonction publique et magistrat, réclame l'ouverture d'une enquête sur la mission de la force spéciale dans le Sud. Il déclare : « Nous saluons les efforts entrepris pour lutter contre la recrudescence de l'insécurité. Par contre, nous sommes contre l'initiative des forces de l'ordre qui incendient systématiquement des villages entiers sans faire l'effort de ne pas confondre les simples villageois et les malfaiteurs. Les forces spéciales font de nombreuses victimes innocentes dans l'intention uniquement de justifier leur mission dans le Sud. Nous réclamons une enquête spéciale afin d'apporter des éléments d'éclaircissements sur cette affaire. Si l'existence d'exécutions sommaires est avérée, tous les responsables devraient répondre de leurs actes devant la justice. En tout cas, cette situation démontre la déliquescence de l'Etat. Comment pourrait-on organiser une élection avec une telle insécurité et un climat non apaisé ? ». L'association, créée il y a 5 mois, se dit apolitique. Elle soutient « l'initiative et le courage de Zakariasy Patrick qui a osé dénoncer les trafics illicites de bois de rose ». L'association se déclare favorable au « ni…ni » pour la présidentielle et demande que les hommes politiques qui comptent se présenter démissionnent de leurs fonctions dès maintenant.

22/11 - L'insécurité, notamment celle relative aux vols de bovidés, tend à gagner en ampleur et touche presque toutes les régions de la Grande IIe. Le district de Fenoarivobe (région Bongolava) ne fait pas exception à la règle. Les dahalo commencent à imposer leur loi. Pour contrôler le phénomène à défaut de l'éradiquer, une stratégie a été mise en place : le « dina be ». Cela consiste en une collaboration entre les forces de l'ordre et la population locale. Depuis sa mise en place, des résultats positifs ont été enregistrés. La sécurité a été rétablie à 75 % et les forces de sécurité sont parvenues à faire d'importantes captures de dahalo.

23/11 - L'ancien premier ministre Tantely Andrianarivo juge qu'employer le terme de génocide est déplacé. « L'emploi de ce terme nécessite des preuves tangibles et irréfutables », explique-t-il. Il réclame néanmoins des éclaircissements de la part des éléments des forces spéciales afin d'expliquer si l'incendie de villages dans le Sud et les morts d'hommes qui s'en suivirent sont de simples accidents ou bien des mesures prises délibérément. « En tout cas, la recrudescence de l'insécurité est une réalité à Madagascar », a-t-il souligné.

23/11 - La Nation titre: « Amnesty International: interdiction de séjour des experts? ». Le quotidien note que les hauts responsables du régime, essentiellement les chefs militaires, se sentant mis en cause par le communiqué, se sont précipités dans les médias pour manifester leur contrariété et tenter de se justifier tant vis-à-vis de l'opinion publique que de la communauté internationale. Les équipes de recherche et de sensibilisation d'Amnesty International sont attendues pour poursuivre leurs investigations, si toutefois un nouveau visa leur est accordé. Les représentants de cette organisation sont devenus persona non grata pour le régime, estime le journal. Pour Masimana Manantsoa, ancien ministre de l'Intérieur, membre de la CENIT et originaire du Sud, ce manifeste est crédible et reflète la vérité sur place. Il affirme : « Amnesty International a effectué des descentes sur terrain pour constater de visu les réalités en-dessous de l'opération Tandroka ». Il soutient que « la véracité de la version des faits dans le Sud, rapportée par Amnesty International, est assurée sauf si les témoins interrogés sur place, lui ont menti ». Il ajoute : « même les médias publics deviennent les complices du régime et des chefs militaires dans la propagation de fausses nouvelles sur l'opération Tandroka ».

Le Ministère des Forces armées et le secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie ont publié un long communiqué circonstancié pour se justifier. Il y est affirmé notamment que « les forces de l'ordre sont convaincues d'avoir agi avec professionnalisme, malgré le peu de moyens dont elles disposent ».

24/11 - Un lieutenant-colonel de la gendarmerie poursuivi pour racket lors de l'opération Tandroka. Il devrait être entendu au parquet du tribunal à Betroka. L'officier est soupçonné d'avoir extorqué des fonds à un riche éleveur bovin. Se disant menacé de représailles, ce dernier affirme avoir versé le pactole exigé. Dans une interview récente, le général Richard Ravalomanana, commandant de la gendarmerie, a indiqué que ce déferrement manifeste la transparence de l'opération Tandroka et le respect du cadre légal.

26/11 - « Après le pape, les droits de l'homme », titre Les Nouvelles. « Avec le déclin des grandes religions, l'Occident a semé la sous-religion du «droit-de-l'hommisme» qui plante à tous les vents injonctions et exorcismes. Elle s'inspire de la noble idée des libertés humaines. Et elle réjouit d'avoir rallié à sa cause des organisations au pouvoir médiatique considérable. Le CICR, le Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et Amnesty international sont devenus quelques-uns des prêtres de cette nouvelle croyance. Hélas!, et c'est une vielle histoire, dès lors que la morale la plus édifiante tente de se convertir en politique, les ennuis déboulent. La dernière sortie d'Amnesty international, qui aurait dû et aurait pu être scrutée avec consistance, se trouve dans cette optique. Non, certes, que la politique doive faire fi de toute morale, mais parce qu'elle ne peut, sans danger, y être confondue. Le malentendu n'est donc pas seulement sur le fond mais également sur la forme. L'attitude flagrante de l'émissaire d'Amnesty, qui n'a pas jugé bon de descendre sur le terrain, combiné avec les sources dont il s'est procuré, essentiellement sur le net, n'arrange nullement la situation déjà complexe. Elle favorise les excuses de ceux qui sont à court d'idée, d'autant que la communication n'est pas le point fort des hommes en treillis. D'ailleurs, selon les forces de sécurité, les villageois ont tué des dahalo, eux aussi, pour se défendre. (...)Quant à cette reli-

gion reconnue internationalement de droits de l'homme, Madagascar ne pourra pas y échapper. Nous ne sommes pas la Chine, et encore moins l'Iran. La seule échappatoire : s'y conformer ou non ».

26/11 - Julien Reboza, ministre de l'Eau : le cauchemar de l'avant-opération Tandroka. Natif de Betota, issu de la tribu Bara Zafindravala et ancien député, Julien Reboza dénonce des meurtres, des rapts et des complicités entre dahalo et gendarmes. La localité a été désignée comme le repaire de Remenabila, dont la tête est mise à prix. « Les miens ont vécu un véritable enfer », a lancé cet ancien élu. « La mort pouvait happer à tout instant avec les fréquentes attaques de dahalo constitués de 300 à 400 hommes», a-t-il enchaîné. À l'entendre, ces bandes armées ont redoublé d'activité au premier semestre. « L'épée de Damoclès était suspendue en permanence sur la tête de la population, à tel point que bon nombre de villageois ont déserté leur foyer. Ils trouvaient refuge dans les champs et y passaient les rudes nuits hivernales », ajoute-t-il. Un rapport était parvenu au gouvernement dès le mois de juin. « L'envoi des forces gouvernementales depuis septembre est une libération pour nous, natifs du Sud. Les soi-disant témoignages signalés à Amnesty International selon lesquels des handicapés moteurs, des enfants et autres personnes se trouvant dans l'incapacité de fuir ont été brûlés vifs avec des villages, ne sont que de pures divagations », tonne-t-il. « Il est désolant qu'un génocide soit évoqué et diffusé de par le monde. C'est un tissu de mensonges (...) Si, effectivement, il y avait eu massacre de civils, les miens en auraient très certainement fait les frais et je ne l'aurais jamais toléré», s'insurge-t-il. Le général lama Radafy, commandant des forces spéciales, indique que les immigrés sont depuis peu revenus dans leurs villages. « Des commerçants qui habitent à des dizaines de kilomètres de Betroka rejoignent, aujourd'hui, le chef-lieu de district pour vendre leurs produits ». Le ministre concède toutefois, que des gendarmes et des brigades implantés dans les localités investies par des dahalo avaient des relations complices avec ces derniers. C'est pourquoi il a fallu mobiliser les forces spéciales, composées de militaires et de gendarmes issus d'autres formations, pour mener l'opération Tandroka. La pérennisation de la sécurité quand les forces spéciales lèveront le camp est au cœur des débats, conclut-il.

Le ministre de la Communication, chargé de communication à la présidence, prend le relais pour répondre à Amnesty concernant la gestion de l'insécurité dans le Sud. « Il est manifestement avéré qu'il n'est pas sérieux dans son travail », a asséné le porte-parole du gouvernement sur la RNM. « Je lui ai demandé lors de notre entretien de faire un déplacement sur le terrain pour constater les réalités. Il a préféré rester dans son hôtel et se cantonner à reproduire dans son rapport les informations erronées données par deux ou trois personnes », invective-t-il. Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès, est lui aussi mis en cause : « Certains restent à Tsimbazaza, siège de la chambre basse et parlent de ce qui se passe à Betroka. Ceux qui veulent parler du dossier devraient d'abord mener une enquête sur place avant de dire quoique ce soit sinon ils pourraient parler à tort et à travers », indique-t-il, après les déclarations de la mouvance Ravalomanana concernant l'insécurité dans le Sud.

27/11 - Un chef de dahalo notoire, dénommé Dadapaoly, arrêté par la gendarmerie dans la région de Melaky où le phénomène de vol de bœufs reprend de plus belle. 5 malaso ont pu être identifiés par la gendarmerie. Selon des témoignages concordants, ce chef de dahalo était le responsable de l'attaque qui a conduit à la mort d'un gendarme à Akondromena. Les gendarmes souhaitent l'envoi d'un hélicoptère dans la région en vue de débusquer les dahalo qui se sont terrés dans les montagnes. Une bande de 30 dahalo a sévi à plusieurs reprises dans le secteur. Selon les observateurs, cette résurgence de l'insécurité dans la région de Melaky n'est pas sans lien avec le renforcement de la répression dans les régions avoisinantes.

28/11 - La gendarmerie affirme que l'opération Tandroka a le soutien des populations du Sud. Selon le général Richard Ravalomanana, les déclarations de la mouvance Ravalomanana, notamment son « acharnement » sur les forces spéciales déployées dans le Sud, sont très mal accueillies par la population locale. « Ces personnes qui ne reconnaissent pas les efforts déployés par les forces de l'ordre dans le Sud sont en train d'insulter des gens qui ont besoin de sécurité et de sérénité. Si elles daignent effectuer une descente dans cette partie de l'Île, il est fort probable que ces gens les accueilleront à coups de caillasses », a-t-il indiqué. Un message adressé aux dirigeants du parti Vert, à Louisette Raharimalala, présidente du parti Mavana et aux membres du HMF. De son côté, la mouvance Ravalomanana a porté plainte contre le général Richard Ravalomanana et le lieutenant-colonel Lylison. Elle les accuse d'outrage et de dénigrement sans fondement contre l'ancien président Marc Ravalomanana.

28/11 - Une enquête sera menée par la SADC. Le Centre de réflexion et d'intervention pour le Sud (CRIS), censé regrouper des natifs du Sud (ce que *Tananews* met en doute), s'est rendu au bureau de liaison de la SADC pour apporter son éclairage sur la situation qui prévaut selon lui à Betroka et ses environs. La plateforme dément les accusations de génocide et d'incendie de villages portées contre les forces mixtes et revendiquent l'envoi d'une mission de la SADC sur le terrain aux fins d'enquête. «Le rapport d'Amnesty International perturbe l'ordre public dans la mesure où ce sont des affirmations sans preuves. La SADC ne doit pas prendre de tel rapport pour argent comptant. Nous venons rétablir la vérité» a souligné Avimana, représentant de la plateforme, à la sortie de la rencontre qui a duré plus d'une heure. Les membres du bureau de liaison ont donné leur accord pour diligenter une enquête. La délégation travaillera de concert avec les autorités dans l'objectif commun de vérifier les rapports respectifs des forces mixtes et d'Amnesty International.

29/11 - « Il n'y a jamais eu de massacre ni de génocide dans le Sud », affirment les responsables des forces de sécurité dans une déclaration publique faite à l'endroit des membres des corps diplomatiques. « Les actions entreprises par les forces de sécurité malgaches y sont légales et légitimes », ont-ils affirmé. Le communiqué ajoute : « La culture malgache considère la vie précieuse et les éléments de forces de sécurité malgaches sont formatés pour assurer l'exécution des lois et règlements afin de protéger les personnes et les biens comme il est prescrit dans le décret (...) du 09 mai 1963. De ce fait, les forces de sécurité malgaches ne sont pas comme ceux [celles] de certains pays qui n'hésitent pas à tirer avec des armes de guerre sur des manifestants pour en tuer plus d'une trentaine d'un seul coup ». Les forces de l'ordre relèvent que leur présence a permis de mettre fin aux affrontements entre populations civiles qui auraient fait 129 morts à Mahandrazana Fenoandalana, 67 à Beseva et 28 à Emanobo. Elles déclarent qu'en conformité avec la loi, la reddition des malfaiteurs a été privilégiée, notamment à travers l'usage de sommations effectuées par mégaphone. Le communiqué estime que si l'on compare le nombre de 79 malfaiteurs arrêtés et présentés au Tribunal par rapport à celui de 40 décédés, les forces de sécurité ne se sont nullement adonnées à des massacres. Si l'on comprend bien le communiqué des forces de sécurité, écrit Tribune, celles-ci doivent faire face à des situations complètement inédites, comme celles qui ont entrainé la mort de 10 des leurs à labohazo en juin et de 7 autres à Bekojoy Antanimaty en septembre. Les responsables de la sécurité regrettent alors que certains, notamment Christian Mukosa d'Amnesty International qui est nommément cité, se soient contentés, pour se faire leur opinion, de « témoignages à objectif politique », faits par des individus qui n'auraient jamais été dans le Sud depuis le début des évènements. Les responsables de l'opération Tandroka ont présenté leur rapport, mais apparemment, il n'a pas satisfait la communauté internationale, estime Ma-Laza, qui poursuit : « Lorsqu'une enquête internationale est ouverte dans un pays, c'est un aveu de perte de confiance en son gouvernement. C'est le premier dossier embarrassant pour le régime de Transition. Embarrassant et rempli d'embûches car, pour les observateurs, le régime s'est piégé lui-même. Et quelque soit ses démentis, ses explications, cette communauté internationale est disposée à donner plus de crédit aux conclusions d'Amnesty... »

Enquête internationale sur les accusations d'exactions dans le Sud. «Des enquêtes mixtes vont être menées par le gouvernement et la communauté internationale pour qu'il n'y ait pas de doutes et d'interrogations sur ce qui s'est passé sur place. Il a trop de rumeurs et d'exagérations », déclare le premier ministre Omer Beriziky. Il n'a pas précisé quelle instance internationale allait être associée à l'enquête, mais il s'exprimait juste après avoir rencontré des représentants de la communauté internationale dont l'UE, le PNUD et la France. «L'ONU sera impliquée dans cette enquête», a indiqué à l'AFP Oumar Kane, représentant du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

Leonidas Tezapsidis, représentant résident de l'UE, a déclaré en sortie de réunion que de tels faits, s'ils étaient avérés, pouvaient influencer les projets de coopération déjà lancés, sans exclure la coopération en matière électorale. L'UE s'associera donc à cette enquête. Le diplomate poursuit : « il est très important de rester confiant et d'avoir une confiance mutuelle, si l'on veut instaurer la sécurité. La population devrait accorder sa confiance aux acteurs politiques, particulièrement en cette période de veille des élections. Dans l'organisation des élections, la question de sécurité est très importante. Le gouvernement nous a donné l'assurance que celle-ci n'affecterait pas les élections. Nous espérons que ce sera le cas », a-t-il indiqué.

Les observateurs constatent que la guerre des communiqués fait d'autant plus rage qu'il est difficile d'avoir des informations précises sur les événements dans cette région reculée montagneuse et aride de l'Anosy, coupée de tout réseaux téléphonique et dépourvue de voies de communication. Aucun journaliste n'a pu se rendre sur place depuis le début de l'opération Tandroka. Les organisations non gouvernementales qui œuvrent dans le Sud auraient interrompu leurs activités depuis le mois de juin.

29/11 - Betroka : 4 gendarmes d'élite cloués au pilori. Les dossiers de ces gendarmes ont été transmis au Parquet. Un lieutenant-colonel qui les commandait a été écroué. Une trentaine de gendarmes d'élite du Commandement des formations spécialisées (CFS) d'Ivato avaient été dépêchés dans le Sud pour renforcer les rangs des éléments mixtes qui constituent les forces spéciales. Et ce, lorsque des hordes de dahalo ont exécuté des villageois, abattu une douzaine de membres des forces de l'ordre et dérobé des milliers de têtes de bovidé, avant que le feu vert de l'opération Tandroka ne soit donné. Début novembre, une mission menée par des gendarmes du CFS sous le commandement de ce lieutenant-colonel aurait donné lieu à des extorsions de fonds et des violences illégitimes. Un éleveur a porté plainte pour abus d'autorité.

Mahabo à l'épreuve de l'insécurité: les bandits dictent leur loi. Plusieurs localités de ce district de la région de Menabe vivent dans la psychose des attaques de dahalo, qui ne se contentent pas de piller mais tuent sauvagement des habitants. Certains habitants quittent le village le soir pour se réfugier dans les champs, tandis que d'autres préfèrent rejoindre des localités plus importantes. Des témoignages concordants affirment que les forces de l'ordre auraient refusé d'intervenir la nuit afin d'éviter une éventuelle embuscade. Des attaques des dahalo se multiplient dans le district d'Ankazohabo. Des sources locales ont révélé que depuis le 20 novembre 780 bovidés ont été volés.

Autres manifestations de l'insécurité

03/11 - Braquage de banque à Andraharo : 7 des 11 agents pénitentiaires mis en cause par les gendarmes ont été placés en détention provisoire. Ils sont suspectés d'être complices des braqueurs. « D'où viennent donc les armes des malfaiteurs ? », s'est interrogé le colonel Rakotomahanina, chef de la CIRGN. Le directeur de la Sécurité des établissements pénitentiaires défend ses subordonnés. Il affirme que les gardes pénitenciers ne possèdent pas de fusils d'assaut. Le syndicat des agents pénitentiaires a réagi en bloquant les incarcérations et en refusant les transferts, placements sous mandat de dépôt et visites des familles des détenus.

05/11 - Les 16 agents pénitenciers déférés au tribunal ont été libérés, après 2 jours de détention à la brigade de gendarmerie et 2 heures de comparution. A la sortie du tribunal ils ont été accueillis par leurs collègues en armes. « La libération de nos collègues est, désormais, la preuve qu'ils n'ont pas été impliqués dans l'affaire de l'évasion d'un prisonnier et le braquage d'une agence de microcrédit à Andraharo. Toutes les preuves avancées par les éléments de la gendarmerie sont ainsi infondées et ne visent qu'à ternir notre image » a annoncé Jean-Paul Robert Razananaivo, président du syndicat. Mais le commandant de la circonscription de gendarmerie met en garde : «L'enquête reste encore ouverte et le tribunal poursuit son travail. Les agents pénitentiaires n'ont obtenu qu'une liberté provisoire» prévient-il. Selon Ma-Laza, le général Lucien Rakotoarimasy, ministre des Forces armées, et le général Randrianazary, secrétaire d'Etat à la gendarmerie, contesteraient la décision de leur collègue Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice. Un autre agent serait recherché pour un autre braquage. Il aurait assisté au procès de ses collègues et se serait enfui. Les deux individus accusés du braquage n'ont pas encore été incarcérés à Tsiafahy : le personnel aurait refusé de les accueillir. Le syndicat dénonce, en outre, une violation par la gendarmerie des dispositions du statut des agents pénitenciers, qui stipule l'obtention d'un visa du ministre dans le cadre de toute arrestation, sauf en cas de flagrant délit. L'Association professionnelle des Banques (APB) a décidé de la fermeture des établissements une demi-journée en signe de protestation contre l'insécurité.

07/11 - « Les cambrioleurs ne choisissent plus leur proie. Ils semblent être atteints par la rage de pauvreté », titre L'Express qui relate l'attaque d'une épicerie par 13 bandits armés à une centaine de mètres d'un commissariat de police, pour un dérisoire butin. Les victimes de l'agression ont été violentées et blessées par balle.

08/11 - Création d'un Conseil Spécial d'Enquête et de Discipline au sein des forces armées. Suite à la prolifération des attaques à main armée de bandits vêtus de tenues militaires, le conseil de gouvernement a adopté un décret portant création d'un Conseil Spécial d'Enquête et de Discipline au sein des forces armées. Il va notamment se pencher sur les textes qui régissent l'utilisation des uniformes et des armes de service par les membres des forces armées et de la gendarmerie. Le Conseil pourrait aussi avoir à traiter de certains « *dérapages* » de l'opération Tandroka.

▶ Gouvernance, justice, police, prisons

30/10 - Priorité au rétablissement des droits du simple citoyen. L'Association Sakaizan'ny Lalàna sy ny Fahalalahana (Association des amis du Droit et de la Liberté), dirigée par l'ancien président du syndicat des magistrats (SMM), Razakavonison Richard, explique que la classe politique a une vision très éloignée de ce que vit le peuple. La pauvreté n'a cessé de gagner du terrain depuis l'indépendance et les droits de l'homme sont bafoués. La mauvaise gouvernance en est la cause. L'association se refuse de prendre partie dans la crise politique actuelle. Elle se fixe comme objectif de participer à l'éducation des citoyens.

31/10 - Le Bianco met en garde contre l'instauration d'un non-droit généralisé. Du simple vol à la tir aux braquages à main armée, en passant par les trafics de bois de rose et de zébus, tous ces symptômes de l'insécurité se sont aggravés dans la Grande lle depuis 3 ans. La faute, en partie, à la corruption, affirme le Bianco. Le phénomène favorise les trafics de ressources naturelles et de bovidés. Les responsabilités se situent à tous les niveaux, ce qui garantit l'impunité à tous ceux qui sont impliqués dans ces trafics. Si rien n'est fait pour redresser la situation, dit-il, un non-droit généralisé pourrait s'instaurer. Transparency International est un tout petit peu plus optimiste, remarque *RFI*. Dans son dernier rapport sur la perception de la corruption dans le monde, Madagascar fait certes partie des pays très mal classés mais sa situation se serait légèrement améliorée l'année dernière. Un accord de partenariat a été signé le 10 septembre entre le Service Central de Prévention de la Corruption (SCPC), la structure française de lutte contre la corruption, et le Bianco. Des accords de partenariat sont également en cours avec l'ICAC de Hong Kong ainsi qu'avec la Chine. Une solide coopération existe déjà avec l'ICAC de Maurice. La dimension internationale de la lutte contre la corruption est en effet devenue primordiale, elle est encouragée par les Nations Unies.

14/11 - Le Samifin en proie à des difficultés financières. Le DG de l'organisation assure faire face à des difficultés du fait de l'amputation de 70% de son budget de fonctionnement suite à la crise de 2009. Créé en 2008, le Samifin traque le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en travaillant de concert avec le Central Intelligence Service, les administrations fiscale et douanière ainsi que la gendarmerie.

- 14/11 Samifin : « des dossiers relatifs au coup d'État de 2009 ont été clos », titre Tananews. Jean-Claude Razaraniaina, directeur général a exprimé devant le CST sa détermination à mener une enquête sur le financement des militaires en 2009. Il souligne qu'il est du devoir de la justice malgache de faire la lumière sur cette affaire. Plusieurs dossiers en rapport au putsch de 2009 et des sommes d'argent utilisées pour la concrétisation de ce projet sont passés sous ces yeux, révèle-t-il, mais ces dossiers auraient été clos sur ordre des instances supérieures. Le site rappelle que les dossiers touchant les responsables de la Transition ont connu le même sort, citant le cas des plaintes de Zafy Albert contre Andry Rajoelina dans le trafic de bois de rose et la surfacturation des hélicoptères Alouette II. S'agissant des trafics de bois de rose, le directeur du Samifin confirme les faits de blanchiment d'argent et le gel des comptes bancaires d'une quarantaine de personnes. Le cas d'un opérateur chinois ayant fait une fausse déclaration de douanes a été mentionné.
- 13/11 Le nouveau procureur général près la Cour suprême prône l'apaisement et la collaboration. Sa nomination avait été mise en cause par le SMM. Ranary Robertson Rakotonavalona a reconnu les failles de la justice et réclamé l'union sacrée au sein de la magistrature pour instaurer l'État de droit. « *Unissons notre force pour combattre toute forme de pressions* », a-t-il déclaré. Le SMM avait déposé une requête auprès du Conseil d'État concernant la procédure de nomination du nouveau procureur général mais il a été débouté.
- 20/11 13 pirates somaliens condamnés à 5 ans de travaux forcés. En novembre 2010, 14 pirates avaient arraisonné au large des côtes de la Tanzanie un bateau battant pavillon comorien. Le navire faisait la liaison entre les Comores et Dar-es-Salam. 29 ressortissants comoriens, malgaches ainsi que tanzaniens se trouvaient à son bord, dont 20 passagers. Le mécanicien avait trouvé la mort durant la prise d'otages. Le bateau en perdition en mars 2011 dans les eaux territoriales avait été récupéré in extremis par les autorités de la Grande Ile, à 70 miles à l'Est du cap d'Ambre, pointe Nord de Madagascar, avant d'être ramené sous bonne escorte dans le port d'Antsiranana. Les pirates ont été condamnés pour acte de piraterie, séquestration arbitraire, coups et blessures, violences et voies de fait et tentative de viol. Le seul mineur à l'époque de faits écope de 30 mois de détention.
- 20/11 Le GIR renait de ses cendres. Désormais baptisé Unité d'intervention rapide (UIR), il est de nouveau opérationnel. Les 24 nouveaux éléments spécialisés qui composent l'UIR ont suivi 3 mois de formation, portant entre autres sur les droits de l'homme, le cadre juridique, la déontologie policière et les règles de conduite. L'un des facteurs déclencheurs de la dissolution du GIR au mois de juillet avait été une intervention soldée par la mort d'un opérateur économique le 17 mai et la disparition, sur la victime, d'un pactole de 60 millions Ar. L'homicide a ébranlé l'opinion publique. Coïncidant avec une accalmie dans la grève des magistrats qui ont réclamé le limogeage du ministre de la Sécurité intérieure, Arsène Rakotondrazaka, après une agression policière qui a coûté la vie au substitut du procureur de Toliara, Michel Rehavana, 5 mois plus tôt, une plainte déposée par les proches de l'opérateur avait abouti à la signature d'une demande de poursuite contre les 6 éléments du GIR incriminés. Mis en détention préventive à Tsiafahy après avoir été déférés au parquet le 25 juillet, les prévenus ont été arrachés de force par près d'une quarantaine de leurs collègues armés, à leur sortie du tribunal, amenant dès le lendemain le ministère de la Sécurité intérieure à les suspendre et à les désarmer. La police a donc procédé à la constitution d'une nouvelle équipe. Aucune poursuite pénale n'a été en revanche engagée contre les policiers du GIR, compromis dans le refus de décision judiciaire. Bon nombre de ces derniers ont été au contraire mutés à la garde présidentielle. « La sélection des éléments de l'UIR a été rigoureuse. Elle a été effectuée sur la base d'une enquête de moralité », affirme le contrôleur général de la police, qui précise : « «Quelques anciens éléments du GIR ont été repêchés mais il a d'abord fallu voir leurs conduites respectives ».
- 22/11 Le Hetsiky ny Mpitondra Fivavahana (HMF) pour une commission d'enquête mixte sur la fusillade du 7 février 2009. Il cite, notamment les révélations du lieutenant-colonel Charles qui contredisent la version officielle. Le mouvement ecclésiastique revendique ainsi que lumière soit faite sur cette affaire. « Qu'est-ce qui s'est vraiment passé, étant donné qu'il y a deux versions différentes », se demande-t-il. Des zones d'ombre qui méritent réflexion. « S'il s'avère nécessaire de mettre en place une commission d'enquête mixte, le mouvement ecclésiastique est partant », affirme-t-il. Des investigations qui devraient également porter sur les pillages du 26 janvier 2009 (le « Lundi noir ») et les exactions commises dans le Sud. Le pasteur Ramamonjisoa Philibert s'est fait l'écho sur ce dernier point des récentes déclarations d'Amnesty international.
- 28/11 Les détenus, condamnés également à la malnutrition chronique, titre l'agence *Fides*. Depuis 2009, le système carcéral s'est fortement détérioré. En 2008, l'UE avait affecté 2,5 millions de dollars aux ONG engagées dans l'amélioration des conditions dans les centres de détention mais ces fonds seront épuisés d'ici la fin de cette année et l'on ne sait pas si le ministère de la Justice, dont le budget a été réduit de 40 % en 2011, disposera de ressources pour 2013. Parmi les problèmes les plus urgents, la malnutrition chronique. Le rapport 2011 sur les droits humains à Madagascar rédigé par le Département d'Etat a mis en évidence que cette plaie touche jusqu'à 2/3 des détenus dans certaines prisons et se trouve être pour eux la plus commune cause de décès. En 2008, le ministère de la Justice avait planifié une augmentation des rations journalières mais les bienfaiteurs ont gelé les aides suite au coup d'Etat. En juillet 2012, Médecins du Monde, l'une des 5 ONG actives dans 24 prisons du nord de Madagascar financées par l'UE, a distribué des rations de Koba cacahuètes écrasées et de manioc aux

prisonniers malnutris. Si les fonds destinés aux prisons ont diminué, le nombre des détenus continue d'augmenter. Les 83 établissements du pays avaient été prévus pour accueillir 10.319 détenus mais ils en comprennent en réalité 19.870. Le surpeuplement est souvent de 100 %. Il est possible de trouver 150 personnes dans une cellule prévue pour 40. Les conditions d'hygiène sont très précaires : l'eau et le savon manquent et le défi contre les rats est constant. Selon Handicap International, en 2012, 80 % des détenus ont été abandonnés par leurs familles, qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins. La moitié de détenus souffre de troubles mentaux. En outre, seulement 47 % sont condamnés alors que nombreux sont ceux qui passent des années en prison dans l'attente d'une décision de justice. La maison centrale d'Antanimora est particulièrement confrontée à cette surpopulation. Si la capacité d'accueil de l'établissement est limitée à 800 prisonniers, on en dénombre actuellement 3.159, dont 260 femmes, 104 mineurs et 13 prisonniers politiques. La majorité est inculpée de viol, vol, escroquerie, ou encore abus de confiance. Parmi ceux qui y sont incarcérés, le Tangalamena Patrick Zakariasy ainsi que la dénommée Tokanono, impliquée dans l'affaire des vols de zébus dans le Sud.

Affaires Ramaroson, Zakariasy et Rehavana

10/11 - Le président de la commission de Défense et Sécurité du CST, Alain Ramaroson, a reçu une convocation de la brigade criminelle. Il ne s'y est pas rendu et a envoyé son avocat à sa place. L'intéressé déclare qu'il ignore les motifs de cette convocation. L'interrogatoire a été reporté sine die. L'avocat a évoqué l'immunité parlementaire pour expliquer ce report, le bureau permanent du CST n'ayant pas été avisé de cette convocation.

Le Tangalamena Zakariasy Patrick, président de l'Association Orimbato, a répondu à la convocation de la gendarmerie. Cette personnalité politique, connue ces derniers temps par ses supposées révélations concernant les trafics de bois de rose, a subi 4 heures d'audition. Son avocat, Me Saholy Andriamanjakasoa du cabinet de Me Willy Razafinjatovo n'a pas souhaité divulguer la teneur de l'interrogatoire. Marcel Miandrisoa, leader de la mouvance Zafy, a exprimé son soutien au notable. Le Tangalamena a été traduit en justice par Mamy Ravatomanga, richissime opérateur économique proche d'Andry Rajoelina. La Nation révèle que 1.406 personnes ont manifesté leur soutien à la plainte collective initiée par Patrick Zakariasy pour « dilapidation des ressources naturelles » malgaches. Elles demandent la mise en examen de Mamy Ravatomanga et de son groupe Sodiat, de la société minière Mainland Mining, de la société d'acconage philippine MICTSL ainsi que de la compagnie de navigation MOL et d'autres entités étatiques qui seraient impliquées dans cette affaire.

13/11 - Patrick Zakariasy placé en garde à vue, après avoir accusé un proche du pouvoir de tremper dans le trafic de bois de rose. Il est poursuivi pour propagation de fausse nouvelle et faux et usage de faux, a précisé à l'AFP son avocat, Me Razafinjatovo. En octobre, Patrick Zakariasy, qui est à la tête d'une association de notables Côtiers luttant pour la moralisation de la vie politique, avait affirmé détenir des preuves qu'une importante cargaison de bois de rose avait été exportée sous couvert d'une fausse déclaration en douane. Il avait mis en cause Sodiatrans, société de transport appartenant à l'homme d'affaires Mamy Ravatomanga. Sodiatrans et Mamy Ravatomanga ont porté plainte, dénonçant des accusations diffamatoires et calomnieuses, parlant de lynchage médiatique orchestré dans un but purement politique. Les « Tangalamena » Betsimisaraka haussent le ton et déplorent le traitement dont un des leurs est victime, selon leurs dires. Ils ont publié un communiqué dans lequel ils alertent les populations respectueuses des valeurs et de l'autorité morale des raiamandreny. La plainte déposée par Patrick Zakariasy auprès du Bianco, n'a pas encore été examinée.

Lettre ouverte de l'Agence d'Enquête Environnementale à la gendarmerie. Son directeur exécutif, Alexander Von Bismarck⁹, l'invite fortement à soutenir les initiatives individuelles qui dénoncent et veulent mettre fin au trafic de bois précieux. Il écrit : « Notre organisation travaille depuis des années à combattre les effets dévastateurs de l'exploitation illégale de bois sur la population locale, la faune, l'écosystème ainsi que la croissance économique de nombreux pays. Nous avons particulièrement fait état des effets de ce commerce illicite à Madagascar. (...) Aussi, nous avons espoir et confiance que vous faites tout ce qui est de votre ressort pour enquêter sur ces rapports portant sur l'abattage illégal de bois et le commerce de bois précieux volés de Madagascar pour satisfaire une demande étrangère. (...) Nous soutenons votre effort et ceux des citoyens malgaches engagés qui se mobilisent pour faire cesser ce commerce illégal. Nous espérons sincèrement que vous faites tout votre possible pour protéger et soutenir les individus qui mettent la lumière sur ces opérations d'exploitation illégales, et qui vous aident dans votre tâche de les arrêter, souvent au péril de leur vie ».

14/11 - Patrick Zakariasy placé sous mandat de dépôt. Après avoir été mis en garde à vue à la gendarmerie, le notable est passé devant le doyen des juges d'instruction, qui décidé de le placer sous mandat de dépôt. Le par-

_

⁹ Cf. Reportage d'Arte sur le trafic de bois de rose à Madagascar et l'action d'Alexander Von Bismarck : Blog Justmad - http://justmad.canalblog.com/%20http://www.youtube.com/watch?v=Co-Gb217o94&playnext=1&list=PL3BB9133189FBF4E7&feature=results_video

quet a requis un complément d'enquêtes pour vérifier l'authenticité des preuves fournies par le prévenu. La Nation rappelle que Mamy Ravatomanga, l'homme d'affaires qui est à l'origine de la garde à vue, est propriétaire de plusieurs journaux comme La Vérité, Inona no Vaovao, Madagascar Matin et Ino Vaovao en province. « C'est donc le patron du ministre de la Communication Harry Laurent Rahajason, alias Rolly Mercia », déclare le quotidien, qui ajoute que l'homme d'affaires est également le patron de la société Madarail. Une société qui compte comme membre de son Conseil d'Administration, Atallah Béatrice, présidente de la CENIT.

- 15/11 Alain Ramaroson réagit à l'affaire impliquant Patrick Zakariasy. Il désapprouve la décision de la justice de placer sous mandat de dépôt à Antanimora le prince de Brickaville. « Cette décision de la justice m'a étonné. A mon avis la meilleure solution est de mener des enquêtes sur les dénonciations faites par Patrick Zakariasy. Il fallait vérifier les faits. Condamner une personne sans connaître ce qui s'est vraiment passé sur le trafic de bois de rose est intolérable. (...) Nous sommes en train d'instaurer une commission d'enquête parlementaire sur le bois de rose au CST. Nous ne voulons pas être salis par cette affaire », déclare-t-il. « Si on a mis fin aux mauvaises pratiques d'hier, ce n'est pas pour reprendre aujourd'hui », a estimé le président de commission Défense et Sécurité du CST. L'épouse du Tangalamena réclame une enquête parlementaire sur le dossier impliquant son mari. Dans un courrier adressé à Mamy Rakotoarivelo, elle précise que seules les autorités chinoises pourraient apporter des éclaircissements sur cette affaire en publiant les documents officiels de réception des conteneurs débarqués au port de Yangzhou le 24 avril. Elle demande également au ministère des Affaires étrangères et au Congrès de réclamer à l'ambassade de Chine tous les documents justificatifs.
- **16/11 Révélation sur les grands dossiers : «** *deux poids, deux mesures sur le cas P. Zakariasy et A. Ramaroson* », **titre** *La Nation.* Patrick Zakariasy a été mis sous mandat de dépôt après avoir révélé le nom de Mamy Ravatomanga dans une affaire de trafic de bois de rose. Récemment, Alain Ramaroson a livré lui aussi le nom de plusieurs hautes personnalités du régime. Il a convoqué la presse pour assurer une large diffusion à ses « *révélations* » concernant l'affaire du décès accidentel de sa nièce. Il a cité nommément des noms de ministres et d'opérateurs économiques qu'il affirme être coupables de sa disparition. Il ne s'est pas présenté à la convocation de la gendarmerie et n'a pas été inquiété. « *Ce politicien d'origine merina défie les forces de l'ordre et la justice* », constate le quotidien, qui ne s'explique pas pourquoi le pouvoir s'acharne sur un notable Côtier respecté.
- 21/11 Alain Ramaroson de nouveau convoqué à la gendarmerie pour 4 accusations. Le président du parti politique Masters, en conformité avec la lettre envoyée par le Président du CST concernant les prérogatives des parlementaires de la Transition, n'a pas répondu à la convocation.
- 23/11 Tantely Andrianarivo : « La détention préventive est une mesure d'intimidation ». D'après l'ancien premier ministre de Didier Ratsiraka, le pouvoir est allé trop loin en procédant à l'incarcération du Tangalamena Patrick Zakariasy. « C'est une mesure trop sévère prise à l'encontre d'une personne qui n'a fait que relayer des informations qui ont déjà été véhiculées par différents sites internet », estime-t-il, en dénonçant également les poursuites judiciaires engagées à l'encontre des journalistes.
- 27/11 Affaire Rehavana Michel: 2 commissaires et 1 brigadier auraient obtenu une remise en liberté provisoire. Quasiment 1 an après le coup de force des policiers de Toliara qui ont battu à mort le substitut du Tribunal de cette localité, Rehavana Michel, la vérité sur cette affaire n'est pas encore connue, le dénouement reste incertain et les proches de la victime continuent de réclamer justice. De même que les familles des policiers présumés auteurs de ce meurtre, incarcérés à Tsiafahy et à Antanimora depuis 11 mois. Ils estiment que leurs proches ont été arrêtés à tort et que les vrais responsables restent intouchables. Selon *Midi*, les trois policiers soupçonnés d'être impliqués dans cette affaire ont obtenu une liberté provisoire. L'un d'aux serait l'époux d'un membre du Congrès.

ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT

▶ Conflits sociaux, agitation universitaire

08/11 - Dissidence au sein du syndicat des enseignants (Sempama). Le nouveau syndicat Sempama-Nosy affirme être la seule organisation représentative des enseignants. Il déclare attacher la plus grande importance au dialogue avec le ministère de l'Éducation nationale, dans l'intérêt des enfants et des familles, déjà très affectés par la précarité et la pauvreté intellectuelle. D'après les déclarations d'Arsène Ratolojanahary, son président, depuis que les contacts sont renoués avec le ministère, la note de service sur les affectations des enseignants grévistes a été annulée, les salaires suspendus ont été rétablis et les impayés des subventions aux enseignants FRAM ont été réglés. Il s'agit de la seconde scission au sein du syndicat, qui avait déjà connu la dissidence du Sempama-Miray.

31/10 - Université d'Antananarivo : reprise des affrontements. 3 blessés (un étudiant et 2 gendarmes), 11 arrestations, 2 échoppes incendiées : 6 jours après la survenue de faits similaires, les affrontements entre des étu-

diants et les forces de l'ordre ont à nouveau troublé le campus et ses accès. Les forces de l'ordre ont exercé leur droit de poursuite dans le périmètre universitaire, bien que la franchise n'ait pas été levée. Une plainte contre l'Emmo/Reg a été déposée par le président de l'université. Les dossiers d'engagement budgétaire relatif aux bourses des étudiants, non réglées depuis plus de 5 mois, ont obtenu l'aval du ministre des Finances et celui du secrétaire général de la présidence les 18 et 19 octobre. Ce retard de déblocage des fonds est à l'origine d'un regain de tensions entre la présidence et le premier ministre qui s'accusent mutuellement d'en porter la responsabilité. Le mécontentement des étudiants est également attisé par la hausse annoncée des frais de transport.

06/11 - La présidence tente de débloquer la situation à l'université d'Antananarivo. Il a fallu attendre que la situation s'envenime pour que les plus hauts responsables de la Transition prennent des décisions concrètes pour tenter de résoudre les problèmes des étudiants et des personnels techniques, *constate Tribune*. La présidence a en effet ordonné le paiement d'un mois de bourse et des salaires d'octobre sous un délai de 48 heures. Les personnels administratifs et techniques avaient menacé le jour même de ne pas procéder au paiement des bourses tant que leur salaire d'octobre n'aurait pas été réglé. Les échauffourées entre étudiants et forces de l'ordre se sont poursuivies avant cette annonce. En attendant le verdict de leur procès, les 8 étudiants (ou supposés tels) qui ont été traduits devant le tribunal ont bénéficié d'une liberté provisoire. Leurs avocats ont tenté de démontrer que les éléments de l'Emmo/Reg les ont arrêtés au hasard. Il reste à savoir si le paiement des bourses et salaires reprendra son cours normal à compter de ce mois et si les arriérés seront réglés. 25.000 étudiants sont concernés. Le président de l'université rappelle que le budget de fonctionnement dont il dispose pour cette année universitaire ne représente que 3,2% du budget prévisionnel.

Après les universités de Toamasina et d'Antananarivo, c'est au tour de celle d'Antsiranana de connaître l'agitation et ce, en dépit du calendrier de paiement des bourses annoncé par le ministère. Des barrages ont été érigés au niveau des entrées. Les activités pédagogiques sont suspendues. Le chef de région a mis en garde les meneurs qu'il suspecte d'être manipulés. 5 étudiants ont été arrêtés puis relâchés.

L'Express juge sévèrement l'intervention musclée des forces de l'ordre sur le campus d'Antananarivo. Pour le quotidien, le raz le bol des étudiants « illustre la tension sociale qui couve sous l'effet combiné de la crise de plus en plus étouffante, de l'insécurité où les faits divers mettent en évidence le rôle tenu par des policiers, des gardes pénitentiaires, des militaires et des gendarmes dans les grands braquages, du massacre les yeux bandés et le racket commis contre la population du Sud ainsi que l'approche des échéances électorales synonyme d'instabilité. La facture risque d'être salée d'autant que l'autorité de l'État s'effrite à vue d'œil (...) à l'image de la dualité avérée entre les deux pôles de l'exécutif ».

07/11 - L'université doit quitter le système socialiste instauré en 1972, selon Vonjy Rafaralahimanana, pour qui, depuis cette époque, l'anarchie et la corruption se sont installées à tous les niveaux. Les recrutements illicites, les emplois fictifs et les bourses fictives sont devenus monnaie courante. L'université s'est transformée en centre de politisation et en moyen de lutte contre la pauvreté. Le budget de fonctionnement est devenu incontrôlable. Les branchements électriques sauvages grèvent le budget de l'université. L'État a été assailli par une multitude de revendications et contraint de céder. Le système actuel serait devenu obsolète. La gratuité est synonyme de médiocrité. Le système des bourses, des équipements, des heures complémentaires des enseignants, élastiques et incontrôlables, doivent, selon lui, être abandonné.

13/11 - Un nouveau bras de fer entre l'État et le personnel administratif de l'université s'annonce en raison d'un détournement de fonds au CROUA (Œuvres universitaires). « L'affaire s'avère très délicate, d'autant plus que le monde de l'enseignement supérieur traverse aujourd'hui une grave difficulté financière », s'inquiète le ministre Etienne Hilaire Razafindehibe. L'État devra combler un gouffre financier d'au moins 700 millions Ar pour payer les salaire du personnel administratif et technique ainsi que pour entretenir les bâtiments et la cité universitaire durant l'année universitaire 2011-2012. L'affaire découverte par l'Inspection générale de l'État il y a quelques semaines, pourrait durer vu le montant des fonds en cause. Les personnels mettent en garde le ministère : ils ne veulent pas subir les conséquences de ces détournements. L'université demande aux étudiants de ne pas envenimer la situation.

28/11 - 14ème mouvement de revendication pour non-paiement de salaire pour le personnel administratif et technique de l'université d'Ankatso. Pour Le Courrier, « cela veut dire tout simplement que cela fait la 14ème fois que l'on joue quelque part avec la vie de ces employés. Incompétence, mauvaise foi ou sadisme, ou les trois à la fois ? Quoi qu'il en soit, même s'il est flagrant que beaucoup de choses ne tournent pas rond sous cette transition, c'est d'une bêtise sans pareil que de se faire rappeler tant de fois ses obligations. Et à chaque fois, les entités concernées se rejettent la balle, comme s'il s'agissait à chaque fois d'une procédure nouvelle et non pas une démarche routinière. C'est comme si on ne savait pas qu'il faut à chaque fin de mois payer le dû de ses employés ».

08/11 - Agitation à Toamasina. Les 6.000 salariés démobilisés d'Ambatovy (fins de contrat pour le démarrage du site), les employés de la CCI, de la Sirama, de la Somapalm, les propriétaires ayant des litiges fonciers avec Sher-

ritt et les dockers du port réclament ce qu'ils considèrent comme leur dû. La plateforme « *Tsy Misy Miala Aketo Niany* » (TMMAN) dirigée par Rakotomalala Henri, déclare vouloir déclencher les hostilités si les revendications du collectif ne sont pas satisfaites. Les personnes victimes de litiges fonciers seraient au nombre de 3.000. Elles revendiquent des solutions à leurs problèmes, la libération de leurs proches emprisonnés et le limogeage du chef de région, accusé de connivence avec l'entreprise. « *Ambatovy doit fermer si aucune solution n'est trouvée, et ce même s'il y a des morts* », affirme Rakotomalala Henri. Sherritt a décidé de porter plainte pour faux et usage de faux, propagation de fausses informations suivie de menaces. *Le Courrier* précise que la société aide chaque employé démobilisé à hauteur de 40.000 à 60.000 Ar par mois jusqu'à ce qu'il retrouve un emploi et proportionnellement à la durée du contrat de travail arrivé à échéance. Le quotidien affirme que les revendications de cette association présentent les relents de racisme habituel à l'association « *Zatovo* ». Cette dernière s'était livrés en 2002 à des pillages de magasins appartenant à des ressortissants des Hautes terres, à des incendies de maisons et à divers actes violents, entre autres des agressions à l'arme blanche à l'endroit de manifestants anti-Ratsiraka. Les Merina redoutent la mise à exécution de l'ultimatum. Le journal suspecte cette agitation de d'être organisée dans un but de déstabilisation.

14/11 - Plus de 5.000 personnes sont descendues dans les rues de la capitale du grand port pour manifester leur mécontentement, indique *La Nation*. Elles demandent la tête du chef de région et le paiement d'indemnités aux salariés d'Ambatovy débauchés. Rakotomalala Henri aurait été arrêté par des éléments cagoulés des forces de l'ordre.

27/11 - Les greffiers et les assistants des services judiciaires en grève. Ils réclament la hausse de leurs indemnités (indemnités de logement, de risque, d'assistance...) et un traitement meilleur par rapport aux tâches qu'ils effectuent. Les tribunaux ne peuvent plus fonctionner normalement. Le président du SMM, Auguste Arnaud, déclare soutenir le mouvement qu'il juge légitime car les revendications des auxiliaires de justice correspondent à un texte de loi dont le décret d'application n'a pas encore vu le jour. La grève se prolongera 15 jours. Le syndicat du personnel de l'administration pénitentiaire a annoncé son soutien au mouvement. En raison de cette grève, les procès sont reportés, tout comme les verdicts. Certaines personnes sous mandat de dépôt seraient relâchées en raison de l'encombrement des cellules.

Le syndicat des forestiers lance un mot d'ordre de grève générale. Il exige que soit nommé un ministre de l'Environnement et des Forêts dans les meilleurs délais. Il demander à la SADC de faire pression pour que le poste soit pourvu. D'après la feuille de route, la mouvance Zafy est censée nommer ce ministre mais elle s'y est jusqu'à présent refusée.

▶ Ressources minières et pétrolières, EITI

29/10 - La mine de saphir de Didy, dans la région Alaotra Mangoro, continue d'être exploitée illicitement malgré la mesure de fermeture prise en conseil des ministres. Les éléments de l'Emmo/Reg chargés de veiller à la sécurisation du périmètre protégé feraient entrer des exploitants dans le domaine, moyennant le versement de sommes d'argent. Les autorités locales d'Ambatondrazaka gardent le silence. Elles sont suspectées par certains de complicité avec les forces de l'ordre.

09/11 - Les exploitants miniers illicites campent autour de l'aire protégée du district d'Ambatondrazaka après la fermeture du site de Didy. Cette zone sensible abrite des pierres de haute qualité. L'arrestation d'un homme originaire du Sri Lanka, marié à une malgache, bien connu dans la région, semble l'attester. Ce serait sous l'ordre du procureur de la Cour d'appel que des éléments de l'Emmo/Reg sont venus l'arrêter. Un responsable de la direction régionale des Eaux et Forêts souhaite une action généralisée pour sauvegarder l'aire protégée, gravement menacée dans sa biodiversité. Des milliers d'exploitants y extraient des pierres précieuses dans les rizières. Ce sont de puissants exploitants illicites qui font la loi dans le fokontany. Si une telle exploitation continue, elle risque d'atteindre la forêt. Plusieurs tentatives d'expulsion par les forces de l'ordre se sont soldées par un échec.

31/10 - L'exploitation de malachite à Ambatofinandrahana, dans la région Amoron'i Mania est illégale, selon la ministre des Mines, Rajo Daniella Randriafeno. L'ancien détenteur du permis et l'association du fokonolona, qui se disputent le périmètre d'extraction, ne sont pas en règles vis-à-vis de la loi. « La personne titulaire du permis n'a pas payé les frais d'administration au titre des années 2007 et 2008. Par conséquent son permis n'est plus valable. À côté, des individus se sont regroupés dans une association et ont investi les lieux pour exploiter cette ressource minière. Le fait que le ministère ne puisse délivrer de nouveaux permis a pour conséquence que les deux côtés agissent dans l'illégalité », a-t-elle confirmé. Une centaine d'exploitants sont actuellement sur les lieux.

La ministre des Mines, Daniela Randriafeno, empêchée par la présidence d'embarquer pour l'Afrique du Sud où elle devait se rendre pour participer à une conférence aux frais de la compagnie pétrolière américaine Tullow. Le premier ministre lui avait délivré un sauf-conduit, alors que son ordre de mission devait comporter les signatures du chef du gouvernement et du secrétaire général de la présidence. Haja Resampa. *La Gazette*

soutient qu'Omer Beriziky se sent menacé d'être limogé par la présidence et bloque le remaniement ministériel attendu par la mouvance Ravalomanana, le TGV et le Monima.

Pétrole de Tsimiroro (région de Morondava): Madagascar pourrait être dans le top 10 en Afrique. 150.000 barils/jour. C'est l'estimation de la probable production d'huile lourde, a précisé Laurie Hunter, PDG de Madagascar Oil, à l'occasion d'une démonstration de forage en présence de hauts responsables ministériels, députés et population locale. Ce niveau de production s'obtiendra en vitesse de croisière, soit 3 ou 4 ans après le démarrage de l'exploitation commerciale. Pour le moment, la société en est encore au stade du projet pilote, destiné au recueil des données techniques et économiques à même d'éclairer la décision d'investir ou non dans l'exploitation. 50 millions de dollars y sont consacrés. L'extraction d'huile lourde doit se pratiquer à l'aide d'injection de vapeur, sans risque pour l'environnement, affirme-t-on. La décision d'investissement sera prise en 2014. Si la décision est positive, Madagascar Oil exploitera l'huile lourde de Tsimiroro durant 50 ans et placera la Grande lle dans le top 10 des pays producteurs du continent. C'est alors que les grandes compagnies seront sollicitées. Il s'agira en effet de réaliser une multitude de forages, des infrastructures d'injection de vapeur, un pipeline de 1.000 km et un terminal portuaire. « Pour la phase de construction qui devra durer environ 4 ans, il faudra un investissement d'un montant de 1,5 milliard de dollars. La compagnie Madagascar Oil ne pourra pas supporter cela toute seule. Nous devons chercher des partenaires, notamment des majors pour collaborer » a expliqué Emma Ralijohn, DGA de la compagnie.

Terres rares : Madagascar risque de ne pas pouvoir bénéficier des gisements offshore. Les 17 métaux qualifiés de « terres rares », essentiels aux technologies de pointe, regorgent dans l'océan Indien, selon les études de l'IFREMER. Ces ressources au caractère stratégique font l'objet d'une intense compétition internationale, d'autant qu'elles ont été jusqu'ici largement monopolisées par la Chine. Les terres rares découvertes sur le territoire malgache laissent espérer à la Grande lle de pouvoir couvrir 8 % du marché mondial dès 2015 mais l'accès aux ressources sous-marines se heurte à la souveraineté de la France sur les îles éparses. Une situation qui, notamment pour Juan de Nova, va à l'encontre des principes de continuité territoriale prônés par les Nations Unies. Les îles éparses et des îles subantarctiques représentent 23 % des ZEE de la France et la placent au 2ème rang mondial après les Etats-Unis.

09/11 - Le Samifin cible les trafiquants d'or. Le Service de renseignements financiers (Samifin) précise que les activités d'exportation d'or constituent un domaine de blanchiment de capitaux. Selon les déclarations de Jean-Claude Razaranaina, directeur général, des groupes d'individus viennent collecter de l'or dans les régions qui ont une potentialité aurifère et ils envoient le produit dans la capitale où il est reçu par des exportateurs. L'or est ensuite coulé dans des fonderies à Antananarivo. Les lingots sont ensuite envoyés à Dubaï et en Thaïlande. À destination, ils sont échangés devises qui servent à acheter des produits expédiés par la suite à Madagascar. Les sommes d'argent collectées permettront à leur tour d'acheter de l'or. Dans le cadre de ce processus, la domiciliation bancaire n'a pas lieu, ce qui ouvre la voie à des infractions douanières. Le Samifin collabore avec le service de renseignement des Emirats Arabes Unis. Un partenariat avec la Chaîne pénale malgache a été établi pour obtenir des résultats plus rapides dans les poursuites judiciaires. Une vingtaine de projets sont parvenus à la structure depuis le début du second semestre. Des arrestations auraient déjà eu lieu.

5 à 6 tonnes d'or ont été exportées frauduleusement vers Dubaï depuis 2 ans. 7 responsables administratifs et militaires sont suspectés d'être derrière ce trafic. L'un des organisateurs est incarcéré à Tsiafahy.

24/11 - Délivrance de permis miniers, suspendue : la Chambre des Mines tire la sonnette d'alarme. Près de 2.000 demandes sont en instance au ministère des Mines. Nombreuses sont celles qui relèveraient de la simple logique de poursuite des activités entamées bien avant la transition. De telles demandes ne devraient pas constituer un problème de l'avis de la Chambre des Mines, qui considère que la mesure de suspension devrait plutôt concerner les nouvelles demandes qui touchent le long terme. Les entreprises dont les activités se trouvent suspendue sont en grande difficulté. Elles continuent depuis 3 ans de se faire facturer par l'administration et de s'acquitter des frais d'administration. La plateforme des sociétés minières est présidée par Ny Fanja Rakotomalala, de Rio Tinto QMM. Elle compte 14 membres, parmi lesquelles le Projet Ambatovy et Toliara Sands.

07/11 - EITI : prorogation de la suspension confirmée. La présidente de l'EITI international a adressé une lettre de notification à Tahiny Tsarabory Judicaël, secrétaire exécutif de l'EITI Madagascar, confirmant la prorogation de la suspension de la candidature de la Grande IIe, dans l'attente du retour à l'ordre constitutionnel. Le courrier note cependant que de nombreux progrès ont été effectués, il demande à la Banque mondiale et à la BAD de reprendre dès que possible leur financement en faveur d'EITI Madagascar.

27/11 - Madagascar : « *Nouvel eldorado des compagnies minières et pétrolières* », selon le dernier rapport des Amis de la Terre¹⁰. Doté d'un potentiel pétrolier et minier impressionnant, Madagascar constitue une nouvelle

¹⁰ Lien vers le téléchargement de la synthèse du rapport : http://www.bastamag.net/article2802.html

proie de l'« extractivisme ». En raison d'une législation particulièrement favorable aux grands groupes industriels, l'activité extractive, jadis artisanale, est entrée dans une nouvelle phase avec l'installation de projets miniers gigantesques et l'intérêt croissant que portent les multinationales pétrolières à la Grande Île. Les équilibres sociaux et environnementaux sont gravement mis en danger par cette ruée vers les richesses du sous-sol. Une situation d'autant plus inquiétante que Madagascar traverse depuis des années une grave crise politique et sociale qui affaiblit considérablement les capacités des pouvoirs publics et des populations à résister à l'offensive des compagnies étrangères. Dans un tel contexte, l'essor de l'extractivisme ne fera qu'exacerber les difficultés auxquelles le pays doit déjà faire face. Les impacts socio-environnementaux associés à l'industrie extractive ne lui permettront en aucun cas d'atteindre les OMD et plus particulièrement l'objectif 7 qui vise à assurer un environnement humain durable.

▶ Trafics de bois précieux

06/11 - Le chef du gouvernement confie ses difficultés pour faire respecter la loi contre le trafic de bois de rose. « La situation est délicate. Les gens ne respectent pas les textes en vigueur », a-t-il avoué devant les parlementaires du Congrès. Omer Beriziky, qui continue à assurer l'intérim du ministère de l'Environnement et des forêts, déplore l'« absence d'une enquête menée en profondeur », évoquant à demi-mot des obstacles politiques et la toute puissance de réseaux. S'agissant de l'intérim qu'il assure, il explique qu'en application de la feuille de route les propositions de noms de « ministrables » doivent être faites par la mouvance dont le membre a été évincé. Or, la mouvance Zafy n'en a pas fourni, déplore-t-il. Omer Beriziky renouvelle sa mise en garde sur les conséquences de l'inobservation des lois en vigueur : « Nous aurons des difficultés à vendre le bois de rose si nous continuons à les déplacer », avertit-il, alors que les textes en interdisent la coupe, le transport, l'exploitation et l'exportation. Il rappelle le caractère incontournable d'une collaboration avec les bailleurs de fonds, dont la Banque mondiale, pour boucler l'opération de vente des stocks saisis.

16/11 - Un atelier a été organisé par la FAO sur la gestion des bois précieux à Madagascar. Objectif des dispositions préconisées par les parties prenantes, ainsi que par le Bianco et le Samifin : parvenir à une exploitation rationnelle et optimale des ressources. Un projet de décret en cours d'élaboration a été présenté aux participants. Les mesures d'interdiction ont multiplié les activités illégales et ont donné de l'ampleur à la corruption. Si les bois de rose doivent être exportés, il faut que cela rapporte au pays. C'est ainsi que les acteurs publics, privés et la société civile justifient l'élaboration du nouveau texte qui devra régir la filière après la levée éventuelle des interdictions de coupe, d'exploitation, de transport et d'exportation. Son application repose notamment sur l'abolition du décret de 2010 portant interdiction de toutes activités dans la filière et l'atteinte du zéro stock, objectif fixé par le comité national de pilotage. L'existence d'un plan d'aménagement figurerait parmi les obligations à remplir pour la reprise de l'exploitation. « Il ne suffit plus de tenter d'enrayer la dégradation mais de mieux gérer les ressources existantes, de veiller à leur augmentation », a souligné Jean-Claude Rabemanantsoa, directeur général des Forêts. Un projet d'intégration des bois précieux dans l'annexe II du CITES est en vue, ce qui se traduira par un contrôle plus strict de la commercialisation. La Nation déplore que la douane, le Bianco, le GEM, le Fivmpama et la gendarmerie nationale n'aient pas participé à cette rencontre de la plus haute importance pour la restauration de l'Etat de droit dans de la filière.

17/11 - Le syndicat du personnel de l'administration forestière lance un mot d'ordre de grève pour exiger la nomination d'un ministre de l'Environnement et des Forêts, en remplacement du Dr Joseph Randriamiharisoa, qui a été limogé, et du premier ministre Omer Beriziky, qui assure l'intérim. Le « vide institutionnel », comme les grévistes le qualifient, dure maintenant depuis 6 mois. Cette vacance en haut lieu fait partie des facteurs expliquant les dérives constatées dans la gestion des ressources naturelles, qu'il s'agisse des bois précieux ou des ressources minières, estiment-ils. Le syndicat est en attente des réactions du premier ministre. « Selon nos informations, le blocage ne vient pas de la primature mais des hauts responsables auprès de la présidence », estime-t-il. Ces derniers feraient en sorte que la nomination du nouveau ministre soit reportée, afin de préserver leurs intérêts.

17/11 - La Banque mondiale va mener une enquête sur le trafic de bois de rose perpétré en juin 2011 vers Hong Kong via Port Louis (Maurice). Le premier ministre mauricien a annoncé officiellement que la Banque avait confirmé son concours à un audit financier des trafiquants, après un délai de réflexion de plus de 6 mois. Devant sans doute la lenteur de la décision de l'institution, alors que l'affaire empoisonnait le climat politique à Maurice, le gouvernement avait engagé une firme privée pour mener l'enquête. Ses experts se sont rendus à Hong Kong et en Chine afin de remonter la source du trafic. L'enquête est toujours en cours. La rumeur désigne un ancien ministre mauricien comme étant le commanditaire de cette opération frauduleuse, en liaison avec un Mauricien de Madagascar. L'enquête côté malgache n'aurait permis de condamner que des exécutants. La Gazette exprime le souhait que le gouvernement malgache rouvre le dossier et y associe la Banque mondiale.

▶ Environnement, questions foncières, monde des affaires, divers

09/11 - Explorations pétrolières: le danger est inévitable selon l'Alliance Voahary Gasy (AVG), qui recommande d'arrêter l'exploration et l'exploitation du pétrole non conventionnel sur les sites de Bemolanga et de Tsimiroro. Toutes les activités liées à l'exploration auraient actuellement des effets néfastes, non seulement sur l'environnement et la biodiversité, mais surtout sur la santé des communautés. La dégradation de l'environnement est considérable comme la destruction des ressources forestières et la perte importante des ressources halieutiques dans les villages situés entre Maintirano et Morafenobe. L'émission de gaz à effet de serre a triplé, favorisant le changement climatique. S'y ajoute la pollution des rivières. L'exploration qui produit de la fumée toxique affecterait aussi la santé humaine provoquant des maladies respiratoires et du sang ainsi que des cancers. D'après les témoignages de Jean-Pierre Ratsimbazafy, gestionnaire du site du SAF/FJKM dans la région Melaky, « les impacts négatifs de l'exploration pétrolière sont déjà ressentis par les populations si on ne parle que du tarissement des sources d'eau, du manque de site servant de pâturage pour les éleveurs de bovidés si le projet de traitement des produits pétroliers est réalisé. La contamination du canal de Mozambique par des produits toxiques n'est pas à négliger ». Des démarches ont été entamées par l'Alliance pour interpeller les autorités et les sociétés concernées, comme Total et Madagascar Oil. Sur les 54 % de la superficie de Madagascar propice à des activités d'exploration pétrolière, 45 % sont déjà occupées, touchant notamment les parties Ouest et Sud-Ouest de l'île. Les activités menacent les aires protégées dont les forêts sèches « Ala Maika » à forte endémicité d'espèces floristiques et faunistiques. L'AVG propose également de réduire la dépendance à l'énergie fossile et d'avoir une vision à long terme sur la politique énergétique, la politique de transport et la Charte environnementale.

22/11 - Le projet Ambatovy se préoccupe de l'impact de son activité sur l'environnement. La société affirme contribuer à une meilleure connaissance de la faune et la flore et s'engage à restaurer les zones naturelles détruites dans un délai de 29 ans, en implantant des forêts de substitution avec leur environnement harmonieux. Elle assure la protection de 209 individus appartenant à 11 espèces de lémuriens et de mantellas et assure leur viabilité tout au long de l'extraction. Elle prend en charge également la gestion des 173 d'espèces d'orchidées. 4.900 ha de forêts sont conservés autour de l'empreinte de la mine. Les espèces endémiques sont transférées dans une forêt de substitution, où des pépinières communautaires et une pépinière de recherche sont mises en place pour appuyer leur restauration.

24/11 - Le projet BBI (Biomasse Biocarburant Ihorombe) de la société Tozzi Green, filiale du groupe italien Tozzi, est actuellement en phase d'essai sur une superficie de l'ordre de 2.000 ha après 8 mois d'activité sur deux communes de la région Ihorombe. Axé sur la plantation à grande échelle de jatropha, de vétiver et de moringa, il a pour objectif de produire du biocarburant et de la biomasse. Le BBI prévoit d'exploiter 6.800 ha de surface pour la culture de jatropha en 2013, pour finalement atteindre 100.000 ha à compter de 2019, pour une production annuelle de 500.000 tonnes de jatropha et de 150.000 tonnes de moringa, annonce Landry Randriamanantena, directeur général de Tozzi Green. BBI a déjà acquis les surfaces à cultiver par le biais de contrats de bail emphytéotique pour une durée de 35 ans avec l'administration. Le projet s'engage dans le développement socioéconomique au sein des deux communes d'intervention. 170 salariés permanents ont été recrutés ainsi que 2.000 saisonniers dont plus de 50% sont originaires de la région. « Toute notre production sera écoulée sur le marché local. D'autant plus que le biocarburant peut être désormais utilisé sur moteur diesel », annonce Landry Randriamanantena. Tozzi Green met en avant ses réalisations au profit de la population locale : promotion des cultures maraîchères, des cultures fourragères, reboisement pour lutter contre le vent qui provoque des feux de brousse. La société déclare qu'elle s'installe dans cette zone avec l'accord des populations.

Dans un communiqué¹¹, Le Collectif pour la Défense des Terres Malgaches - Tany - se fait l'écho des protestations de représentants de 9 villages de la région d'Ihorombe qui se sont rendus à Antananarivo et ont tenu une conférence de presse pour manifester leur opposition à cette exploitation et pour « exprimer leur détresse ». Certains villageois ont accepté les demandes de la société mais ceux qui ont résisté ont reçu des menaces, d'autres ont été expulsés manu militari et contraints à l'exode. Il aurait été promis aux villageois différentes compensations dont ils n'ont pas vu l'effectivité. Tany dénonce le conflit d'intérêts qui monte en puissance au niveau de la gestion des terres dans la région avec la bénédiction des autorités centrales et exige une totale transparence sur le contenu des contrats signés par l'Etat. Il s'oppose une nouvelle fois à « l'accaparement des terres de Madagas-car »

30/11 - Tozzi Green réagit vivement aux accusations « fallacieuses et erronées » portées à son encontre. Ses activités se dérouleraient « dans le respect le plus absolu des valeurs et traditions locales », elle pratiquerait « la polyculture suivant les stricts principes de l'agriculture biologique, de la permaculture et de l'agroéconomie », elle prévoit de « transformer, valoriser et écouler l'entièreté de ses productions énergétiques sur le marché Malagasy » et se déclare très soucieuse « du bien-être des populations locales, du cheptel et de l'environnement ». Les fokontany impliqués dans le projet déclareraient ne plus souffrir de période de soudure. « Tozzi Green estime qu'il incombe entièrement à ses détracteurs de prouver le bien-fondé de leurs accusations et propos diffamatoires ». Il «

¹¹ Cf. Blog Justmad - http://p0.storage.canalblog.com/07/48/448497/81475759.pdf

réitère également son invitation à toute personne ou groupement, soucieux de prendre une mesure objective de la réalité sur terrain, à visiter les communes de Satrokala et d'Andiolava ».

19/11 - La délégation de l'UE et la FAO lancent le projet « *Appui à la lutte antiacridienne* », dont l'objectif est de préserver la sécurité alimentaire à travers le renforcement des capacités des institutions nationales et des actions de protection de l'environnement et de santé humaine. Ces dernières années, on a assisté à un accroissement de la présence des essaims qui parfois sont même arrivés sur les Hautes Terres. Le ministre de l'Agriculture, qui a fait appel à l'aide des bailleurs de fonds, ne nie pas que la mauvaise gestion ait conduit à la situation actuelle. L'estimation du financement requis pour faire face aux campagnes 2013 et 2014 est de 9,7 millions de dollars. L'objectif est de parvenir à un seuil de tolérance acridien normal d'ici 2014.

14/11 - Une délégation d'hommes d'affaires de Dubaï expulsée. La LOI titre : « TGV tire un peu trop la couverture à lui ». Dès leur arrivée à Madagascar, le 12 novembre, ces businessmen ont été pris en main par Mamy Ravatomanga et Mamy Ratovomalala, deux proches d'Andry Rajoelina, le premier étant son conseiller spécial pour les investissements étrangers et le second son directeur général. La délégation, menée par l'ancien premier ministre thaïlandais Thaksin Shinawatra (2001-2006), était organisée par le Malgache Ny Rado Rafalimanana, résident à Dubaï et PDG des sociétés Axius Holding Madagascar et Afro Arab Corp, par ailleurs. Logés au Carlton, il leur a été demandé d'attendre à l'hôtel les instructions de la présidence. Conviés à un repas au palais présidentiel, il leur a été signifié qu'ils ne devaient rencontrer personne d'autre que les représentants de la présidence. Il leur aurait été demandé de financer, pour un total de 40 millions d'euros, divers projets soutenus par la Transition (énergie éolienne, hôpitaux dans les régions, rachat de Sunpec Madagascar...). La délégation a répliqué qu'elle était en visite de prospection et devait rencontrer la ministre des mines, Rajo Daniella Randriafeno, son collègue des hydrocarbures et le premier ministre Omer Beriziky. Surpris et vexé, Andry Rajoelina a alors fait annuler tous ses rendez-vous avec eux, ce qui a provoqué la colère de Thaksin Shinawatra. Du coup, toute la délégation est repartie le 24 heures après sur Dubaï. Pour la LOI, « cet incident illustre les méthodes cavalières des proches du président de la Transition pour essayer de capter les éventuels investissements étrangers ».

23/11 - Air Force One II de Marc Ravalomanana vendu (ou bradé) 24.5 millions de dollars. L'appareil le plus politisé de l'histoire du pays est parti. La société Sands (casinos de Las Vegas) a racheté l'avion de luxe qui avait été acquis 60 millions de dollars. Son achat dans des conditions douteuses par Marc Ravalomanana avait été l'un des motifs à l'origine de sa chute en 2009. La compagnie devra dépenser 10 millions de dollars pour remettre en état le Boeing 737-600. La compagnie américaine entend mettre l'avion à disposition de son patron, Sheldon Adelson, pour ses déplacements internationaux. Le premier avion présidentiel Air Force One reste jusqu'ici cloué au sol et se trouve sans acquéreur. Cédé par le gouvernement à la compagnie Air Madagascar, celle-ci n'a pas pu l'exploiter. « Il reste à savoir si les détails sur la vente et l'utilisation des produits de la vente seront donnés au public, puisque cet avion demeure malgré tout un bien public », écrit Midi. Selon les réflexions d'un observateur, ce fonds pourrait servir à renforcer la crédibilité du gouvernement dans son engagement à débourser 30 millions de dollars déjà inscrits dans la loi des finances pour le financement des élections de 2013. Mais, à partir de ce fonds, l'Etat malgache pourrait aussi augmenter sa contribution en vue de couvrir le gap de 13 millions de dollars entre les apports de l'UE, de la Norvège, de la Suisse et du PNUD. Le ministre des Finances et du Budget a indiqué que l'utilisation des fonds sera débattue en conseil des ministres.

Sources: L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Vérité (Madagascar), La Gazette de la Grande IIe, La Nation, Ma-Laza, Matera (agence de presse Madagascar), DTS (Madagascar), Sobika, Orange.mg, Mada.pro, Tananews, Madonline, Topmada, Madagate, Matv, Ma-Laza, L'Observateur, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, Reuters, Afrique Hebdo, SlateAfrique, Afriqueinfos

Taux de change : au 30/11/2012, 1 euro = 2915 Ariary (cours pondéré)